

Encouragement à l'œcuménisme

Rapport de la délégation de la FEPS
sur la Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique
des Églises, Porto Alegre 2006



Le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse a pris connaissance du présent rapport lors de sa séance du 9 au 11 mai 2006.

Éditeur: Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS
Titre: Encouragement à l'œcuménisme
Sous-titre: Rapport de la délégation de la FEPS sur la Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, Porto Alegre 2006
Série: Rapport 3
Auteurs: Roswitha Ebner-Golder, Serge Fornerod, Hans Strub, Christoph Stückelberger, Lilian Studer-Senn, Christoph Waldmeier, Thomas Wipf
Traduction: Christine Sutter
Mise en page: Büro + Webdesign Daniela Tobler, Berne
Impression: Stämpfli AG, Berne
Commandes: www.sek-feps.ch; bestellungen@sek-feps.ch
Ce document est distribué gratuitement.

Une version allemande est parue sous le titre de :
Ermutigung zur Ökumene
Reihe SEK Bericht 3

Sommaire

Préface	3
1. Cadre, thème : Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce	5
1.1 Les thèmes principaux à Porto Alegre (aperçu)	5
2. Délégation et mandat de la FEPS : six objectifs	6
3. Cultes et études bibliques : célébrer et prier	8
4. Groupes thématiques : large participation	10
4.1 Appelés à être l'Église une	11
4.2 Décennie Vaincre la violence : engagement renouvelé	13
4.3 Mondialisation économique : la richesse en perspective	15
5. Comité d'orientation du programme : directives d'avenir	16
6. Séances plénières et documents finals : directives	19
6.1 Séances plénières : spectacle et parlement	19
6.2 Documents finals : directives pour le COE	19
7. Mutirãos : participation suisse	21
8. Programme pour visiteuses et visiteurs :	
Journée de l'Église universelle	23
9. Mandat de la FEPS : objectifs largement atteints	26

10. Mise en œuvre en Suisse	30
10.1 Unité des Églises	30
10.2 Liturgie	31
10.3 Justice économique	31
10.4 Eau	31
10.5 Décennie œcuménique Vaincre la violence	32
10.6 Amérique latine	32
11. En conclusion	33
Annexe : quatre textes principaux	
A1 Texte sur l'écclésiologie: Appelés à être l'Église Une	35
A2 Rapport du Comité d'examen des directives	43
A3 Rapport du Comité d'orientation du programme	59
A4 Rapport du Comité des questions d'actualité	71

Préface

Chaque Assemblée générale du Conseil œcuménique des Églises apporte sa contribution originale au mouvement œcuménique et marque une étape sur le chemin vers l'Unité. La Neuvième Assemblée de Porto Alegre fut la première sur le continent sud américain. Cela, joint au symbole de la ville elle-même, a certainement contribué à donner cette impression de rajeunir et de rafraîchir le déroulement de l'Assemblée que beaucoup ont ressentie. D'autres éléments encore, rapportés dans les pages suivantes par quelques uns de la soixantaine de Suisses qui ont fait le voyage de Porto Alegre, resteront dans les annales. Toutefois, la leçon à retenir la plus étonnante qui se dégage de ces pages est peut-être la moins attendue : le mouvement œcuménique n'est pas en crise, la volonté d'atteindre l'unité entre les Églises est renforcée. Les difficultés et freins institutionnels, structurels, historiques vécus ces dernières années n'ont pas stoppé l'engagement à œuvrer pour trouver l'unité, mais ont renforcé ceux qui voient dans la prise au sérieux des diversités le sésame de l'unité de service et de témoignage des Églises membres du COE. Puissent les divers rapports et les textes finaux adoptés par l'Assemblée présentés ici inspirer aussi les Églises membres de la FEPS, et les aider à identifier quelle pourrait être leur contribution à cette tâche d'ici à la prochaine Assemblée et au-delà.

Thomas Wipf, pasteur
Président du Conseil de la FEPS

1. Cadre, thème : Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce

Le Conseil œcuménique des Églises (COE) se réunit tous les sept ans pour son Assemblée qui constitue son organe de décision suprême. La Neuvième Assemblée s'est tenue du 14 au 23 février 2006 à Porto Alegre dans le sud du Brésil. Elle avait pour thème directeur « Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce ». À Porto Alegre 691 déléguées et délégués de 348 Églises membres du COE et plus de 3'000 autres personnes participantes du monde entier se sont rencontrés.

Bien plus fortement encore que dans les Assemblées précédentes, la majorité représentée par les Églises membres non européennes et non nord-américaines a pu établir des priorités très nettes dans tous les domaines de l'Assemblée de même que dans les questions de procédure (comme la prise de décision). Le processus de consensus, mis en œuvre pour la première fois à une Assemblée, en a été un exemple. Tout comme les « mutirões », un programme parallèle avec de multiples ateliers à « caractère de Journée de l'Église », et l'accent mis sur la célébration, le vécu, la prière et les événements culturels en commun, et les nonante Groupes d'études bibliques et environ deux cents ateliers présents.

1.1 Les thèmes principaux à Porto Alegre (aperçu)

L'Assemblée de Porto Alegre avait été précédée d'un long dialogue œcuménique entre ses Églises membres. Les thèmes suivants s'étaient alors imposés comme des points forts de la Neuvième Assemblée :

« *Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce* » – Ce thème directeur a été le fil d'Ariane spirituelle et théologique à travers tous les thèmes. Cette devise en forme de prière a contribué à faire de la réunion une « assemblée qui prie ». Elle s'est concrétisée dans le Message final.

Ecclésiologie et communauté œcuménique – Dans le document « Appelés à être l'Église une », les Églises membres ont renouvelé leur engagement à rechercher l'unité et à approfondir le dialogue entre elles, afin de répondre

aux réalités changeantes de l'œcuménisme et du monde. Une ecclésiologie (doctrine de l'Église) adéquate et une conception renouvelée de l'œcuménisme sont ici nécessaires.

Identité chrétienne et pluralité religieuse – Les Églises membres du COE ont réfléchi ensemble sur la pluralité religieuse du monde actuel et ses conséquences théologiques et sociales. L'objectif était d'approfondir le concept et la signification de l'identité chrétienne dans la perspective du dialogue avec des cultures et contextes religieux différents et de renforcer ainsi le travail interculturel et interreligieux.

Mondialisation – Le thème était mis au débat surtout du point de vue de la justice économique. Qu'un monde sans pauvreté est possible en constituait la pensée motrice. Le document « Une autre mondialisation en faveur des êtres humains et de la terre - AGAPE » porteur d'un « Appel à l'amour et à l'action », a été présenté pour prise de connaissance.

Vaincre la violence – Les Églises membres ont renouvelé leur engagement pour la Décennie 2001-2010, Vaincre la violence. Elles ont décidé de continuer ensemble leur action au service de la paix et de la réconciliation.

Amérique latine – Le sous-continent hôte, ses Églises et cultures constituaient la plateforme particulière et l'arrière-plan qui ont donné aux thèmes de l'Assemblée leurs interprétation et orientation propres. C'était la première fois que l'Assemblée avait lieu en Amérique latine.

2. Délégation et mandat de la FEPS : six objectifs

La FEPS a pris part à l'Assemblée avec une délégation de trois personnes, composée du pasteur Thomas Wipf (président du Conseil de la FEPS et président de la délégation), du professeur Dr Christoph Stückelberger (directeur de l'Institut de Théologie et d'Éthique de la FEPS) et de Lilian Studer-Senn (chargée des questions de genre pour les Œuvres / Missions, observatrice de la Conférence femmes de la FEPS). La pasteur Isabelle Ott-Baechler (présidente du Conseil synodal de l'Église réformée évangélique

du Canton de Neuchâtel EREN, observatrice) a malheureusement dû renoncer au dernier moment, pour cause de maladie, à participer à l'Assemblée.

La FEPS et la délégation se sont préparées soigneusement durant de long mois à l'Assemblée. Une journée nationale de préparation a en outre eu lieu le 24 novembre 2005.

Outre la délégation, plus de cinquante Suissesses et Suisse des Églises membres de la FEPS, des œuvres ecclésiales, des organisations missionnaires et des organisations féminines ecclésiales et œcuméniques se sont rendus à l'Assemblée. Trois groupes sont à citer : le groupe de a+w, formation et formation continue des pasteures et pasteurs, vingt-huit personnes sous la présidence du pasteur Hans Strub, le groupe « Présence bernoise à Porto Alegre » des Églises réformées Berne-Jura-Soleure, quatorze personnes sous la présidence de Pia Grossholz-Fahrni, ainsi que les représentantes et représentants de Pain pour le prochain (PPP) et mission 21 – evangelisches missionswerk basel, emmenés par le pasteur Reto Gmünder, respectivement par Madeleine Strub-Jaccoud.

Le Conseil de la FEPS avait chargé la délégation de faire valoir et de défendre ses positions et ses objectifs dans les discussions de l'œcuménisme. Le mandat donné par le Conseil de la FEPS à la délégation portait sur six domaines :

1. Mondialisation (faire valoir les demandes de Globalance)
2. Priorités du travail futur du COE (équilibre entre questions théologiques et éthiques)
3. Structures futures du COE / candidatures (siège au Comité central)
4. Décennie œcuménique Vaincre la violence (impulsions pour la suite des activités)
5. Eau (engagement pour la Déclaration œcuménique sur l'eau),
6. Mutirão (la FEPS en a organisé un).

Le mandat et l'évaluation de ce qui a pu être mis en œuvre se trouvent au chapitre 9.

3. Cultes et études bibliques : célébrer et prier

« Dieu dans ta grâce, transforme le monde » – le titre de cette Assemblée est une prière et marque d'emblée sa tonalité : *Ce sera une assemblée qui prie!*

Nombreuses sont les occasions durant les plénières, les conversations œcuméniques, les ateliers et les études bibliques où l'on se mettra à prier ensemble. La chapelle est toujours ouverte pour un recueillement personnel. Elle avait dervi de lieu de culte pour la Pré-Assemblée des jeunes. Durant le cours de l'Assemblée, différentes confessions y organisent des services eucharistiques à midi. Des membres de l'équipe d'accompagnement pastoral y offrent également des services d'imposition des mains avec onction.

Du moins en anglais, les grands rassemblements au début et à la fin de chaque journée portent le nom de « prayer ». Pour ces moments, à la fois solennels et joyeux, tout le monde se retrouve sous une immense tente à l'entrée de l'université catholique pontificale de Rio Grande du Sud, lieu principal des rencontres de cette assemblée. En ce qui concerne la forme et le contenu, les termes traditionnels « culte », voire « Gottesdienst », choisis en français et en allemand me semblent plus exacts. On aurait aussi pu s'aligner sur l'espagnol et le portugais qui nous invitent à des « célébrations », puisque c'est bel et bien de cela qu'il s'agissait, avec de la musique superbe aux rythmes de tous les continents, des prières, des lectures bibliques à plusieurs voix et des symboles hauts en couleurs. L'équipe qui a préparé ce cadre liturgique nous a offert des temps de fête, une « festa de la vida » comme le Secrétaire général, le pasteur Samuel Kobia, l'a appelée dans son rapport. Le gros recueil de chants et de prières « em tua graça » avec les partitions et de nombreux textes en cinq langues sera un outil précieux pour nos communautés multiculturelles et nos rencontres œcuméniques.

Dans son rapport, Sa Sainteté Aram 1^{er} Catholicos de Cilicie, président du COE, a également mis également l'accent sur la spiritualité, les célébrations, les prières et les études bibliques qui font avancer sur le chemin de l'unité. Les échos de la plénière aux deux présentations incluent le désir que cette unité se concrétise dans une célébration commune de la Cène. Malheureu-

sement, ce souhait ne se réalisera pas durant cette Assemblée. Aram espère qu'au moins deux pas intermédiaires se concrétiseront plus rapidement : une date commune pour les grandes fêtes chrétiennes actuellement célébrées à des moments différents de l'année civile en Orient et en Occident, ainsi que la reconnaissance mutuelle du baptême qui pour lui ne poserait aucun problème théologique.

La « festa de la vida » commence dès le 10 février entre quelque deux cents femmes réunies pour leur Pré-Conférence Femmes. Les cultes et les études bibliques en constituent des points forts et laissent des souvenirs inoubliables. Elles reflètent l'expérience des femmes dans la joie et dans la peine. La danse liturgique y prend une place importante. Par des moments en petits groupes intégrés à des moments clés du déroulement, la diversité de nos contextes est prise en compte et mise en valeur et nous sommes toutes invitées à prendre une part active au culte. Ces deux jours et demi de préparation pour l'Assemblée ont donc aussi été un lieu d'expérimentation et d'apprentissage nous proposant de nouvelles formes de liturgie, de chants œcuméniques récemment composés, et d'animations bibliques selon une méthodologie brésilienne. Ces études bibliques se donnaient de manières diverses : en grands groupes linguistiques pour les visiteurs et les participants aux ateliers mutirão et en petits groupes de partage entre déléguées. Une participante de la Suisse a animé l'un de ces derniers.

Le temps consacré aux études bibliques chaque matin (75') de l'Assemblée était assez long pour pouvoir approfondir les échanges comme l'étude du texte. On nous propose de partir du vécu de chaque membre du groupe : le contexte d'où l'on vient et les expériences qu'on fait pendant l'Assemblée se confrontant ainsi au texte biblique qui est aussi analysé et commenté par les membres du groupe. Ces temps d'échange en profondeur, de partage exégétique et de prière spontanée des uns pour les autres furent les moments plus denses et précieux d'un œcuménisme pratiqué au ras des pâquerettes. J'ai l'impression qu'ils ont contribué à réduire des tensions et à créer le climat propice pour la prise de décisions par consensus.

Le dimanche 19. février l'Assemblée participe aux célébrations des paroisses locales. Beaucoup de Suisses participent à un culte pentecôtiste à Porto Alegre, vivant et en même temps modéré. D'autres participent au culte de

la Paróquia Evangélica Imigrante de São Leopoldo, une ville universitaire à 30 km du centre de Porto Alegre, et à d'autres cultes.

Le samedi matin 25. février je me rends à la célébration de clôture. Elle réunit les participants et intervenants au congrès sous une tente au milieu du campus. D'une manière très habile et émouvante, ce culte inclut les formalités des certificats, des remerciements, des cadeaux et des adieux avec les éléments d'une liturgie communautaire partagée entre beaucoup de célébrants de dénominations diverses. Le sermon de Rudolf von Sinner sur Luc 14,15-24 illustre la lecture populaire, prophétique adaptée au public présent : en tant que théologiens et théologiennes et responsables d'Églises, plusieurs d'entre nous refuserions probablement d'accepter l'invitation au festin du Royaume aujourd'hui avec des excuses « pastorales », « théologiques » ou encore « ecclésiales » comme : « Je suis en train de construire un temple plus grand, je suis engagé dans une campagne pour gagner de nouveaux membres », etc. La célébration se termine avec une « Agape », la solution « œcuménique » proposée par le congrès face au problème épineux de la communion eucharistique. On se donne mutuellement du pain et du jus de raisin bénis durant la célébration, mais le célébrant catholique romain nous explique à plusieurs reprises qu'il ne s'agit pas d'une Cène! Ce rituel ressemble à celui de la bénédiction du pain offert par des orthodoxes à l'Assemblée du COE. Là encore, on nous a avertis plusieurs fois qu'il n'était pas question d'une eucharistie et tout le monde a reçu le pain à la sortie d'une des prières du soir. Ni l'une ni l'autre de ces solutions n'est satisfaisante. Néanmoins, on se rend compte que pour beaucoup de fidèles souhaitant une vraie Eucharistie œcuménique, ces substituts signifient un pas dans la bonne direction et un « mieux que rien. »

4. Groupes thématiques : large participation

Les déléguées et délégués, observatrices et observateurs ainsi que les autres personnes participant officiellement à l'Assemblée se sont rencontrés durant trois jours pour une discussion de deux heures chaque fois dans des « entretiens œcuméniques » sur un thème important pour le travail futur du COE, afin de contribuer à clarifier l'orientation choisie. Quatre domaines thématiques répartis en vingt-deux thèmes particuliers ont été traités

en groupes de cinquante à cent personnes et leurs résultats intégrés dans le Rapport final du COE : 1. Contexte religieux et culturel en mutation. 2. Contexte ecclésial et œcuménique en mutation. 3. Contexte international et politique en mutation. 4. Contexte social et économique en mutation. Dans la suite de ce rapport, les membres de la délégation de la FEPS traitent des trois thèmes auxquels ils ont particulièrement participé. Et simultanément de ce qui a été offert sur ces mêmes thèmes à l'extérieur des groupes thématiques.

4.1 Appelés à être l'Église une

La Neuvième Assemblée du COE a été une Journée de l'Église universelle vivante et multicolore, dans une atmosphère chaleureuse entre êtres humains de toutes les parties de la terre et de toutes les traditions chrétiennes. Dans la célébration culturelle, dans l'écoute et l'encouragement mutuels, ce fut une expérience concrète d'unité visible. Le thème Unité, spiritualité et mission fut ensuite désigné par les délégués, sur demande du Comité d'orientation du programme COP, comme l'un des quatre thèmes principaux du travail à venir du COE. La délégation de la FEPS s'était engagée de toutes ses forces dans ce but, conformément à son mandat, en séance plénière et au Comité d'orientation du programme.

L'Assemblée a repris à l'unanimité la recommandation suivante : « Le COP recommande à la Neuvième Assemblée du COE d'affirmer qu'il convient de vouer une attention globale à l'unité, la spiritualité et la mission, tant sur le plan théologique que pratique. Le COE et ses Églises membres sont invités à aborder les questions ecclésiales brûlantes énoncées dans le rapport de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE et à donner priorité aux questions de l'unité, de l'universalité, du baptême et de la prière. » (cf. annexe A3)

Le Rapport du Comité d'examen des directives rassemble des réflexions sur les perspectives à venir de la situation de l'œcuménisme au XXI^e siècle, de l'approfondissement de la communauté dans le COE, des relations aux autres Églises chrétiennes et du dialogue avec des partenaires d'autres religions. (cf. annexe A2)

L'Assemblée a adopté le document « Appelés à être l'Église une » qui invite les Églises membres à renouveler leur engagement à rechercher l'unité et à approfondir le dialogue (cf. annexe A1). L'unité est à la fois un don et un appel de Dieu. Elle se manifeste cependant « dans la riche diversité ». « Nous reconnaissons qu'il y a des points de départ ecclésiologiques différents et toute une gamme de conceptions sur la relation entre l'Église et les Églises. Certaines de ces différences sont des expressions de la grâce et de la bonté de Dieu : il s'agit de les discerner dans la grâce de Dieu, avec l'aide de l'Esprit Saint. D'autres différences divisent l'Église ; il s'agit de les surmonter par les dons de l'Esprit que sont la foi, l'espérance et l'amour, de façon que la séparation et l'exclusion n'aient pas le dernier mot. »

Le document « Appelés à être l'Église une » se conclut sur une série de questions, qui selon la volonté de l'Assemblée devraient être en permanence à l'ordre du jour de toutes les Églises membres du COE :

- a. Dans quelle mesure chaque Église discerne-t-elle l'expression fidèle de la foi apostolique dans sa vie, sa prière et son témoignage et dans ceux des autres Églises ?
- b. Sur quels points chaque Église perçoit-elle la fidélité au Christ dans la foi et la vie des autres Églises ?
- c. Chaque Église reconnaît-elle une structure commune d'initiation chrétienne, fondée sur le baptême, dans la vie des autres Églises ?
- d. Pourquoi certaines Églises estiment-elles qu'il est nécessaire, d'autres qu'il est admissible, d'autres qu'il n'est pas possible de partager la Cène avec les membres d'une autre Église ?
- e. Selon quelles modalités chaque Église est-elle en mesure de reconnaître les ministères ordonnés des autres Églises ?
- f. Dans quelle mesure chaque Église peut-elle partager la spiritualité des autres ?
- g. Dans quelle mesure chaque Église peut-elle s'associer aux autres Églises pour s'attaquer à des problèmes tels que les hégémonies politiques et sociales, la persécution, l'oppression, la pauvreté et la violence ?
- h. Dans quelle mesure chaque Église va-t-elle participer à la mission apostolique des autres Églises ?
- i. Dans quelle mesure chaque Église peut-elle participer avec les autres à la formation religieuse et à l'éducation théologique ?

- j. Dans quelle mesure chaque Église peut-elle participer à la prière commune et au culte d'autres Églises ?

En abordant ces questions, les Églises seront mises au défi de distinguer des domaines de renouveau dans leur propre vie, et de nouvelles occasions d'approfondir leurs relations avec les Églises d'autres traditions. »

Ces questionnements théologiques sont importants, pour nos Églises de Suisse également. Dans l'Église universelle, il existe en outre une nouvelle dynamique spirituelle, dont nous avons fait l'expérience surtout chez de nombreux jeunes délégués. Ils nous ont impressionnés par la force de leur foi et leur volonté de changement. Leur message pourrait se résumer ainsi : être Église signifie lutter pour la vie, s'engager pour la réconciliation, la guérison, pour des conditions économiques justes. Les défis adressés aux Églises sont si grands que seule une famille unifiée de l'Église universelle peut les aborder. Cela relativise les différences théologiques encore existantes et encourage à accomplir les pas concrets tant attendus sur la voie de l'unité visible.

La délégation de la FEPS est convaincue que la Neuvième Assemblée a renforcé le Conseil œcuménique des Églises, conforté la vitalité du mouvement œcuménique et confirmé l'engagement des Églises pour la vision œcuménique et l'objectif de l'unité dans une riche pluralité.

4.2 Décennie Vaincre la violence : engagement renouvelé

Cinq ans ont passé depuis que le Conseil œcuménique des Églises a lancé la décennie Vaincre la violence (Decade to Overcome Violence DOV). Les personnes participant à l'Assemblée en ont fait la rétrospective et ont découvert une multiplicité d'initiatives et d'actions contextuelles pour vaincre la violence. Des relations de solidarité œcuménique sur la voie de la réconciliation ont été renforcées et de nouvelles alliances sont nées dans le travail de paix. Des êtres humains toujours plus nombreux découvrent la spiritualité de la non-violence. L'éducation à la paix, la solution pacifique des conflits, et le dialogue peut réunir des êtres dans un environnement de violence. Vaincre la violence exige de la persévérance, de l'endurance et une

stratégie à long terme, voilà les conclusions essentielles des nombreux ateliers et du dialogue œcuménique. Pendant les cinq prochaines années également, la DOV ne devra pas tenir des débats stériles sur la définition de la violence, mais bien continuer à tisser un réseau permettant d'échanger des expériences concrètes, de conforter alliances et relations entre Églises et d'encourager des mouvements à poursuivre leurs initiatives contextuelles pour vaincre la violence. L'Assemblée s'est donné pour objectif une large consultation en vue d'une déclaration œcuménique sur la « paix juste ». La fin de la décennie, en 2010, doit être célébrée par une fête de paix œcuménique internationale.

Le renouvellement de l'engagement en faveur de la décennie a été célébré devant une croix symbolique faite de douilles. Les Églises ont été appelées, de concert avec tout le mouvement œcuménique, « à vaincre l'esprit, la logique et la pratique de la violence » et à renoncer à la justification théologique de la violence pour au contraire renforcer la spiritualité de la non-violence active. Il faut promouvoir une nouvelle compréhension de la sécurité, qui repose sur la coopération et la communauté et non sur la domination et la compétition. Les méthodes fondatrices de paix d'autres religions peuvent être un enseignement. Les Églises sont appelées à s'opposer à la militarisation croissante du monde et à s'engager en particulier contre la prolifération des armes légères.

Dans les entretiens œcuméniques, les thèmes de la Conférence Femmes de la FEPS ont rencontré un large écho : langage inclusif, violence domestique, violence et harcèlement sexuel dans sa propre paroisse, trafic de femmes. L'Assemblée a été unanime à déclarer que femmes et enfants sont exposés à une violence croissante et que l'approche de la violence doit être multiple et intégrer les hommes. La délégation de la FEPS a introduit diverses idées de projet des Églises cantonales au cours de ces entretiens thématiques approfondis.

La décennie a choisi pour l'année 2007 de se focaliser sur l'Europe. Un groupe d'impulsion a discuté à ce sujet des thèmes du trafic d'êtres humains et de la violence domestique. Les pôles de la décennie en Suisse ont été et pourraient être :

2001–2005	violence domestique et violence interpersonnelle, notamment la violence entre les sexes (surtout du fait des hommes)
2005–2008	violence et paix (réconciliation) dans le contexte interculturel et interreligieux
2008–2011	violence structurelle, notamment dans le contexte économique (proposition Lilian Studer-Senn)

4.3 Mondialisation économique : la richesse en perspective

L'Entretien œcuménique sur « Le scandale de la pauvreté et de l'inégalité croissante » a réuni en trois sessions plus de cent personnes. La responsable allemande pour l'œcuménisme a présenté entre autres, dans une allocution inaugurale, l'étude sur la richesse des œuvres d'entraide allemandes. L'économiste kenyane et vice-présidente de la Conférence panafricaine des Églises a indiqué des moyens de remplir les objectifs du millénaire. Le reste du temps, des petits groupes ont tenu des entretiens fructueux, dont les résultats ont été intégrés en séances plénières et dans le rapport. À la différence des séances plénières, ces entretiens permettaient la large participation des délégués. Les causes premières nationales et internationales, individuelles et collectives de la pauvreté ont été compilées et le rôle de défenseur de causes [advocacy] du COE souligné ; il a été simultanément relevé que les Églises devraient faire de la place dans la liturgie aux questions de justice économique. Ont été discutées en particulier de nombreuses solutions pratiques auxquelles les Églises pourraient participer : investissements éthiques, histoires porteuses d'espérance, etc., qui devraient être régulièrement rapportées au COE et mises à la disposition d'autres Églises. L'amoncellement excessif de richesses devrait être davantage thématiqué, et il faudrait ne pas se focaliser uniquement sur la pauvreté. Les orthodoxes n'ont guère participé à cet Entretien œcuménique, bien qu'ils se soient par ailleurs souvent exprimés sur des questions économiques et qu'ils les aient davantage traitées qu'auparavant.

À la séance plénière sur la justice économique, l'évêque Huber, président du Conseil de l'EKD, a tenu un bref exposé inaugural. Puis une mise en scène sans parole a montré, de manière peu compréhensible, des aspects

de l'iniquité économique. Trois courtes allocutions ont été si frappantes qu'elles ont suscité une mauvaise humeur générale. Enfin l'Appel AGAPE a été lu comme une prière. Comme aucune discussion ni confrontation n'étaient possibles, alors que beaucoup d'Églises s'y étaient préparées, une séance plénière facultative supplémentaire s'est tenue deux jours après afin de permettre à chacun de s'exprimer, mais elle a été fréquentée surtout par des Européens.

Le document AGAPE (AGAPE = Une autre mondialisation en faveur des êtres humains et de la terre) constituait un document de fond qui n'a pas été discuté. L'introduction à l'*Appel AGAPE* qui lui fait suite énonçait : « Le Comité exécutif a pris acte de sa version finale en septembre 2005, et approuvé l'utilisation du document dans le cadre de la plénière sur la justice économique. » (Programme de l'Assemblée, p. 130)! Même l'Appel n'était donc pas soumis à approbation. Des questions d'équité économique ont joué un rôle important dans toute l'Assemblée, non pas dans une discussion sur ce document, mais bien dans des thèmes concrets particuliers. Ce débat très pragmatique et orienté sur l'éthique théologique différait donc de celui, très fondamental, parfois idéologique et polarisé, de l'Assemblée générale de l'ARM à Accra. À l'inverse, la discussion des problèmes et des positions sur la mondialisation économique était plus élaborée et pénétrante à Accra. La mondialisation économique était à Accra le thème principal, à Porto Alegre elle était un thème parmi beaucoup d'autres.

5. Comité d'orientation du programme : directives d'avenir

L'Assemblée n'était pas seulement une Journée de l'Église universelle, elle avait encore, en tant qu'organe suprême de direction du COE, à décider d'autres objectifs réglementaires et des grandes lignes du programme de travail des sept années à venir d'ici à la prochaine Assemblée. Le projet correspondant a été élaboré par le Comité d'examen des directives, où un membre de la délégation a pu faire valoir de nombreux objectifs de la FEPS. Cet organe composé de vingt-cinq membres d'autant de pays s'est réuni chaque jour, en plus du programme des séances plénières, pour dix séances de deux heures.

L'éventail des objectifs était large : Le COE doit-il s'engager plutôt pour la bioéthique ou le désarmement nucléaire, pour les éléments communs dans la conception du baptême ou pour des relations plus étroites avec les Églises pentecôtistes, pour la lutte contre le sida ou pour le renforcement des droits humains dans le système de l'ONU ?

Dans ses deux premières séances, le Comité a discuté, modifié et adopté le travail programmatique depuis la dernière Assemblée à Harare en 1998, présenté dans un livre et un rapport d'évaluation. Des discussions intenses ont suivi sur les critères à adopter pour les priorités de programme. Sept principes directeurs ont ainsi été adoptés, par exemple que le COE doit à nouveau donner la priorité aux questions de l'unité des Églises et assumer un rôle dirigeant dans le mouvement œcuménique (c'était là un des objectifs de la délégation de la FEPS). Le membre de la délégation de la FEPS proposa en outre : « Le COE doit maintenir l'équilibre entre le dialogue et la défense [advocacy] des causes, ainsi qu'entre l'édification de relations et l'encouragement du témoignage social parmi les Églises et auprès des différents secteurs de la société. »

Au cours des discussions sur les méthodes de travail du COE, la représentante des autochtones du Canada voulait voir ancrer dans chaque programme la prise en compte des peuples indigènes, le dirigeant des Églises de l'Inde la prise en compte des dalits (intouchables), le représentant des jeunes d'Amérique latine celle de la jeunesse. Leurs requêtes ont été prises en compte, mais il a aussi décidé, en raison de la faiblesse financière du COE, que le COE devait traiter moins de thèmes et pour cela encourager « le renforcement des capacités des Églises membres et des partenaires œcuméniques ». Concrètement, il s'agit d'employer aussi les capacités de la FEPS, de ses Églises membres, et de PPP, de l'EPER et des organisations missionnaires en faveur de l'œcuménisme mondial!

Le cœur de l'orientation du programme se compose de quatre principaux domaines d'engagement décidés à l'unanimité par le Comité :

1. Unité, spiritualité, mission
2. Formation œcuménique
3. Conception globale de la justice
4. Parole éthique et témoignage prophétique face au monde.

Le rapprochement des confessions nécessite une clarification dogmatique, mais aussi une spiritualité vécue en commun. C'est pourquoi l'Assemblée a reçu la forte empreinte de cultes et d'études bibliques. La célébration commune de la Cène avec des orthodoxes et des catholiques reste toutefois une perspective lointaine, même après cette Assemblée. La formation œcuménique des personnes qui travaillent dans les Églises a été déclarée très importante pour l'œcuménisme. L'engagement pour la justice ne se réfère plus en premier lieu à la justice économique, mais tout particulièrement à la victoire contre la violence et à la lutte contre le sida. La perspective d'une mondialisation alternative, formulée dans le document AGAPE, doit se poursuivre dans un nouveau programme, moins sur le fond qu'à travers « le partage de perspectives pratiques et positives de la part des Églises ». L'aspiration à l'utilisation digne de l'être humain des technologies était manifeste : un évêque luthérien allemand souhaitait que le COE aborde davantage les biotechnologies, la représentante du patriarcat orthodoxe russe voulait soutenir la lutte contre les technologies étatiques de surveillance, un évêque tanzanien voyait dans les technologies de l'information une chance particulière pour le développement, digne d'être appuyée par le COE, et le délégué de la FEPS appelait à examiner dans la perspective de la foi les technologies énergétiques face au réchauffement climatique et à la fin du pétrole. Il en est résulté une phrase du Rapport sur une conception « intégrant le souci de la création et les perspectives de la foi dans le bon et le mauvais usage de la science et des nouvelles technologies telles que les biotechnologies, les technologies de l'information, les technologies de surveillance et de sécurité, les technologies de l'énergie, etc. ». Comme l'importance de la demande russe au Comité n'avait pas été tout à fait comprise de prime abord, les technologies de surveillance ont été rajoutées en séance plénière aux exemples cités dans le texte, suite à une motion orthodoxe russe.

Le document d'orientation du programme pour les sept années à venir a été finalement adopté après deux discussions en séance plénière, qui n'ont apporté que quelques modifications à ses sept pages. Il valait la peine d'avoir ce débat serré sur les programmes et les déclarations ; il aura une influence décisive sur l'activité future du COE.

6. Séances plénières et documents finals : directives

6.1 Séances plénières : spectacle et parlement

Il y a eu en tout vingt séances plénières d'une heure et demie au cours des neuf jours de l'Assemblée. Parmi ces séances plénières, deux portaient sur les rapports de fond du Président et du Secrétaire général respectivement, cinq sur les thèmes principaux, justice économique, témoignage chrétien et pluralité religieuse, unité de l'Église, décennie Vaincre la violence et thème directeur de la Neuvième Assemblée, et dix sur les décisions à prendre, comme l'élection du Comité central et enfin la discussion et l'adoption des six documents de l'Assemblée.

6.2 Documents finals : directives pour le COE

Six documents principaux ont été adoptés :

- 1 Appelés à être l'Église une. Renouveler notre engagement à rechercher l'unité et à approfondir le dialogue. Une invitation adressée aux Églises.
- 2 Rapport du Comité d'examen des directives » sur les relations œcuméniques avec les Églises membres, les Églises pentecôtistes, l'Église catholique romaine, les œuvres d'entraide et les autres religions.
- 3 Rapport du Comité d'orientation du programme
- 4 Rapport du Comité des questions d'actualité
- 5 Rapport du Comité des finances
- 6 Message final.

Les documents préparatoires et finals ainsi que les principaux discours de la Neuvième Assemblée se trouvent sur le site du COE :

<http://www.wcc-assembly.info/fr/>

Les *résultats* des documents 1 sur *l'unité* et 3 sur *l'orientation du programme* sont présentés plus haut aux chapitres 4 et 5. Le Rapport du Comité d'examen des *directives* est très important pour les relations œcuméniques ; il décrit les objectifs et les moyens recherchés dans la relation aux partenaires en cercles concentriques, des Églises membres les plus proches aux reli-

gions extrachrétiennes, avec lesquelles le dialogue interreligieux doit être renforcé, en passant par les Églises pentecôtistes, avec lesquelles une plus grande proximité est recherchée et d'ailleurs déjà progressivement initiée, et l'Église catholique romaine, avec laquelle peu de percées sont remarquées. Le Rapport du *Comité des finances* indique ce qui a été atteint, c'est-à-dire une certaine stabilisation à hauteur de CHF 40 millions environ, après un recul dramatique d'un tiers, de CHF 61 millions à CHF 41 millions depuis la dernière Assemblée. Les contributions des Églises membres ont pu être légèrement augmentées, passant de CHF 6 millions à CHF 6,4 millions, mais elles restent inférieures à l'objectif de CHF 10 millions fixé à Harare. La plus grande partie des recettes continue à provenir des Œuvres liées au COE - en Suisse Pain pour le prochain et l'EPER. Le *Message final* revêt la forme d'une prière, manifestant ainsi qu'il s'agissait essentiellement d'une Assemblée qui prie, pour reprendre une fois encore le thème de l'Assemblée : « Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce ».

Le Rapport du Comité des *questions d'actualité* contient des axes d'orientation pour le futur travail programmatique du COE, en particulier dans le domaine de la politique internationale. Des déclarations substantielles ont été adoptées en séance plénière après des discussions approfondies sur *l'Amérique latine, les interventions humanitaires, le terrorisme, la réforme de l'ONU, l'eau et le désarmement nucléaire*. Le COE, en tant que plus importante organisation ecclésiale au monde, est un partenaire respecté et important de l'ONU. Les diverses Églises peuvent chacune influencer leur gouvernement, comme la FEPS le fait par exemple avec son document de position sur la réforme de l'ONU. Mais il faut encore la voix commune forte du COE, car seul son Secrétaire général Sam Kobia, et non le président d'une fédération nationale d'Églises, peut par exemple prendre la parole à l'Assemblée générale de l'ONU. Dans ce même document sur les questions d'actualité, le COE a adopté une « Déclaration sur l'eau pour la vie » de deux pages. Elle appelle les Églises à « *s'engager en faveur* du développement d'instruments légaux et mécanismes garantissant la mise en œuvre du droit à l'eau en tant que droit humain fondamental aux niveaux local, national, régional et international. » Ce texte rend hommage à la *Déclaration œcuménique sur l'eau* de la FEPS, de la Conférence des évêques suisses et des Églises brésiliennes, née entre autres de l'initiative de l'Église bernoise : « Que ce soit localement ou au niveau international, il existe des réponses posi-

ves et novatrices permettant de définir le profil d'un témoignage chrétien sur les questions concernant l'eau : ... Par exemple, les Églises du Brésil et de Suisse ont publié une déclaration œcuménique commune sur l'eau comme droit humain et bien public – ce qui, en soi, est un excellent exemple de coopération œcuménique. » Les personnes participantes venues de Suisse ont distribué leur déclaration en quatre langues. Elle a rencontré un grand écho. Les alliances continentales d'Églises d'Amérique latine (CLAI, CELAM) et d'Europe (KEK, CCEE) ont indiqué leur intérêt à reprendre et à soutenir la déclaration helvético-brésilienne. Des entretiens dans ce sens ont commencé au Brésil.

7. Mutirãos : participation suisse

Mutirão est un mot brésilien d'origine amérindienne qui signifie lieu de rencontre et occasion de travailler à un but commun. Il a été choisi pour englober les plus de cent manifestations d'une heure et demie que proposaient les Églises, partenaires œcuméniques et groupes d'initiative sur une multitude de thèmes. vingt à cinquante personnes à chaque fois, surtout des visiteuses et visiteurs, y discutaient les thèmes et formulaient des recommandations à l'intention du COE. La Suisse a proposé trois mutirãos :

Fuite de capitaux et pauvreté.

Un mutirão de PPP en coopération avec le CLAI

La mondialisation des marchés financiers a des conséquences de plus en plus problématiques sur les économies du Sud. Les pays pauvres souffrent du fort afflux d'argent légal et illégal du Sud au Nord. Ce mutirão très fréquenté s'est concentré sur les marchés spéculatifs, la dette et l'exemption fiscale. Les Églises, et en particulier les Églises d'Amérique latine, travaillent depuis des années sur les questions de la dette. Leur exigence d'une éthique des marchés financiers a le soutien des personnes de la base. C'est un signal clair aux Églises suisses. Il faut donc poursuivre l'orientation en faveur d'investissements éthiquement responsables ainsi que le dialogue avec le secteur bancaire. Les questions d'exemption et d'évasion fiscales constituent des défis d'avenir pour la Suisse, au niveau local et international.

Femmes dans la mission – une autre mondialisation. Un mutirão de mission 21 et de la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP)

Deux femmes d'exception ont apporté une dynamique aux Églises de Suisse : Rosina Widmann-Binder, une missionnaire, et Rosa Gutknecht, la première pasteure consacrée à Zurich. Quel est le rapport entre le rôle féminin qui leur a été imparti dans la mission et l'Église, et le rôle actuel de l'Église et de la mission ? Où les femmes d'aujourd'hui font-elles l'expérience d'une discrimination et comment peuvent-elles transformer le monde ? Comment ont agi ces femmes, comment ont-elles mis en œuvre leur mission et quelles sont les visions actuelles ? Solutions passées et solutions contemporaines étaient et sont multiples. Suivre sans détour son chemin, montrer sa disponibilité au dialogue et établir des objectifs concrets, voilà ce que promeuvent une vision et de multiples réseaux. Les femmes devront à l'avenir encore suivre avec attention les changements, car le zénith de la promotion des femmes ou du bonus féminin semble atteint.

Comment devenir une Église sans corruption ? Un mutirão de la FEPS, de PPP et de la Conférence panafricaine des Églises (AACC)

Les Églises ne peuvent combattre la corruption dans la société dans laquelle elles vivent qu'à condition de ne tolérer aucune corruption dans leur propres institutions, telle est l'expérience commune à toutes les personnes participant à ce mutirão. Des exemples encourageants de conscientisation, de la base aux réseaux internationaux, ont montré la multiplicité des approches. La corruption en tant que produit du pouvoir et de l'impuissance, des coupables et des victimes, des structures patriarcales, a été peu discutée dans la perspective de genre. Le COE doit bien plutôt être habilité à traiter de la corruption et à veiller à la conduite des diverses forces dirigeantes. L'atelier a décidé de recommander au COE de développer un code de conduite anticorruption (code of transparency), en appelant toutes les Églises membres respectivement leurs représentantes et leurs représentants, à le signer.

8. Programme pour visiteuses et visiteurs : Journée de l'Église universelle

Un groupe de plus de vingt-cinq femmes et hommes, presque tous pasteures et pasteurs de Suisse romande et alémanique, a pris part à l'Assemblée, sous l'égide de a+w, formation et formation continue des pasteures et pasteurs. Leur rapport débute par des témoignages de membres du groupe :

Ce qui m'a le plus impressionné...

- Le rassemblement unique de femmes et d'hommes d'Église venant du monde entier dans un espace très restreint, la possibilité d'entrer en contact avec eux directement et simplement, d'avoir des entretiens brefs ou longs, d'échanger des adresses ;
- l'échange rapide et apparemment aisé sur les impressions quant aux parties de l'Assemblée ou aux manifestations du programme cadre ;
- la possibilité d'entendre parler de contextes très différents, de parler avec les personnes concernées de ce qu'on a entendu, de recevoir d'autres informations et de prendre part aux situations réelles que l'Église doit vivre dans de nombreuses régions de la terre, dans lesquelles les gens d'Église doivent assumer leur tâche, et transmettre aux êtres humains le message de libération de l'Évangile ;
- la possibilité d'approfondir le jour même des thèmes importants, dans des ateliers, des mutirãos, dans la musique et la danse, en séances plénières, en réunions spontanées ;
- l'invraisemblable diversité de cultes, recueils, méditations, qui ont eu lieu sous la tente de culte, à la chapelle de l'université, en un lieu précis du terrain, à l'air libre, dans la tradition de nombreuses confessions, et chaque fois soigneusement préparés et parfaitement présentés, de sorte que l'on participait à la liturgie de célébration et de prière dans les situations les plus diverses...

Vivre l'œcuménisme en direct – garder vivant l'œcuménisme

Pour la plupart des personnes présentes, la perspective d'une participation directe au plus grand événement œcuménique de la décennie constituait une motivation importante pour le voyage au Brésil. Il est réjouissant et pour les Églises de Suisse très significatif, qu'un tel nombre de pasteures et pasteurs s'intéresse au mouvement œcuménique, toujours fragile et où

plus personne ne savait avec certitude, après la dernière Assemblée à Harare en 1998, comment aborder et éventuellement réparer la scission apparue alors entre les diverses familles confessionnelles, notamment avec les orthodoxes. Cette fois, il était visible qu'il fallait continuer, que l'on voulait désormais apprendre à se respecter et à s'estimer mutuellement dans les circonstances les plus diverses, parcourir l'un avec l'autre le chemin souvent ardu d'une « entente croissante ». Les membres du groupe en visite pourront donc parler dans leurs paroisses d'un mouvement qui vit, qui prend au sérieux sa tâche d'intégration, qui se confronte aux grands thèmes de ce monde, qui écoute les personnes concernées, qui prend en compte les exclus, leur donne une voix, qui défend tout être stigmatisé pour cause de SIDA / HIV. Qui a vécu cette expérience saura la faire résonner dans son activité locale, l'intégrer, tenir présente l'Église universelle. C'est essentiel pour la vie de l'idée œcuménique.

Visites en cours de route

Trois jours à Sao Paulo avant l'Assemblée, le dimanche auprès d'une tribu autochtone aux abords de Porto Alegre et d'autres jours encore passés à Belem immédiatement après l'Assemblée ont donné aux personnes participantes une vision plus large de la réalité du pays hôte, le Brésil. Des rencontres avec des groupes de travail (s'occupant par exemple de personnes vivant dans les rues de la ville) ou des paroisses locales (comme dans un quartier pauvre de la ville d'Amazonas) ont constitué des expériences impressionnantes de l'être Église en contexte : « ... Un chemin étroit en bois branlant conduit jusqu'au fleuve où la vieille femme lave son linge entre les poules et les déchets. De leurs péniches rouillées, des mariniers contemplant paresseusement la rive. Dans la baraque de planches voisine des gens d'aspect inquiétant jouent aux cartes en buvant de la bière. Derrière des barreaux apparaît une beauté au regard vide, ce qui confirme la réputation du quartier en matière de criminalité, trafic de drogues et prostitution. La baraque aux couleurs de l'arc-en-ciel de la paroisse luthérienne s'appelle « Arca da Barca » et rappelle l'incroyable sauvetage d'une petite barque dans une mer dangereuse. » (Tiré du rapport d'une participante)

Une demande

Le responsable de la formation et formation continue des pasteurs et pasteurs pose cette question : « Je trouve importante la participation d'un

groupe de pasteures et pasteurs en visite à une Assemblée œcuménique. C'est pourquoi il est dommage qu'à l'Assemblée proprement dite, on distingue très finement entre délégués, observateurs, consultants, etc., mais qu'on exclue autant tous les autres invités sans distinction des débats, alors que les débats auraient eu une grande importance pour ce groupe professionnel justement. Ne serait-il pas possible de créer un statut supplémentaire pour des personnes qui se rendent à l'Assemblée comme à une formation continue, qui évaluent en séminaires les expériences faites à l'Assemblée et qui se font une priorité de transmettre chez elles cette expérience ? »

Un congrès œcuménique

En parallèle aux réunions de l'Assemblée *un congrès œcuménique* a réuni cent dix étudiantes et étudiants de théologie à l'École supérieure de théologie de São Leopoldo. soixante d'entre eux viennent de différentes régions du Brésil, trente d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, vingt représentent le reste du monde. Leur programme, sous la direction de Rudolf von Sinner, professeur d'origine bâloise à l'École supérieure de théologie, dure jusqu'au 25 février ce qui me permet de suivre l'une de leurs tables rondes concernant l'étude biblique et de participer à leur célébration de clôture. Un exemple : comme beaucoup d'autres délégués et intervenants de l'Assemblée du COE, Gerald West, professeur d'Ancien Testament et d'Herméneutique biblique africaine à l'Université de KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, a accepté de donner une conférence à ce congrès : « Reading the Bible Ecumenically ». Il parle des trois types de lecture biblique énumérés dans le document « Kairos » : lecture de l'État, lecture des Églises et lecture prophétique. Depuis les quinze dernières années, des biblistes d'Amérique latine tels qu'Elsa Támez au Costa Rica et les membres du CEBI (Centre des études bibliques) au Brésil proposent une théologie prophétique, locale, incarnée dans la souffrance et dans les luttes des secteurs pauvres, marginalisés et discriminés de leur peuple, et inspirée par l'enseignement et la pratique de Jésus. C'est cette théologie, une herméneutique de suspicion par rapport à l'agenda politique caché derrière l'interprétation du texte, qui a inspiré des lectures bibliques proposées à l'Assemblée de Porto Alegre et une bonne partie des sermons prononcés.

9. Mandat de la FEPS : objectifs largement atteints

Le Conseil de la FEPS avait adopté un « Mandat de la délégation de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) à la Neuvième Assemblée générale du Conseil œcuménique des Églises à Porto Alegre en 2006 ». Nous en donnons ici l'énoncé, avec en italique les évaluations de la délégation sur l'accomplissement des objectifs.

« La délégation de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) remplit le mandat donné par le Conseil de la FEPS en étant consciente du profond processus de changement que connaît le Conseil œcuménique des Églises quant à son identité organisationnelle et structurelle, culturelle et théologique. C'est dans cette conscience que la délégation représente la FEPS et ses Églises membres dans les débats sur les thèmes clés fixés par le COE pour sa Neuvième Assemblée générale, et de la manière suivante :

1. Mondialisation

Concernant les objectifs de la FEPS, tels qu'ils sont énoncés dans son document de référence « Globalance » et dans le document de la KEK « European Churches Living Their Faith In The Context Of Globalisation », la délégation

- les expose dans la séance plénière sur la justice économique,
- les fait valoir dans les discussions de l'unité de programme « Entretiens œcuméniques ».

Dans les deux cas, la délégation

- s'engage pour une culture de débat qui permette de compléter le document du COE « Appel AGAPE – Appel à l'amour et à l'action »,
- recherche des impulsions et des idées pour continuer à appliquer les dits textes dans le contexte suisse et européen.

Évaluation : objectif atteint dans le cadre de ce qui était possible. Les objectifs ont été introduits dans la séance plénière supplémentaire. Le document Globalance a été distribué et discuté ; le document de la KEK a été bloqué à la douane, mais a pu finalement être distribué. L'Appel AGAPE n'a pas été mis au débat (cf. chap. 4). Des impulsions pour la suite du travail en Suisse ont été collectées.

2. Priorités pour le travail futur du COE

La délégation s'engage en faveur des aspects sociaux et éthiques (conformité au genre incluse) des programmes futurs du COE. Elle s'engage en outre ce faisant pour mettre plus fortement l'accent sur des questions de théologie et de foi.

Évaluation : objectif atteint. La FEPS a fait valoir et approuver ces priorités au Comité d'orientation du programme (annexe A3, chapitre IV. Principes directeurs).

C'est dans ce sens que la délégation soutient la candidature d'Isabelle Noth à la Commission Foi et constitution.

Évaluation : objectif atteint. Isabelle Noth est prévue pour la commission plénière (élection en septembre 2006), elle n'a malheureusement pas été élue à la Commission permanente.

La délégation s'engage pour que le dialogue œcuménique entretenu avec les Églises orthodoxes d'une part et les Églises protestantes fondamentalistes et pentecôtistes d'autre part soit développé et renforcé dans le programme de travail du COE.

Évaluation : objectif atteint. Le Comité des directives a adopté cet objectif (annexe A2, chapitre Relations avec d'autres Églises chrétiennes, alinéa Églises pentecôtistes).

3. Structures futures du COE

La délégation appuie les modifications statutaires du COE quant à la définition de la qualité de membre du COE (notamment dans le contexte de l'intégration des « Organisations coopérant avec le COE »).

Évaluation : objectif atteint. Les changements ont été acceptés.

En ce qui concerne la direction des structures futures du COE, la délégation coordonne avec les autres Églises européennes la candidature des délégués européens au Comité central du COE.

Évaluation : objectif atteint autant que possible. Un lobbying personnel a eu lieu. La procédure de nomination manquait de transparence. Le siège de la FEPS n'a jamais été remis en question.

La délégation soutient dans ce cadre la candidature de Christoph Stückelberger au Comité central du COE.

Évaluation : objectif atteint. L'élection a eu lieu.

4. Décennie œcuménique Vaincre la violence

Au cours de la session plénière sur la décennie œcuménique Vaincre la violence, la délégation informe sur les activités pour la décennie des Églises membres de la FEPS. Elle acquiert impulsions et idées en vue de recommandations pour de possibles pôles d'activités des Églises membres de la FEPS au cours de l'année 2007 de la décennie, sur le thème « Europe ».

Évaluation : objectif partiellement atteint. Il n'y a pas eu de discussion en séance plénière, dans l'Entretien œcuménique sur la décennie par contre, les activités et objectifs sexospécifiques suisses ont été bien accueillis (cf. plus haut, chap. 4.2).

5. Eau

La délégation poursuit durant l'Assemblée la discussion sur la problématique de l'eau.

Évaluation : objectif atteint.

Elle fait valoir à l'Assemblée les objectifs de la « Déclaration œcuménique sur l'eau comme droit de l'homme et bien public » commune des Églises protestantes et catholiques du Brésil et de Suisse, c'est-à-dire la reconnaissance de l'accès à l'eau en tant que droit humain et bien public, et la réglementation par législation de l'utilisation de l'eau à tous les niveaux organisationnels de l'État, y compris au niveau d'une convention de l'ONU.

Évaluation : objectif atteint. Soutenue par le groupe bernois, la délégation de la FEPS a pu participer à la Déclaration sur l'eau. Les objectifs ont été acceptés (Annexe A4, Déclaration sur l'eau). La Déclaration helvético-brésilienne

sur l'eau a été distribuée en quatre langues (français, anglais, allemand, espagnol) et a rencontré un large écho.

La délégation soutient le développement continu et la mise en œuvre des programmes du COE destinés à protéger l'eau de la pollution et des abus en matière économique et de politique de puissance.

Évaluation : objectif atteint. Divers contacts et mise en réseau ont été établis avec des Églises brésiliennes, le CLAI, la KEK, la CCEE.

La délégation acquiert sur la base de la discussion sur la problématique de l'eau des idées susceptibles de figurer à l'agenda de la FEPS pour la suite de l'application de la « Déclaration œcuménique sur l'eau comme droit de l'homme et bien public ».

Évaluation : objectif atteint. La Déclaration œcuménique sur l'eau devrait être reprise au niveau continental, par les CLAI/CELAM/KEK/CCE. Des entretiens dans ce sens ont débuté.

6. Mutirão

La FEPS prend part, avec Pain pour le prochain et la Conférence panafricaine des Églises CETA / AACC, à un mutirão sur le thème « How to become a corruption-free Church ? ».

Évaluation : objectif atteint. Une bonne discussion a eu lieu dans le groupe, et une recommandation concrète a été adoptée à l'intention du COE : développer un code de conduite pour toutes les Églises membres du COE et le faire approuver par le Comité central.

La délégation de la FEPS et d'autres personnes participantes de Suisse ont fait valoir activement leurs objectifs à l'Assemblée à travers :

- des interventions et des motions en séances plénières et groupes de travail
- la participation au Comité d'orientation du programme
- la participation au Comité des finances
- l'organisation de trois ateliers sur l'eau, les femmes et la lutte contre la corruption

- la coorganisation d'une Pré-Conférence sur l'eau en tant que droit de l'homme
- la coprésidence du groupe de travail de la KEK pour le document KEK sur la mondialisation
- la participation à une Pré-Conférence à New York sur la réforme de l'ONU
- la participation à une Pré-Conférence sur les femmes
- la large distribution des publications FEPS Globalance (en français, allemand, anglais) et Déclaration sur l'eau (en français, allemand, anglais, espagnol) ainsi que de la publication KEK (en français, allemand, anglais, espagnol).
- diverses interviews.

10. Mise en œuvre en Suisse

Pour la mise en œuvre en Suisse des résultats de l'Assemblée par la FEPS et ses Églises membres, la FEPS voit les possibilités suivantes :

10.1 Unité des Églises

Concernant l'encouragement de l'Assemblée à ne pas abandonner les efforts en vue de l'unité, il est recommandé

- de renforcer au niveau théologique ce qui nous est commun lieu de continuer à souligner ce qui nous divise (la question du baptême par exemple)
- de continuer à renforcer dans les projets de la FEPS et de ses Églises membres l'unité évangélique interne en Suisse
- d'intégrer les questions théologiques du document « Appelés à être l'Église une » (voir plus haut chap. 4.1) dans le travail théologique de la FEPS et de ses Églises membres
- de travailler activement à l'élection de la pasteur Dr Isabelle Noth à la Commission Foi et constitution du COE
- d'intégrer les impulsions du COE dans les efforts interconfessionnels et interreligieux de la FEPS et de ses Églises membres.

10.2 Liturgie

Concernant la richesse des contenus et formes d'expression liturgiques de l'œcuménisme mondial, il est recommandé

- de voir dans la Commission de liturgie de la FEPS et les autres commissions de liturgie comment rendre plus fécondes ces impulsions œcuméniques dans les approches et renouvellement liturgiques des Églises en Suisse.

10.3 Justice économique

Concernant la poursuite du travail sur des questions de justice économique, et en accord avec la mise en œuvre des résultats de l'Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale à Accra, il est recommandé

- de continuer à chercher des formes théologiques et liturgiques permettant de parler de foi dans nos Églises du point de vue de la mondialisation économique
- d'accepter la recommandation du COE de thématiser plus fortement, dans la lutte contre la pauvreté, la richesse en tant que défi de la mondialisation économique (à l'Open Forum 2007, par exemple, et par d'autres voies)
- d'appliquer des recommandations choisies du document Globalance de concert avec les Églises membres
- de cultiver respectivement de rechercher le dialogue entre Églises européennes et non européennes sur cette thématique.

10.4 Eau

- Concernant la poursuite du travail sur la question de l'eau, il est recommandé
- de rechercher au niveau continental, en Amérique latine à travers CLAI/CELAM, et en Europe à travers KEK/CCEE, un soutien à la Déclaration œcuménique sur l'eau

- de continuer l'activité sur ce thème en Suisse, y compris à travers des entretiens avec les acteurs principaux de l'économie de l'eau dans notre pays.

10.5 Décennie œcuménique Vaincre la violence

Concernant la poursuite de la mise en œuvre de la décennie en Suisse et en Europe, il est recommandé

- de participer activement aux préparatifs de l'année 2007 sur le thème « Europe » de la décennie œcuménique, par exemple en convenant une ou deux propositions concrètes avec les coordinateurs de l'année clé 2007 « Europe » de la décennie.
- de s'engager pour l'adoption d'objectifs de la décennie dans le cadre des préparatifs du 3^e Rassemblement œcuménique européen à Sibiu
- de continuer à développer et à renforcer stratégies et programmes de paix et de réconciliation dans un contexte interculturel et interreligieux ; un exemple pourrait être la promotion de programmes et structures prévoyant le contact entre Églises cantonales et / ou paroisses avec des groupes d'autres confessions ou religions
- de développer des contributions pour vaincre la violence structurelle, par exemple dans l'économie.

10.6 Amérique latine

Afin de renforcer les échanges avec les Églises et organisations d'Amérique latine, il est recommandé

- d'approfondir les relations traditionnelles aux Églises d'Amérique latine dans lesquelles sont intégrées paroisses et Églises d'origine suisse, comme l'Iglesia Evangelica Riformata del Rio de la Plata IERP (Argentine)
- de renforcer les relations existantes avec le Conseil des Églises d'Amérique latine CLAI, qui accorde notamment une grande importance au thème de la justice économique.

- de renforcer le soutien aux programmes d'œuvres d'entraide et sociétés missionnaires qui promeuvent la paix ainsi que les droits des communautés autochtones en Amérique latine.

11. En conclusion

« Appelés à être l'Église une » et « être Église, c'est lutter pour la vie » (p. 6). Tels pourraient être les deux pôles majeurs résumant les textes de ce rapport. Le mouvement œcuménique a toujours vécu de ces deux « poumons », et l'Assemblée de Porto Alegre l'a rappelé avec ses particularités. La prochaine Assemblée devrait se tenir en Asie, peut-être en Corée. Quels seront à ce moment là le visage du mouvement œcuménique, mais aussi celui du Conseil œcuménique lui-même ? On évoque déjà l'option d'une Assemblée du COE conjointe avec des Assemblées de familles confessionnelles. Nul doute que des changements significatifs sont probables d'ici là : la discussion entre protestantismes et orthodoxie semble (provisoirement ?) apaisée, mais celle entre le COE et les très grands groupements évangéliques ne fait que commencer, l'approfondissement des relations entre le COE et le Vatican est également très haut dans les priorités annoncées des uns et des autres. En ce qui concerne l'autre « poumon » thématique du COE, les menaces sur la vie n'ont jamais non plus été aussi lourdes et l'engagement des Églises si important. Le nombre de grands chantiers à aborder ne diminue pas, ni l'attente de solutions durables à des conflits ou divisions séculaires. Pour faire face à ces énormes défis, le COE dispose d'un budget inférieur à celui d'une des grandes Églises membres de la FEPS. Lors de sa visite au Conseil de la FEPS quelques semaines avant l'assemblée de Porto Alegre, le Secrétaire général Samuel Kobia n'a pas caché que les choix à opérer par le nouveau Comité central seraient cornéliens. Le COE est plus encore que par le passé dépendant de ses Églises membres. Mais il n'y a pas là nécessairement un handicap : L'Assemblée de Porto Alegre l'a montré une fois de plus, et la forte participation suisse en témoigne : le mouvement œcuménique est porté par l'Esprit, il dépasse de loin les structures établies, développe toujours à nouveau une créativité et un dynamisme porteurs d'espoir, possède un potentiel de mobilisation et d'identification quasi intact auprès des jeunes générations. Cela devrait nous encourager nous aussi en Suisse à renforcer notre attachement à ce projet.

Les textes des annexes sont des traductions non encore définitives et autorisées, telles qu'elles étaient sur le site du COE au moment de la mise sous presse : <http://www.wcc-assembly.info>.

A1

Texte sur l'écclésiologie: Appelés à être l'Église Une

Renouveler notre engagement à rechercher l'unité et à approfondir le dialogue Une invitation adressée aux Églises

Les Assemblées du COE ont adopté des textes qui proposaient une vision – ou précisaient les qualités – de « l'unité que nous recherchons ».¹ Dans la ligne de ces documents, la Neuvième Assemblée réunie à Porto Alegre a adopté le présent texte en invitant les Églises à poursuivre leur pèlerinage commun et à franchir ainsi une nouvelle étape en direction de la pleine unité visible.

Cette Invitation aux Églises les appelle à poursuivre un double objectif : (a) énoncer ce que les Églises, au stade actuel de leur cheminement œcuménique, peuvent dire ensemble sur certains aspects importants de l'Église ; (b) inviter les Églises à relancer leurs conversations – qui doivent se conforter mutuellement tout en restant ouvertes et prospectives – sur la qualité et le degré de leur communauté fraternelle et de leur communion, ainsi que sur les sujets qui les divisent encore.²

1 Cette invitation adressée aux Églises a été rédigée, à la demande du Comité central du COE (2002), dans le cadre d'un processus organisé par la Commission de Foi et constitution du COE. La première version de ce texte fut rédigée à Nicosie, Chypre, en mars 2004. Suite aux nombreux commentaires et remarques des organes exécutifs du COE, de la Commission de Foi et constitution et du Comité directeur de la Commission spéciale, ce texte a été révisé lors d'une seconde réunion qui s'est tenue à Nicosie en mai 2005. Au nom du COE, Foi et constitution tient à remercier l'Église de Chypre qui a bien voulu accueillir ces réunions préparatoires. La Commission permanente de Foi et constitution a procédé à une ultime révision de ce texte lors de la réunion qu'elle a tenue à Aghios Nikolaos, Crète, en juin 2005.

2 Pour le bon déroulement de ce processus, Foi et constitution a rédigé et envoyé aux Églises un nouveau document d'étude intitulé « La nature et la mission de l'Église – Vers une déclaration commune », document de Foi et constitution n° 198.

I.

1. Nous, délégués à la Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, remercions le Dieu Trinitaire, Père, Fils et Saint Esprit, qui a amené nos Églises à établir entre elles un contact et un dialogue vivants. Par la grâce de Dieu, il nous a été permis de rester ensemble, même lorsque cela n'était pas facile. Des efforts considérables ont été faits pour surmonter nos divisions. Nous sommes « une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit ».³ Nous réaffirmons que « le but premier de la communauté fraternelle d'Églises que forme le Conseil œcuménique des Églises est de s'appeler mutuellement à tendre vers l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la vie commune en Christ, à travers le témoignage et le service au monde, et de progresser vers cette unité afin que le monde croie. »⁴ Nos divisions persistantes sont autant de blessures réelles infligées au corps du Christ, et la mission de Dieu dans le monde en souffre.
2. Les Églises membres de la communauté fraternelle du COE demeurent engagées les unes à l'égard des autres sur la voie qui mène à la *pleine unité visible*. Cet engagement est un don de notre Seigneur miséricordieux. L'unité est à la fois un don et un appel de Dieu. Nos Églises ont affirmé que l'unité pour laquelle nous prions et œuvrons et que nous espérons est « une *koinonia* qui est donnée et s'exprime dans la confession commune de la foi apostolique, dans une vie sacramentelle commune à laquelle nous accédons par un seul baptême et que nous célébrons ensemble en une seule communauté *eucharistique*, dans une *vie vécue ensemble dans la reconnaissance mutuelle et la réconciliation* des membres et des ministères ; elle s'exprime enfin dans la mission par laquelle nous devenons ensemble témoins de l'Évangile de la grâce de Dieu auprès de tous et au service de la création tout entière. »⁵ Une telle *koinonia* doit s'exprimer en chaque lieu et au travers d'une relation conciliaire d'Églises en différents lieux. Nous avons beaucoup à faire encore, nous qui, ensemble, cherchons à comprendre ce que signifient l'unité et la catholicité, ainsi que l'importance du baptême.

³ Base du COE (Constitution, art. I).

⁴ Fonctions et buts du COE (Constitution, art. III)

⁵ « L'unité de l'Église en tant que *koinonia*: don et vocation », Déclaration de Canberra, 2.1

II.

3. Nous confessons l'Église une, sainte, catholique et apostolique, pour reprendre les termes du Symbole de Nicée-Constantinople (381). L'unicité de l'Église est une image de l'unité du Dieu Trinitaire dans la communion des Personnes divines. La Sainte Écriture nous présente la communauté chrétienne comme le corps du Christ dont la diversité et l'interdépendance des membres sont essentielles à son intégrité : « Il y a diversité de dons de la grâce, mais c'est le même Esprit ; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur ; diversité de modes d'action, mais c'est le même Dieu qui, en tous, met tout en œuvre. A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien de tous. » (1 Co 12,4-7)⁶ Ainsi, en tant qu'elle est peuple de Dieu, corps du Christ et temple de l'Esprit Saint, l'Église est appelée à manifester son *unicité dans la riche diversité*.
4. En tant qu'elle est communion de croyants, l'Église est créée par la Parole de Dieu : c'est en effet en écoutant la *proclamation de l'Évangile* que s'éveille la foi, par l'opération du Saint Esprit (Rm 10,17). Etant donné que la Bonne Nouvelle proclamée pour éveiller la foi est la Bonne Nouvelle transmise par les apôtres, l'Église créée par elle est *apostolique*. Bâtie sur les fondations des apôtres et des prophètes, l'Église est la maison de Dieu, un temple *saint* où l'Esprit vit et agit. Par la puissance de l'Esprit Saint, les croyants édifient progressivement un temple saint dans le Seigneur (Ep 2, 21-22)⁷
5. Nous affirmons que la foi apostolique de l'Église est une, tout comme le corps du Christ est un. Pourtant, il peut légitimement exister des formulations différentes de la foi de l'Église. La vie de l'Église, en tant que vie nouvelle en Christ, est *une* ; pourtant, elle s'édifie par le moyen de charismes et ministères différents. L'espérance de l'Église est une ; pourtant, celle-ci s'exprime dans des espoirs humains différents. Nous reconnaissons qu'il y a des points de départ ecclésiologiques différents et toute une gamme de conceptions sur la relation entre l'Église et les Églises. Certaines de ces différences sont des expressions de la grâce et de la bonté de Dieu : il s'agit de les discerner dans la grâce de Dieu, avec l'aide de l'Esprit Saint. D'autres différences divisent l'Église ; il s'agit de les surmonter par les dons de l'Esprit que sont la foi, l'espérance et l'amour, de façon que la séparation et l'exclusion n'aient pas le dernier mot. Le dessein de Dieu est de « mener les temps à leur accomplis-

⁶ Les citations bibliques sont tirées de la TOB (Traduction œcuménique de la Bible)

⁷ La nature et la mission de l'Église, §23

sement, réunir l'univers entier sous un seul chef » (Ep 1,10), en réconciliant les divisions entre les êtres humains. Dans l'amour, Dieu appelle son peuple au discernement et au renouveau sur le chemin qui mène à la plénitude de la koinonia.

6. La *catholicité* de l'Église exprime la plénitude, l'intégrité et la totalité de sa vie en Christ, par l'Esprit Saint, en tous lieux et en tous temps. Ce mystère s'exprime dans chaque communauté de fidèles baptisés dans laquelle la foi apostolique est confessée et vécue, l'Évangile est proclamé et les sacrements sont célébrés. Chaque Église est l'Église catholique et non pas seulement une partie d'elle. Chaque Église est l'Église catholique, mais elle n'en est pas la totalité. Chaque Église réalise sa catholicité lorsqu'elle est en communion avec les autres Églises. Nous affirmons que la catholicité de l'Église s'exprime de la manière la plus visible dans le partage de la sainte communion et dans un ministère mutuellement reconnu et réconcilié.
7. Les relations entre Églises sont dynamiquement interactives. Toutes les Églises sont, individuellement, appelées à donner les unes aux autres, à recevoir les unes des autres et à se *rendre mutuellement des comptes*. Chaque Église doit prendre conscience de tout ce qui, dans sa vie, est provisoire, et avoir le courage de l'admettre face à d'autres Églises. Même aujourd'hui, alors que le partage eucharistique n'est pas toujours possible, les Églises divisées se rendent mutuellement des comptes et expriment des aspects de la catholicité lorsqu'elles prient les unes pour les autres, partagent des ressources et s'entraident en cas de besoin, prennent des décisions ensemble, œuvrent ensemble pour la justice, la réconciliation et la paix, admettent leur obligation de s'expliquer sur leurs manières respectives d'être disciples conformément aux promesses du baptême, et poursuivent le dialogue en dépit de leurs divergences, refusant de dire : « Je n'ai pas besoin de vous. » (1 Co 12,21) Tout ce qui nous sépare nous appauvrit.

III.

8. Tous ceux qui ont été baptisés en Christ sont unis avec Christ dans son corps : « Par le baptême, en sa mort, nous avons donc été ensevelis avec lui, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous menions nous aussi une vie nouvelle. » (Rm 6,4) Dans le baptême, l'Esprit confère la sainteté du Christ aux membres du Christ. Le baptême qui fait entrer en union avec le Christ appelle les Églises à être ouvertes et honnêtes les unes

à l'égard des autres, même lorsque c'est difficile : « Mais, confessant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tous égards vers celui qui est la tête, Christ. » (Ep 4,15) Le baptême octroie aux Églises à la fois la liberté et la responsabilité de tendre vers la proclamation commune de la Parole, la confession de la seule foi, la célébration d'une seule eucharistie et le partage complet d'un seul ministère. Certaines Églises qui n'observent pas le rite du baptême d'eau partagent néanmoins l'expérience spirituelle de la vie en Christ.⁸

9. Notre appartenance commune au Christ par le baptême au nom du Père et du Fils et du *Saint Esprit appelle les Églises à cheminer ensemble et les en rend capables, même lorsqu'elles sont en désaccord*. Nous affirmons qu'il y a un seul baptême, tout comme il y a un seul corps et un seul Esprit, une seule espérance à laquelle nous sommes appelés, un seul Seigneur, une seule foi, un seul Dieu et Père de tous (cf. Ep 4,4-6). *Dans la grâce de Dieu*, le baptême manifeste cette réalité que *nous appartenons les uns aux autres, même si certaines Églises ne sont pas encore en mesure de reconnaître les autres comme Église au plein sens du terme*. Nous rappelons les termes de la Déclaration de Toronto dans laquelle les Églises membres du COE reconnaissent que « l'appartenance à l'Église du Christ s'étend au delà du corps de leurs fidèles. Elles cherchent donc à établir un contact vivant avec ceux qui, hors de leurs rangs, confessent la Seigneurie de Jésus Christ. »⁹

IV.

10. En tant qu'elle est la création de la Parole et de l'Esprit de Dieu, l'Église est un mystère, un signe et un instrument de ce que Dieu veut pour le salut du monde. La grâce de Dieu s'exprime dans la victoire sur le péché – une victoire donnée par le Christ – ainsi que dans la guérison et l'intégrité de l'être humain. Le royaume de Dieu peut se percevoir dans une *communauté réconciliée et réconciliatrice* appelée à la sainteté : une communauté qui s'efforce de surmonter les discriminations qui s'expriment dans des structures sociales de péché, et de travailler à la guérison des divisions dans sa propre vie et à la guérison et l'unité dans la communauté humaine. L'Église participe au ministère réconciliateur du Christ, qui s'est dépouillé lui-même, lorsqu'elle accomplit sa mission, affirmant et renouvelant l'image de Dieu dans toute

8 Cf. « L'unité de l'Église en tant que koinonia: don et vocation », Déclaration de Canberra, 3.2.

9 Déclaration de Toronto, IV.3.

l'humanité et œuvrant avec tous ceux qu'une marginalisation économique, politique et sociale a privés de leur dignité humaine.

11. La mission fait partie intégrante de la vie de l'Église. Dans sa mission, l'Église exprime sa vocation de proclamer l'Évangile et d'offrir le Christ vivant à la création tout entière. Dans leur vie, les Églises se trouvent en contact avec des adeptes d'autres religions et d'idéologies de notre temps. Etant un instrument de Dieu, Seigneur souverain de toute la création, l'Église est appelée à dialoguer et à collaborer avec eux de façon que sa *mission* mène toutes les créatures au bien, et la terre au bien-être. Toutes les Églises sont appelées à lutter contre le péché dans toutes ses manifestations, tant en elles qu'autour d'elles, ainsi qu'à collaborer avec d'autres pour combattre l'injustice, atténuer la souffrance humaine, vaincre la violence et assurer la plénitude de vie à tous les êtres humains.

V.

12. Depuis sa création, le Conseil œcuménique des Églises a toujours été un instrument privilégié par lequel des Églises ont pu s'écouter et se parler mutuellement, discuter de problèmes auxquelles elles-mêmes sont confrontées et qui menacent le monde. Au travers de dialogues bilatéraux et multilatéraux, les Églises participant au mouvement *œcuménique* ont également discuté de questions qui les divisent. Et pourtant, les Églises n'ont pas toujours admis leur *responsabilité* mutuelle les unes à l'égard des autres, ni toujours reconnu qu'elles doivent rendre compte, les unes aux autres, de leur foi, de leur vie et de leur témoignage ainsi que préciser les facteurs qui les divisent encore. Etant donné l'expérience de la vie que nous partageons déjà et les résultats obtenus dans les dialogues multilatéraux et bilatéraux, nous pensons qu'il est temps de prendre des mesures concrètes ensemble.

13. En conséquence, la Neuvième Assemblée appelle le Conseil œcuménique des Églises à continuer à faciliter des *conversations en profondeur* entre différentes Églises. Nous invitons également toutes nos Églises à l'exercice difficile qui consiste à rendre honnêtement compte de la relation existant entre la foi et la constitution qui leur sont propres, et la foi et la constitution des autres. Chaque Église est invitée à exprimer clairement les principes qui déterminent sur le fond, ou même qui nuancent dans la forme, ses relations avec les autres Églises. C'est en se communiquant honnêtement ce qu'elles ont en commun mais aussi ce qui les sépare et les différencie que les Églises

pourront mieux acquérir les éléments qui contribuent à l'établissement de la paix et à l'édification de la vie en commun.

14. Dans la perspective du but de la pleine unité visible, les Églises sont appelées à se pencher sur des questions qui reviennent régulièrement, en adoptant des méthodes nouvelles et mieux ciblées. Parmi les *questions que les Églises doivent étudier* en permanence, on citera notamment celles-ci :

- a. Dans quelle mesure votre Église discerne-t-elle l'expression fidèle de la foi apostolique dans sa vie, sa prière et son témoignage et dans ceux d'autres Églises ?
- b. Sur quels points votre Église perçoit-elle la fidélité au Christ dans la foi et la vie d'autres Églises ?
- c. Votre Église reconnaît-elle une structure commune d'initiation chrétienne, fondée sur le baptême, dans la vie d'autres Églises ?
- d. Pourquoi votre Église estime-t-elle qu'il est nécessaire, admissible ou impossible de partager la Sainte Cène avec les membres d'autres Églises ?
- e. Selon quelles modalités votre Église est-elle en mesure de reconnaître les ministères ordonnés d'autres Églises ?
- f. Dans quelle mesure votre Église peut-elle partager la spiritualité d'autres Églises ?
- g. De quelle manière votre Église est-elle prête à s'associer à d'autres Églises pour s'attaquer à des problèmes tels que les hégémonies politiques et sociales, la persécution, l'oppression, la pauvreté et la violence ?
- h. Dans quelle mesure votre Église est-elle prête à participer à la mission apostolique avec d'autres Églises ?
- i. Dans quelle mesure votre Église participe-t-elle avec d'autres Églises à la formation religieuse et à l'éducation théologique ?
- j. Dans quelle mesure votre Église peut-elle participer pleinement à la prière avec d'autres Églises ?

En abordant ces questions, les Églises seront mises au défi de distinguer des domaines de renouveau dans leur propre vie, et de nouvelles occasions d'approfondir leurs relations avec les Églises d'autres traditions.

VI.

15. Nos Églises font route ensemble dans la conversation et l'action commune, avec la certitude que le Christ ressuscité continuera à se révéler, comme il l'a fait en rompant le pain à Emmaüs, et qu'il dévoilera le sens profond de la communauté fraternelle et de la communion (Lc 24,13-35). Prenant acte des progrès accomplis dans le mouvement œcuménique, nous encourageons nos Églises à continuer d'avancer sur ce chemin ardu mais joyeux, mettant notre confiance en Dieu le Père, Fils et Saint Esprit, dont la grâce transforme en fruits de communion les efforts que nous faisons pour parvenir à l'unité.

Écoutons ce que l'Esprit dit aux Églises !

A2

Rapport du Comité d'examen des directives

Le rapport ci-après a été présenté à l'Assemblée qui en a pris acte. Les résolutions qu'il contient ont été proposées par le Comité d'orientation du programme et approuvées par l'Assemblée par consensus.

Mandat et vue d'ensemble

1. « Voici, je fais toutes choses nouvelles. » (Ap 21,5)

Inspiré par l'Esprit Saint, le mouvement œcuménique cherche à encourager le renouveau de nos Églises et de toute la création divine, élément intégral de la croissance vers l'unité. C'est dans ce vaste cadre que le Comité d'examen des directives (CED) a accompli son travail.

2. Le CED a été invité à travailler de concert avec le Comité d'orientation du programme (COP) et le Comité des questions d'actualité (CQA) de l'Assemblée pour assurer l'homogénéité de leurs trois rapports qui détermineront les orientations et les activités de programme du Conseil œcuménique des Églises (COE). Le CED a été plus spécialement chargé d'examiner le contexte ecclésial en mutation et la dynamique des relations dans l'ensemble du mouvement œcuménique, tout en proposant des lignes directrices sur les questions fondamentales et stratégiques concernant les relations.

3. Le CED a pris connaissance avec satisfaction des rapports du président et du secrétaire général, en se félicitant de la profonde spiritualité qui ressort de ces textes et de leur réflexion sur le thème de l'Assemblée « Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce ». La vision de la Neuvième Assemblée et du mouvement œcuménique au 21^e siècle découle du fait que nous nous considérons comme une communauté de chrétiens unis par la foi et la prière qui se vouent à témoigner au monde ensemble et qui sont liés les uns aux autres par la grâce de Dieu. La quête de l'unité visible de l'Église demeure au cœur du COE.

4. Nous avons pour vision ultime de parvenir par la grâce de Dieu à l'unité visible de l'Église du Christ, de nous accueillir mutuellement à la table du Seigneur,

de réconcilier nos ministères et de nous engager ensemble à réconcilier le monde. Nous ne devons jamais perdre de vue ce rêve, et il nous faut prendre aujourd'hui des mesures concrètes pour qu'il devienne réalité. Le rapport du président formule des espérances et des rêves précis, en relation avec les travaux déjà entrepris sur (i) la date commune de Pâques, (ii) le baptême, l'eucharistie et le ministère et (iii) la préparation d'une assemblée œcuménique unique – ces rêves font écho à ceux que caressaient déjà les fondateurs du COE.

Résolution :

5. La Neuvième Assemblée fixe comme objectif que nous aurons accompli des progrès notables pour concrétiser ces espérances et ces rêves d'ici la Dixième Assemblée. On témoignera au monde des progrès réalisés vers l'unité visible en parvenant à un accord entre toutes les Églises chrétiennes sur les questions suivantes: calcul de la date de la célébration annuelle de la résurrection de notre Seigneur; reconnaissance mutuelle d'un seul baptême par toutes les Églises, étant entendu que certaines d'entre elles ne pratiquent pas le rite du baptême d'eau mais ont le même désir d'être fidèles au Christ; convocation d'une assemblée œcuménique qui réunirait toutes les Églises pour célébrer leur communauté en Jésus Christ et pour relever ensemble les défis qui attendent l'Église et l'humanité – sur la voie de l'unité visible et du partage de l'eucharistie.

Les tendances nouvelles dans la vie des Églises et leurs conséquences sur l'œcuménisme

Les relations œcuméniques au 21^e siècle

6. Il est indispensable de comprendre les changements rapides et profonds en train de s'opérer dans le christianisme et la vie des Églises pour examiner les relations œcuméniques au 21^e siècle. Le CED propose d'établir un rapport sur l'évolution des contextes ecclésial et œcuménique et de le tenir à jour régulièrement dans la perspective des réunions du Comité central au cours de la période à venir.
7. Le secrétaire général a invité l'Assemblée à mettre « les relations au centre du mouvement œcuménique ». Le CED reprend cette invitation, conscient de la tension créatrice qui existe aux divers niveaux des relations entretenues

par le COE, tension due au fait que celui-ci est une communauté fraternelle d'Églises qui doit réagir à l'évolution du contexte œcuménique et du monde.

8. Le processus de reconfiguration du mouvement œcuménique consiste essentiellement à régler les relations complexes entre les différents organes et nouveaux partenaires œcuméniques, afin que ces relations soient empreintes de clarté, de transparence, de communication et d'efforts de collaboration et que l'ensemble du mouvement œcuménique puisse apporter de manière cohérente au monde, aux régions et aux Églises locales le message spirituel et plein de grâce du christianisme. Le CED a pris note des messages transmis par de nombreux participants à la Neuvième Assemblée, ainsi que du thème central. Il faut concevoir le processus dit de « reconfiguration » non pas comme le rapiéçage des structures œcuméniques existantes, mais comme un processus dynamique propre à approfondir les relations du mouvement œcuménique avec ses racines spirituelles et son identité missionnaire, réaffirmer les relations des instruments œcuméniques avec les Églises, clarifier les relations entre les différents instruments œcuméniques et veiller à la coordination et à la cohérence de notre message et de nos efforts.
9. Le CED a pris connaissance avec satisfaction des efforts en ce sens, en particulier des deux colloques qui ont attiré une large participation, du processus de recensement des différents acteurs œcuméniques, des recommandations émanant de ces colloques, ainsi que du dialogue permanent, ouvert et dynamique qui a été la conséquence de ces travaux.

Résolution :

10. La Neuvième Assemblée

- a) invite les Églises membres et les instruments œcuméniques à soutenir le COE dans son rôle d'animateur du processus qui associe le mouvement œcuménique dans une collaboration constructive (reconfiguration) avec les Églises membres du COE, les communions chrétiennes mondiales, les organisations œcuméniques régionales, les conseils nationaux d'Églises, les organisations missionnaires mondiales, les partenaires spécialisés, ainsi que les Églises chrétiennes non membres du COE; ce processus permet d'évaluer les points forts et les points faibles du mouvement œcuménique dans son état actuel et de proposer des stratégies visant à consolider les points forts et à remédier aux faiblesses;

- b) **confirme** la désignation d'un comité de continuation, conformément à la recommandation formulée lors du colloque sur « L'œcuménisme au 21^e siècle » (Chavannes-de-Bogis, décembre 2004); ce comité demandera au Comité central de poursuivre ce processus durant la période à venir et de conserver aux Églises membres leur rôle essentiel;
- c) **demande** au COE d'analyser les incidences des nouvelles formes de mission et d'œcuménisme sur le processus de reconfiguration, sur la base de la méthode et des résultats de la Conférence sur la mission et l'évangélisation d'Athènes (2005).

Renforcer et approfondir le COE et les relations entre Églises membres

Qui sommes-nous, comment travaillons-nous ensemble ?

11. Le document « Vers une conception et une vision communes du Conseil œcuménique des Églises » (CVC) est la déclaration fondatrice concernant la nature de la communion fraternelle entre les Églises membres du COE et de leurs relations avec les autres partenaires œcuméniques. Le Comité affirme le caractère central de cette déclaration, insiste pour que le processus CVC soit mieux intégré à la vie et au témoignage du COE à tous les niveaux, et continue à orienter les programmes et les relations du COE.

Résolution :

12. Dans son rapport à la Neuvième Assemblée, le secrétaire général a formulé des invitations urgentes à opérer des changements en profondeur – mais pas au sens d'une amplification – dans la manière dont le COE accomplira ses tâches au cours de la période à venir. La plus importante de ces invitations appelle à « une approche plus intégrée et interactive des programmes et des relations » du Conseil à l'avenir. C'est pourquoi, dans l'esprit de ce rapport, l'Assemblée charge le secrétaire général de mettre en œuvre, en consultation avec le Comité central, des changements bien définis et cohérents dans le style de travail, la structure organisationnelle et les questions relatives au personnel du COE, changements nécessaires pour faire face aux défis actuels et futurs auxquels le mouvement œcuménique est confronté. Le CED est particulièrement intéressé à ce que tous les programmes, les consultations, les visites ou les déclarations dont le COE prend l'initiative soient intégrés dans les travaux entrepris par les membres du personnel dans le cadre d'autres programmes, et coordonnés avec eux.

13. Le CED affirme l'importance d'offrir aux jeunes adultes la possibilité de participer à des prises de décisions significatives au sein des Églises et du COE et prie instamment les Églises membres de proposer à leurs jeunes adultes davantage d'occasions de bénéficier d'une formation œcuménique, et plus particulièrement d'une formation théologique à l'Institut œcuménique de Bossey.

Résolutions :

14. A la lumière de la rencontre du président et du secrétaire général avec les jeunes adultes délégués à la Neuvième Assemblée et de la Déclaration sur la contribution des jeunes présentée à l'Assemblée, l'Assemblée demande au Comité central de créer un organe représentatif de jeunes adultes chargé de coordonner les diverses tâches de ceux qui sont en relations avec le COE et de faciliter la communication entre eux. Un tel organe permettrait aux jeunes adultes de participer de manière significative à la vie et aux décisions du COE et donnerait au Conseil la possibilité de rendre des comptes sur ses objectifs relatifs aux jeunes adultes.
15. Le CED a observé des références constantes aux « personnes handicapées », ce qui pourrait être une manière de reconnaître qu'elles sont absentes des organes directeurs et des processus de décision. Toutefois il souligne que ces mentions font ressortir la marginalisation constante des personnes vivant avec différents handicaps. L'Assemblée recommande au COE de travailler avec des représentants du Réseau œcuménique de défense des personnes handicapées, afin de définir, avec encore plus d'audace et d'imagination et en conformité avec la théologie chrétienne, des manières de faire des Églises des communautés pleinement inclusives et du mouvement œcuménique un espace de plus grande ouverture à tous les êtres humains.
16. Le CED a salué les récentes décisions prises par le Comité central sur les droits de la personne, les populations autochtones et la perte de leurs langues. L'Assemblée recommande de renforcer la participation et la visibilité des populations autochtones au sein du COE. Elle estime qu'il s'agit là d'une mesure essentielle pour approfondir les relations entre Églises membres du COE. En particulier, elle invite instamment le COE à se pencher sur les principaux domaines qui posent des problèmes aux Églises autochtones dans ses orientations générales. L'Assemblée estime que le renforcement des relations avec les populations autochtones constitue l'occasion d'ouvrir à la commu-

nauté fraternelle de nouvelles perspectives sur l'importance des lieux, de la terre, des langues et de la théologie de la création, ainsi que des approches créatrices sur la grâce et la transformation.

17. Le CED apprécie le nouveau style de discernement par consensus destiné à parvenir à des décisions au sein du COE ; il prend note des possibilités mises ainsi à la disposition des Églises. Une inquiétude particulière s'est fait jour concernant les rapports du président et du secrétaire général : leur longueur, d'une part, et la grille des programmes de l'Assemblée, de l'autre, limitent les possibilités d'un dialogue significatif, malgré les intentions déclarées du processus de consensus, que ce soit durant la présentation en plénière, ou dans le travail en comités. Le CED estime que le passage au processus de consensus exige également des changements dans les méthodes et les processus afin de permettre au consensus de se dégager. Il faut aussi évaluer la manière dont les rapports sont actuellement rédigés.
18. Le Comité central a entamé un processus d'auto-évaluation durant les mois précédant la Neuvième Assemblée. Le CED exprime sa gratitude à l'égard des personnes qui ont mené cette évaluation et prend acte avec satisfaction du rapport du Comité d'évaluation. Le CED propose de créer des mécanismes clairement définis pour la planification et l'évaluation des programmes et des activités, ainsi que des méthodes de travail transparentes et responsables entre le COE et ses Églises membres, et ce avant la deuxième réunion plénière du Comité central ; on accordera une attention particulière à l'évaluation du passage à la méthode du consensus et à ses effets sur les méthodes de travail.

Relations entre les Églises membres

19. Les travaux de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE ont marqué la période écoulée pour le Conseil. Le CED salue cette importante réalisation du Conseil qui approfondit les relations entre Églises membres et permet de dissiper des malentendus entre familles d'Églises. En particulier, le Comité prie instamment le COE de souligner l'importance de ces travaux qui mettent en œuvre les directives adoptées par le Comité central, font progresser le processus de discernement par consensus en vue de la prise de décisions et entament la reconfiguration du mouvement œcuménique. Le CED a salué les amendements apportés à la Constitution et au Règlement du COE, notamment ceux qui concernent les nouvelles formes de relations entre Églises membres s'efforçant de parvenir à un consensus sur le

discernement de méthodes de coopération, la clarification du statut de membre du COE et les nouvelles possibilités d'établir des relations avec le Conseil grâce à la catégorie « Églises en association avec le COE ».

20. Le CED a observé que chaque nouvelle période de travail du Comité central offre l'occasion de rencontres informelles entre représentants des Églises membres, permettant de mieux comprendre les caractéristiques ecclésiales communes et les particularités de chacune d'elles. Le CED prie instamment le COE de ménager un espace pour des interactions de ce genre chaque fois que l'occasion s'en présente, de promouvoir la pratique des « lettres vivantes » qui permettent des rencontres personnelles avec les Églises dans leur propre contexte, afin qu'elles apprennent à mieux se connaître, et d'encourager au plan local des colloques communs au sujet des documents de Foi et constitution.
21. Le CED insiste également auprès du COE pour qu'il se mette à l'écoute des Églises membres et tende à plus de cohérence dans ses relations avec elles, en intensifiant la coopération, l'échange d'informations et la consultation entre toutes les parties intéressées (y compris le personnel du COE), ainsi qu'avec les partenaires œcuméniques.

Appelés à être l'Église une

22. Le CED a pris acte avec une profonde reconnaissance du document intitulé Appelés à être l'Église une (texte sur l'ecclésiologie).

Résolution :

La Neuvième Assemblée

- a) adopte le texte sur l'ecclésiologie en tant qu'invitation et interpellation à l'adresse des Églises membres afin qu'elles renouvellent leur engagement à rechercher l'unité et à approfondir leur dialogue;
- b) appelle chacune des Église membres à répondre aux dix questions qui figurent en conclusion du texte sur l'ecclésiologie, en espérant que, d'ici à la Dixième Assemblée, chaque Église membre aura donné ses réponses;
- c) charge le COE, par l'entremise de la Commission de Foi et constitution, de préparer des rapports périodiques à l'intention du Comité central sur le nombre et le contenu des réponses reçues, afin que celles-ci donnent des informations sur la direction que doivent prendre les travaux visant à approfondir la compréhension entre les Églises membres et à progresser

ver l'unité visible de l'Église. Ce processus permettrait de faire avancer l'examen des questions ecclésiologiques fondamentales soulevées par la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE.

Relations avec les partenaires œcuméniques

Communions chrétiennes mondiales

23. Le COE est renforcé par son interaction avec les communions chrétiennes mondiales. La coopération avec celles-ci en vue d'édifier l'unité des chrétiens rehausse sa spiritualité, son témoignage et ses travaux. Les dialogues multilatéraux et bilatéraux ont contribué à la conclusion d'un certain nombre d'accords d'union et ont amélioré le degré de compréhension et de coopération entre Églises. La collaboration dans les domaines du témoignage, de la mission, de la diaconie et de la formation œcuménique fait partie intégrante de la vie du COE. L'importance que revêt le renforcement de cette relation figure dans le document « Vers une conception et une vision communes », et l'Assemblée de Harare l'a confirmée.

24. Le CED note que les différentes structures des communions chrétiennes mondiales et des Églises membres du COE, ainsi que la conception qu'elles ont d'elles-mêmes ont pour effet une diversité dans leur façon d'être en relation avec le COE. Le Comité se félicite de la relation régulière avec la Conférence des secrétaires des communions chrétiennes mondiales (CCM), tout en reconnaissant que toutes les Églises membres ne se trouvent pas représentées dans cette institution. Certaines de ces communions chrétiennes mondiales et le secrétaire général ont souhaité une nouvelle approche des relations entre les CCM et le COE, portant notamment sur de nouvelles possibilités en rapport avec les futures Assemblées du COE, davantage de place pour les réunions confessionnelles dans la structure de ces Assemblées et, par la suite, la perspective d'une assemblée œcuménique très largement ouverte à la diversité.

Résolution :

25. La Neuvième Assemblée

- a) affirme le rôle et la place essentiels des communion chrétiennes mondiales dans le mouvement œcuménique et en tant que partenaires du COE,

et reconnaît en particulier l'importance du rôle des communions chrétiennes mondiales dans les dialogues multilatéraux et bilatéraux, ainsi que dans la reconfiguration du mouvement œcuménique ;

- b) charge le COE, en consultation avec les communions chrétiennes mondiales, d'examiner quelles sont la signification et les implications des doubles appartenances, de la coordination des programmes et d'autres efforts communs entre le COE et les communions chrétiennes mondiales ;
- c) charge le COE de créer au cours de l'année qui vient, et en consultation avec les communions chrétiennes mondiales, une commission mixte consultative dont la tâche sera de discuter de la participation des communions chrétiennes mondiales au COE et de suggérer des manières de la renforcer ;
- d) charge le COE d'examiner la possibilité de créer une structure pour les assemblées du COE accordant davantage d'espace aux communions chrétiennes mondiales et aux familles confessionnelles pour se rencontrer afin de délibérer et/ou de traiter des questions générales. Il serait nécessaire qu'une décision soit prise assez tôt au cours du mandat du prochain Comité central sur la question de savoir s'il convient de structurer de cette façon la prochaine Assemblée du COE ;
- e) demande que les Églises unies et en voie d'union soient incluses dans ce processus.

Organisations œcuméniques régionales et conseils nationaux d'Églises

26. Les organisations œcuméniques régionales et conseils nationaux d'Églises dans le monde entier réunissent des expressions du mouvement œcuménique, avec une grande variété de structures et divers degrés de relation avec le travail et les programmes du COE. La composition de ces organisations, qui se sont constituées de manière indépendante, est plus large que celle du COE. Certaines d'entre elles ont comme membres à part entière des représentants des conférences épiscopales de l'Église catholique romaine, ainsi que des Églises évangéliques et pentecôtistes non membres du COE. Les relations actuelles entre le COE, les organisations œcuméniques régionales et les conseils nationaux d'Églises sont mutuellement enrichissantes, et importantes pour leur travail et leur témoignage commun envers le monde. Il y a toutefois un manque de clarté en ce qui concerne le caractère spécifique, le rôle et les capacités particulières de chaque instrument œcuménique, ainsi que les relations de chacun d'entre eux avec les Églises locales, un manque de cohérence également dans les perspectives communes et les efforts de collaboration.

Résolution :

27. La Neuvième Assemblée

- a) confirme la relation spécifique et importante entre le COE et les organisations œcuméniques régionales et conseils nationaux d'Églises, en tant que partenaires essentiels dans le travail du mouvement œcuménique ;
- b) encourage le COE à continuer de faciliter les rencontres annuelles des responsables des organisations œcuméniques régionales de manière à (i) mieux faire apparaître le caractère spécifique de chaque instrument œcuménique, (ii) améliorer le processus de consultation, notamment dans les domaines où il pourrait y avoir chevauchement dans le travail et les programmes et où les déclarations et les efforts du COE pourraient avoir des incidences particulièrement délicates au niveau local, (iii) formuler un accord sur les valeurs communes, et (iv) améliorer la coopération dans l'établissement des programmes et la cohérence du message, de sorte que chaque instrument du mouvement œcuménique réalise ses programmes et ses tâches d'une façon qui corresponde le plus efficacement à ses capacités, ce processus étant supervisé par le comité de continuation constitué à la suite du Colloque sur l'œcuménisme au 21^e siècle (Chavannes-de-Bogis, 2004) ;
- c) donne son aval à la recommandation du Groupe mixte de travail de l'Église catholique romaine et du COE, demandant que le COE et le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens organisent conjointement un colloque de représentants de conseils nationaux d'Églises, d'organisations œcuméniques régionales et de conférences épiscopales là où l'Église catholique romaine n'en est pas membre. Ce colloque devrait prendre en considération le document intitulé « Inspired by the Same Vision » (Inspirés par la même vision) et réfléchir à l'expérience acquise par d'autres concernant la participation catholique romaine ;
- d) décide que ce colloque aura lieu d'ici deux à quatre ans de manière à (i) élucider le caractère spécifique de chacun des instruments œcuméniques, (ii) améliorer le processus de consultation, notamment dans les domaines où il pourrait y avoir chevauchement dans le travail et les programmes et où les déclarations et les efforts du COE pourraient avoir des incidences particulièrement délicates au niveau local, (iii) formuler un accord sur les valeurs communes, (iv) améliorer les relations avec l'Église catholique romaine en invitant les responsables des conférences épiscopales nationales, et (v) améliorer la coopération dans l'établissement des programmes et la cohérence du message, de sorte que chaque instrument du mouvement œcuménique réalise ses programmes et ses tâches

d'une façon qui corresponde le plus efficacement à ses capacités selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire en vérifiant que les décisions sont prises au plus près des personnes concernées, et en considérant comme prioritaire le fait qu'il est préférable que les programmes soient raccordés à des initiatives régionales, nationales ou locales.

Partenaires spécialisés et agences en relation avec le COE

28. Le CED a pris acte avec intérêt d'un rapport soumis pour information sur le projet d'alliance d'Églises et d'agences ecclésiastiques et œcuméniques engagées dans les activités de développement (proposition d'Alliance œcuménique pour le développement, PEAD), et constaté que le processus de constitution de cette alliance mondiale et de définition de son identité en tant qu'agence liée au COE et à ses Églises membres et/ou au travail d'ACT (Action commune des Églises) et d'EAA (Alliance œcuménique « agir ensemble ») est encore en cours.

Résolution :

29. La Neuvième Assemblée

- a) exprime sa reconnaissance au sujet du travail et du rôle des partenaires spécialisés et de leur relation avec le COE et avec le travail diaconal de celui-ci et de ses Églises membres ;
- b) demande au COE de continuer à jouer un rôle moteur dans la recherche, avec les agences qui ont proposé la nouvelle alliance, de la structure la plus adaptée que devrait adopter cette alliance dans sa relation avec les autres partenaires œcuméniques, notamment pour être plus proche des Églises membres et les soutenir dans leurs tâches diaconales spécifiques, en relation avec ACT et d'autres instruments œcuméniques, y compris les organisations œcuméniques régionales, en prenant en considération les priorités qui ont été signalées ;
- c) charge le Comité central d'appuyer le rôle d'animateur du COE en rapport avec cette proposition.

Relations avec d'autres églises chrétiennes

Église catholique romaine

30. Le CED a pris connaissance du huitième rapport du Groupe mixte de travail (GMT) de l'Église catholique romaine et du COE et rend hommage à la collaboration de quarante ans entre les deux institutions. Depuis le Concile Vatican II, les importantes études qui résultent de ces efforts conjoints ont renforcé la compréhension mutuelle et les relations entre l'Église catholique romaine et les Églises membres du COE. La coresponsabilité de la préparation de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, la pleine participation aux commissions de Foi et constitution et de Mission et évangélisation, l'affectation de personnel dans certains domaines d'activité et à l'Institut œcuménique de Bossey ont accru cette collaboration, alors même que l'Église catholique romaine refuse de devenir membre du COE. Les Églises membres du COE continuent d'encourager et d'espérer une relation encore plus organique avec l'Église catholique romaine dans la quête de l'unité visible de l'Église.

Résolution :

31. La Neuvième Assemblée
- prend acte du huitième rapport du Groupe mixte de travail de l'Église catholique romaine et du COE et du rapport du colloque qui a marqué leurs quarante ans de collaboration, et exprime sa satisfaction aux membres du GMT pour les travaux accomplis entre 1999 et 2006;
 - approuve le maintien du Groupe mixte de travail et ses recommandations relatives aux orientations pour l'avenir, mais demande aussi GMT d'inscrire à son ordre du jour, en collaboration avec Foi et constitution, des mesures concrètes en vue de réaliser les rêves évoqués par le président dans son rapport: une date commune pour la célébration de la résurrection de notre Seigneur, la reconnaissance mutuelle par toutes les Églises d'un seul baptême – étant entendu que certaines d'entre elles ne pratiquent pas le rite du baptême d'eau mais ont le même désir d'être fidèles au Christ – et la réunion d'une assemblée œcuménique commune, tout en offrant des moyens d'approfondir la base théologique de l'ensemble des travaux œcuméniques et de s'engager sur la voie de la résolution des divergences théologiques qui continuent à nous séparer.

Églises pentecôtistes

32. Porto Alegre et le Brésil ont offert à la Neuvième Assemblée un cadre idéal pour prendre connaissance du rapport du Groupe mixte consultatif COE/pentecôtistes (GMC), rapport que le CED transmet à l'Assemblée en félicitant ce groupe. Ce travail de six ans est un exemple des efforts du COE pour élargir le Conseil et le mouvement œcuménique et réagir à l'évolution dynamique de l'expression chrétienne, sans oublier les réalités ecclésiales qui rendent difficiles les partenariats officiels. Le CED apprécie les efforts extraordinaires qui ont accompagné ce processus pour offrir un espace œcuménique accueillant à ce dialogue dont les deux parties bénéficient.

Résolution :

33. La Neuvième Assemblée
- prend acte du rapport du Groupe mixte consultatif COE/pentecôtistes ainsi que des recommandations et des perspectives d'activités futures, exprime sa satisfaction aux membres du Groupe mixte consultatif pour le travail accompli entre 2000 et 2005, et approuve le maintien de ce Groupe;
 - reconnaît la contribution visible des Églises pentecôtistes à l'évolution dynamique de l'expression chrétienne, et l'importance pour le mouvement œcuménique de s'engager dans un processus d'apprentissage mutuel et de dialogue suivi avec ces Églises.

Forum chrétien mondial

34. L'Assemblée de Harare a approuvé la proposition demandant que le COE encourage le processus du forum mentionné dans le document « Vers une conception et une vision communes ». Dans le cadre de ce processus, on a organisé une série de rencontres visant à rassembler une plus large gamme d'Églises chrétiennes que n'en compte actuellement le COE, aux fins de se consulter sur des questions communes à toutes les Églises chrétiennes et organisations interecclésiales. Plusieurs colloques régionaux ont eu lieu, auxquels ont participé diverses Églises évangéliques et pentecôtistes non représentées au COE, l'Église catholique romaine et des représentants d'Églises membres du COE; ces colloques ont ainsi rassemblé au niveau mondial des représentants des quatre principaux courants du christianisme. Le Forum chrétien mondial, qui manifeste l'opportunité de cette initiative face à un pay-

sage chrétien en mutation, met l'accent sur la solidarité et le témoignage chrétiens communs dans un monde brisé; il offre un modèle souple d'initiatives que le COE peut encourager pour faciliter une participation élargie au pèlerinage œcuménique.

35. Le CED a constaté qu'il restera des tensions dues au fait que, d'un côté, le COE cherche à approfondir ses relations avec les Églises membres et à explorer les domaines de convergence et de divergence théologiques, tandis que de l'autre il doit affronter les défis ecclésiaux qu'il rencontre en s'engageant auprès de l'ensemble de la communauté chrétienne. Le Comité réaffirme la place centrale de la communauté des Églises membres et du processus « Vers une conception et une vision communes » et salue les mérites de la Commission spéciale qui a permis d'approfondir les relations entre les Églises membres; il souligne qu'il est absolument nécessaire que le COE continue à encourager le rassemblement de la grande communauté chrétienne dans la concertation et le dialogue.

Résolution :

36. La Neuvième Assemblée

- a) prend acte du rapport sur le Forum chrétien mondial, y compris l'orientation des activités futures, et exprime sa satisfaction aux organisateurs des colloques régionaux et de la manifestation du Forum;
- b) demande que le COE participe à la manifestation mondiale du Forum prévue pour fin 2007 et procède ensuite à une évaluation officielle et globale de cette idée et de sa réalisation.

Relations avec d'autres religions

37. Le COE s'est engagé à instaurer un dialogue avec des partenaires d'autres religions visant à renforcer la confiance, à formuler les valeurs communes, à encourager la compréhension mutuelle, à relever les défis communs et à affronter les questions suscitant les conflits et les divisions. Plus que jamais, le dialogue interreligieux exprime l'identité fondamentale du Conseil : s'engager dans le monde, désamorcer les tensions, favoriser le maintien de la paix, protéger la dignité humaine et les droits des minorités religieuses. Le CED se félicite de ce que les rapports du président et du secrétaire général soulignent l'importance de ces activités du Conseil; il souscrit à l'idée que nouer et approfondir des relations constructives, respectueuses et délibérées avec

d'autres religions dans ce monde pluraliste représente un élément majeur du modèle que le COE peut offrir à ses partenaires œcuméniques et à ses Églises membres, au niveau international et à celui de la base.

Relations avec les pays, événements mondiaux

38. Le COE exprime sa solidarité en s'engageant dans le monde, comme nous avons été appelés par Jésus Christ à engager le monde à rendre témoignage de son amour. Il est particulièrement bien placé pour formuler les valeurs qui constituent la dignité humaine. Il a laissé sa marque dans l'histoire en répondant de manière prophétique à cette vocation. Les participants à la Neuvième Assemblée, profondément touchés par les diverses présentations en plénière et les rencontres avec les Églises locales, ont renouvelé leur engagement à aborder les enjeux de la justice et de la mondialisation, à lutter contre la pandémie du VIH/sida, à réaffirmer leur solidarité avec les personnes vivant avec le VIH et le sida, et à promouvoir une culture de paix grâce aux programmes de la Décennie « vaincre la violence ». Le CED reconnaît l'importance du rôle du COE qui fait entendre la voix des Églises chrétiennes auprès des organisations mondiales laïques. Il s'agit là de l'expression essentielle de la responsabilité que le COE, instrument privilégié du mouvement œcuménique, assume au nom des Églises à l'égard du monde.

Conclusion

39. Le CED a pris connaissance avec profonde satisfaction des rapports du secrétaire général et du président du COE; il remercie le président, dont c'était le dernier rapport ès qualités à une Assemblée, de ses années d'engagement indéfectible à la tête du COE.

40. Le CED a pris connaissance avec une profonde gratitude des différents rapports relevant les efforts accomplis pour instaurer, entretenir et approfondir les relations du COE avec ses Églises membres, ses partenaires œcuméniques et d'autres Églises chrétiennes. Il recommande à toutes les personnes engagées dans le mouvement œcuménique de lire attentivement l'ensemble de ces rapports. Le CED reprend à son compte les recommandations figurant dans ces rapports, étant entendu qu'il faudra donner priorité aux programmes qui soutiennent le COE dans sa quête de l'unité visible, renforcent sa capacité à représenter les Églises membres et tissent de nouveaux liens de confiance

avec d'autres Églises chrétiennes qui ne font pas partie de sa communauté fraternelle.

41. Nous rendons grâce à Dieu de nos relations avec les communions chrétiennes mondiales, l'Église catholique romaine et les Églises pentecôtistes, les organisations œcuméniques régionales et les conseils nationaux d'Églises, les partenaires spécialisés et le Forum chrétien mondial en devenir. Nous demandons que l'Assemblée les appelle tous à renouveler leur engagement avec le COE et les uns avec les autres, afin de créer, au seuil du troisième millénaire de l'histoire chrétienne, un mouvement œcuménique renouvelé et unifié qui renforcera et approfondira la communauté fraternelle des Églises et nous permettra de rester fidèles à notre vocation commune, pour la gloire de Dieu, Père, Fils et Saint Esprit.

A3

Rapport du Comité d'orientation du programme

I. Introduction

1. L'une des premières tâches de chaque Assemblée du Conseil œcuménique des Églises est de passer en revue le travail et les activités du Conseil depuis sa dernière Assemblée, et de définir des orientations et des priorités pour le programme du Conseil à l'avenir.
2. Le Comité d'orientation du programme (COP) de cette Assemblée s'est attaqué à ses tâches avec sérieux, en prenant pour point de départ le rapport *De Harare à Porto Alegre*, le rapport sur l'évaluation des programmes préalable à l'Assemblée avec les recommandations du Comité central de 2005, ainsi qu'un document de base préparé par le personnel du COE sous le titre « A Changing World » (Un monde en mutation). Chacun des membres du COP a également assisté à un entretien œcuménique afin d'écouter ce que les délégués à l'Assemblée ont à dire à propos des priorités du COE pour l'avenir. Enfin, les membres du COP ont participé au dialogue et aux réflexions sur les rapports du président et du secrétaire général, aux plénières thématiques et aux séances de délibération ; ils ont écouté les nombreuses suggestions et idées exprimées par les participants au Mutirão et les groupes de la communauté œcuménique, en cherchant à distinguer l'avis de l'Assemblée et l'appel de Dieu dans la perspective du rôle unique du COE au sein du mouvement œcuménique.
3. En présentant ce rapport, le COP est conscient que, dans le cadre de son travail, le Comité d'examen des directives a passé en revue et commentera plusieurs initiatives importantes mises en place depuis l'Assemblée de Harare, portant notamment sur le renforcement et l'approfondissement des relations entre les Églises membres (p.ex. la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE) et des liens avec les partenaires œcuméniques et avec d'autres Églises chrétiennes (p.ex. le Groupe mixte de travail COE/Église catholique romaine, Groupe mixte consultatif COE/ pentecôtistes, etc.).
4. S'il n'est pas possible au COP d'inclure dans son rapport l'abondance des contributions recueillies lors de tous ces contacts, une documentation substantielle -- comprenant les rapports des 22 entretiens œcuméniques, les dé-

clarations de groupes de la communauté œcuménique (jeunes, autochtones, personnes handicapées), les diverses propositions sur des sujets spécifiques formulées par les ateliers du Mutirão -- sera transmise aux futurs organes directeurs du COE qui auront l'importante mission d'élaborer les différents éléments du programme du COE pour l'avenir. Cette documentation leur servira de référence lorsqu'il s'agira pour eux de traduire en programme les orientations générales communiquées dans ce rapport.

Résolution :

5. La Neuvième Assemblée du COE *prend acte* avec satisfaction du rapport De Harare à Porto Alegre et du rapport sur l'évaluation des programmes préalable à l'Assemblée, avec les recommandations adoptées par le Comité central en 2005i.

Le contexte de nos activités

6. L'Assemblée de Porto Alegre se déroule dans un monde en pleine évolution. C'est dans ce monde, marqué par des changements spectaculaires, que les Églises sont appelées à accomplir leur mission et leur vocation. Les changements interviennent sur tous les fronts et ils sont tous liés: les contextes ecclésiaux et œcuméniques en mutation (notamment la géographie de l'Église, les données et chiffres et la sécularisation), ainsi que les contextes politiques, économiques et sociaux en évolution (p.ex. les inégalités croissantes, la dégradation de l'environnement, les migrations, la violence et la terreur). Ces changements lancent aux Églises et au COE d'énormes défis qui exigent des visions d'espérance courageuses et l'engagement renouvelé de manifester à nos Églises, à nos sociétés et à notre monde divisés le don divin de l'unité et de la réconciliation dans le Christ. La manière dont nos hôtes d'Amérique latine ont présenté leur histoire de luttes et d'espérance face aux défis qu'affronte ce continent a été pour nous un grand encouragement. Cependant, certains ont exprimé leur préoccupation concernant la marginalisation des populations autochtones et des personnes d'ascendance africaine dans la vie de l'Église et de la société en Amérique latine.
7. Comme nous l'a rappelé le président, « une Église divisée ne peut pas rendre un témoignage crédible dans un monde brisé; elle ne peut pas s'opposer aux forces de désintégration et de désorientation de la mondialisation, ni entrer dans un dialogue signifiant avec le monde » (rapport du président, paragraphe

17). Nous nous tournons vers Dieu pour lui demander dans la prière: « Dans ta grâce, ô Dieu, transforme nos vies, nos Églises, nos nations et le monde. » Tous les programmes et activités du COE doivent donc tenir compte de ce contexte en évolution, tout en cherchant à exprimer fidèlement la justice, la paix, le souci de la création, la guérison, la réconciliation et le salut de Dieu: la « plénitude » de la vie pour tous.

Notre vision et nos objectifs

8. Dans ses discussions et ses travaux, lors de cette première Assemblée du COE au 21^e siècle, le COP a réaffirmé que les fonctions et buts du COE, tels qu'on les trouve à l'article III de la Constitution, sont la base de son travail: « *Le but premier de la communauté fraternelle d'Églises que forme le Conseil œcuménique des Églises est de s'appeler mutuellement à tendre vers l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la vie commune en Christ, à travers le témoignage et le service au monde, et de progresser vers cette unité afin que le monde croie.* » Au sens de ce même article, les Églises, par l'intermédiaire du Conseil œcuménique, doivent viser les objectifs suivants:
 - favoriser la recherche dans la prière du pardon et de la réconciliation dans un esprit de responsabilité mutuelle, le développement de relations plus profondes à travers le dialogue théologique, et le partage des ressources humaines, spirituelles et matérielles;
 - faciliter le témoignage commun; exprimer leur engagement à répondre aux besoins humains dans la diaconie;
 - favoriser le développement d'une conscience œcuménique;
 - se prêter mutuellement assistance dans leurs relations avec les croyants des autres religions;
 - encourager le renouveau et la croissance dans l'unité, le culte, la mission et le service.
9. Ces fonctions et buts attestent l'ampleur de la vision du COE et servent de base à ses activités de programme.

Résolution :

10. La Neuvième Assemblée *réaffirme* le document « Vers une conception et une vision communes du COE » (CVC, cité dans le rapport *De Harare à Porto Alegre*, pp. 175-181), qui voit dans le COE une communauté fraternelle d'Égli-

ses au service du seul mouvement œcuménique. Il faut trouver des moyens de rendre le contenu de ce document plus accessible et plus compréhensible, afin que les Églises et l'ensemble du mouvement œcuménique puissent mieux se l'approprier.

Principes directeurs et recommandations méthodologiques

11. S'inspirant du contenu et des recommandations très utiles du rapport sur l'évaluation des programmes préalable à l'Assemblée, avec les recommandations adoptées par le Comité central en 2005 (dont on trouve le résumé dans *De Harare à Porto Alegre*, pp. 203-216), et ayant pris connaissance d'une recommandation ferme et sévère du Comité des finances de l'Assemblée concernant les prévisions financières pour les années à venir, le COP a défini sept principes fondamentaux pour orienter le COE dans l'établissement des futures priorités de programme :

- se recentrer sur ce que le COE est le seul à pouvoir faire en tant que communauté mondiale d'Églises pour guider l'ensemble du mouvement œcuménique;
- en faire moins, mais le faire bien, de façon intégrée, dans un esprit de collaboration et d'interaction;
- mettre en évidence sa tâche centrale qui est d'inciter les Églises à s'appeler mutuellement à l'unité visible;
- maintenir l'équilibre entre le dialogue et la défense des causes, ainsi qu'entre l'édification de relations et l'encouragement du témoignage social parmi les Églises et auprès des différents secteurs de la société;
- favoriser le sentiment d'appropriation et la participation des Églises, en s'inspirant le plus possible des initiatives des Églises et des organisations partenaires;
- faire entendre une voix et un témoignage prophétiques dans le monde en affrontant de manière ciblée les problèmes urgents qui agitent notre époque;
- faire connaître les activités du COE aux Églises et au monde en temps opportun et de manière novatrice.

12. Le COP a également relevé différents éléments méthodologiques pour définir comment le COE va vivre et agir :

- formuler un fondement théologique clair pour l'ensemble de ses activités;

- élaborer un processus global de planification, de suivi et d'évaluation qui fixera clairement les délais et les objectifs;
- concevoir une stratégie de communication qui encourage les Églises à s'engager et à s'approprier les activités du Conseil;
- permettre au COE de mieux coordonner le renforcement de partenariats et de réseaux, ainsi que de défense de diverses causes avec d'autres organisations œcuméniques – communions chrétiennes mondiales, organisations œcuméniques régionales, conseils nationaux d'Églises, partenaires spécialisés, organisations d'inspiration religieuse et ONG (selon les cas) – en espérant qu'un grand nombre de ces programmes pourront être mis en place dans un esprit de collaboration;
- encourager le renforcement des capacités des Églises membres et des partenaires œcuméniques en accompagnant les Églises et les personnes dans les situations délicates et en soutenant leur action.

Résolution :

13. La Neuvième Assemblée *approuve* ces principes directeurs et éléments méthodologiques en tant que base pour l'établissement des futures priorités de programme du Conseil.

Principaux domaines d'engagement

14. A la lumière du contexte en mutation, de la vision et des objectifs du COE, et des principes directeurs et éléments méthodologiques ci-dessus, le COP propose quatre grands « domaines d'engagement » interactifs qui détermineront la vie et les activités futures du Conseil. Chacun de ces accents est déjà intégré dans les programmes en cours du COE. Ce que nous proposons ici, c'est de mieux intégrer les programmes en cours et les commissions permanentes (Foi et constitution, Mission et évangélisation, Affaires internationales), tout en recherchant une collaboration accrue avec les partenaires œcuméniques et spécialisés pour mieux tenir compte de ces accents à l'avenir.

15. Nous aimerions formuler trois remarques supplémentaires à propos de ces domaines d'engagement:

- Le COP soutient fermement l'idée d'encourager les jeunes à se former aux responsabilités œcuméniques dans la vie du COE et à participer pleinement à tous les programmes de celui-ci. Leurs voix, leurs préoccupa-

tions et leur présence doivent être intégrées plus directement dans les organes de décision et de direction et dans les activités du COE.

- Le COP salue et loue le rôle et les contributions des femmes dans tous les domaines de la vie du COE, et il continue à encourager leur participation permanente à tous les aspects de ses activités.
- Le COP invite instamment le COE à encourager, dans sa vie, ses activités et ses décisions, l'intégration pleine et entière des populations autochtones et des dalits, des populations d'ascendance africaine, des personnes handicapées et des groupes marginalisés dans le monde entier.

Unité, spiritualité et mission

16. La recherche de l'unité et l'engagement dans la mission et l'évangélisation communes sont des éléments fondateurs du mouvement œcuménique. Dans ces deux domaines de l'unité et de la mission, de nouvelles conceptions n'ont cessé de se développer dans la vie du COE au fur et à mesure que les Églises membres se sont rapprochées, à la faveur de l'intensité croissante de leurs relations et de leur rencontre avec une grande diversité de théologies, d'ecclésiologies et de traditions. À l'avenir, le travail relatif à la mission et à l'évangélisation devra rappeler aux Églises leur engagement à rechercher de nouveaux modes de vie ecclésiale, de nouvelles manières de vivre la foi chrétienne, et à découvrir de nouvelles manières contextuelles de proclamer l'Évangile ; il faudra aussi les inciter à critiquer l'esprit de concurrence dans les activités de mission.

17. Ici, à Porto Alegre, il est de plus en plus évident et urgent que le COE et ses Églises membres ont à mettre l'accent sur la nature de la spiritualité chrétienne et sur l'œuvre de l'Esprit Saint dans l'Église et dans le monde, au nom de l'intégrité de notre action en vue de l'unité visible et de notre mission dans le monde. L'unité, la spiritualité et la mission sont liées, et leur réciprocity dépend du fait que le COE et ses Églises membres accordent à chacun de ces éléments une attention particulière .

Formation œcuménique

18. L'une des questions qui interpellent l'ensemble du mouvement œcuménique aujourd'hui est celle de la formation œcuménique. Ainsi que le dit le secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée, « si les chrétiens de notre temps,

y compris les responsables et le personnel des Églises, doivent participer de manière novatrice et réfléchie à la quête de l'unité et croître ensemble, il faut leur offrir des moyens de formation œcuménique appropriés pour qu'ils puissent apporter des contributions fructueuses à notre vie commune. » Cela vaut particulièrement pour les étudiants, les jeunes adultes, les laïcs et les femmes de nos Églises qui assument de manière croissante des responsabilités dans le mouvement œcuménique du 21^e siècle.

19. L'Institut œcuménique de Bossey a été cité en exemple pour la formation œcuménique, particulièrement en raison des efforts accomplis ces dernières années pour élargir son programme afin d'inviter des évangéliques et des pentecôtistes à ses cours et à ses séminaires, et pour donner des occasions plus larges de rencontres interreligieuses. Une autre possibilité pourrait consister à offrir un lieu où se retrouvent Églises et partenaires œcuméniques pour travailler, en coopération avec d'autres secteurs du COE, sur les problèmes que la science et la technologie posent à la foi. Ce sont là des pistes pour l'avenir et des raisons d'espérer.

20. Dans la formation œcuménique figure également le rôle du COE dans la création « d'espaces de confiance » permettant des rencontres interculturelles et interthéologiques où les gens s'engagent dans des échanges honnêtes sur des questions qui divisent nos Églises et nos communautés, notamment pour poursuivre le dialogue sur des sujets tels que la vie familiale et la sexualité humaine.

Une conception globale de la justice

21. Tout au long de cette Assemblée, on a entendu l'appel urgent à travailler ensemble, dans le mouvement œcuménique, à une conception dynamique et globale de la justice. La justice exige la transformation des relations à tous les niveaux de la vie dans la société et dans la nature, en direction d'une vie vécue dans la dignité, au sein de communautés justes et durables (justice transformatrice) :

- prenant en compte les personnes qui subissent les conséquences de l'injustice, du racisme et de la ségrégation des castes,
- dénonçant le scandale d'un monde divisé entre riches et pauvres et contribuant à la transformation des structures économiques et sociales injustes,

- intégrant le souci de la création et les perspectives de la foi dans le bon et le mauvais usage de la science et des nouvelles technologies telles que les biotechnologies, les technologies de l'information, les technologies de surveillance et de sécurité, les technologies de l'énergie, etc.,
- mettant en question et encourageant la réponse de l'Église au VIH/sida,
- s'exprimant clairement dans la diaconie prophétique, partie intégrante de l'identité et du témoignage chrétiens auprès des sociétés, à commencer par la vie dans la famille et la communauté
- s'engageant dans des efforts et des processus visant à favoriser le règlement des conflits et la réconciliation.

Ce travail exigera du COE et de ses Églises membres de « réorienter nos programmes sur l'édification consciente de communautés réellement ouvertes à tous et équitables qui sauvegardent la diversité, qui permettent l'interaction des identités différentes et de l'unité et où les droits et les devoirs de tous soient pleinement respectés dans un esprit d'amour et de communauté » (rapport du secrétaire général, § 88).

Une parole publique et un témoignage prophétique face au monde

22. En assumant sa responsabilité historique au nom de ses Églises membres, le COE est mis en demeure d'offrir une parole forte, crédible, éthique, tout en rendant un témoignage prophétique face au monde. Cette parole et ce témoignage doivent être enracinés dans la spiritualité et la théologie si l'on veut pouvoir distinguer clairement la voix des Églises des nombreuses voix qui leur font concurrence dans le monde. Les Églises ont une contribution à apporter pour renforcer la coopération internationale multilatérale et le droit international dans le domaine des droits de la personne, du militarisme et du règlement pacifique des conflits.
23. L'Assemblée a nettement affirmé la nécessité pour les Églises de s'engager dans la coopération et le dialogue interreligieux. Dans la poursuite de son engagement avec d'autres religions, il importe que le COE continue son œuvre dans le contexte de la pluralité religieuse et développe le dialogue et l'action commune concernant les questions politiques, sociales, théologiques ou éthiques.
24. Cette Assemblée se tient à mi-chemin de l'initiative lancée à Harare pour la Décennie « vaincre la violence » (DVV). Le Comité affirme que, pour la seconde

moitié de la Décennie, le style de travail en réseau des initiatives locales et régionales d'édification de la paix devrait de plus en plus façonner les programmes, la vie et les activités du COE. En plus des accents régionaux, la DVV devrait être attentive aux situations de grave crise, telles qu'en connaissent le nord de l'Ouganda et Haïti.

Résolution :

25. La Neuvième Assemblée *confirme* ces quatre domaines comme étant ceux dans lesquels il convient de s'engager pour façonner la vie et les activités du COE dans l'avenir.

Résolution :

26. En particulier, concernant les domaines de programme qui ont été définis dans la mise en place de ces quatre « domaines d'engagement », la Neuvième Assemblée :
- affirme qu'il convient de vouer une attention globale à l'unité, la spiritualité et la mission, tant sur le plan théologique que pratique. Le COE et ses Églises membres sont invités à aborder les questions ecclésiales brûlantes énoncées dans le rapport de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE et à donner priorité aux questions de l'unité, de la catholicité, du baptême et de la prière ;
 - encourage les Églises aux niveaux local, national, régional et mondial à s'engager dans une formation œcuménique permanente s'adressant à tous. Dans cette fonction, le COE devrait favoriser et entamer un dialogue et une éventuelle collaboration entre les milieux religieux et politiques concernant le rôle de l'Église dans la société civile et entre les religions dans les domaines où existe une compréhension mutuelle ;
 - affirme qu'un suivi du processus AGAPE doit être entrepris et élargi, en collaboration avec d'autres partenaires et organisations œcuméniques, au sens où l'on s'engagera (1) dans une réflexion théologique sur les questions qui émanent du centre même de notre foi, (2) dans une analyse politique, économique et sociale approfondie, (3) dans un dialogue permanent entre les milieux religieux, économiques et politiques, et (4) dans un partage de perspectives pratiques et positives de la part des Églises ;
 - dans la perspective de la seconde moitié de la DVV, approuve la poursuite de la pratique des accents spéciaux mis sur les régions ; elle recommande également d'échanger plus souvent les exemples d'initiatives réussies afin d'encourager les Églises et les paroisses locales à agir à leur tour

dans la lutte contre la violence dans leur contexte, avec le soutien de visites mutuelles internationales ; enfin, elle demande qu'on entreprenne un large processus de consultation en vue d'élaborer une déclaration œcuménique sur « la paix juste », et qu'on marque la conclusion de la DVV par un Rassemblement œcuménique internationale pour la paix.

Planification pour la période suivant l'Assemblée

27. La période qui va s'écouler entre l'Assemblée et la session du Comité central de 2006 sera, pour les responsables du COE, un temps de réflexion intense qu'ils mèneront en concertation avec les Églises et les principaux partenaires œcuméniques afin d'adopter les orientations reçues de l'Assemblée et de mettre en place les activités de programme.

Résolutions :

28. Concernant l'élaboration des programmes futurs du COE, la Neuvième Assemblée approuve les mesures suivantes :

- on demandera à un groupe de travail composé des responsables du Comité d'orientation du programme, du Comité d'examen des directives, du Comité des questions d'actualité et du Comité des finances de l'Assemblée d'accompagner les responsables du COE dans l'élaboration des recommandations en vue du programme futur ;
- on créera pour chaque programme des mécanismes de planification, de surveillance et d'évaluation clairs et efficaces ;
- on distinguera nettement entre les questions qui se posent à long terme, celles qui sont liées aux circonstances, et celles qui sont particulièrement urgentes ;
- on mettra en place pour chacun des programmes une stratégie de communication dans les deux sens et on l'appliquera avec les différents milieux intéressés ;
- on établira des stratégies de sortie claires pour terminer, reconfigurer ou refaçonner les programmes en tenant compte des ressources limitées du COE en personnel et en finances, ainsi que des possibilités de coopération et de partage des responsabilités avec d'autres partenaires œcuméniques ;
- on entretiendra le dialogue avec les Églises membres et les partenaires spécialisés concernant les moyens d'encourager un soutien financier supplémentaire aux activités de programme du COE.

29. La Neuvième Assemblée affirme que le COE devrait rendre son image publique plus nette et mieux la profiler dans son témoignage face au monde. A cet effet, on espère que le COE concentrera son énergie et son attention sur un nombre limité de questions qui exigent une réponse commune des Églises. Le VIH/sida devrait être l'une de ces questions (avec toutes les implications ecclésiologiques de cette pandémie dans la plupart des parties du monde).

A4

Rapport du Comité des question d'actualité

Introduction

On a demandé au Comité des questions d'actualité (PIC) de travailler sur des projets de propositions concernant cinq déclarations et une note préparés à l'avance à partir d'une série de consultations et de réflexions et adoptés par le Comité exécutif du Conseil œcuménique des Églises lors de sa réunion du 13 février 2006. Il s'agit des textes suivants :

1. Déclaration sur l'Amérique latine
2. Déclaration sur la responsabilité de protéger
3. Déclaration sur le terrorisme, les droits de la personne et le contre-terrorisme
4. Déclaration sur la réforme des Nations Unies
5. Déclaration sur l'eau pour la vie
6. Note sur l'élimination des armes nucléaires
7. Note sur le respect mutuel, la responsabilité et le dialogue avec les croyants d'autres religions

En outre, le Comité des questions d'actualité a reçu de participants de l'Assemblée, dans le délai réglementaires de 24 heures suivant l'annonce de la proposition au Comité exécutif, sept propositions soutenues par au moins dix Églises membres. Après examen minutieux de ces propositions, dans le cadre des orientations et conformément aux critères en vigueur pour les décisions que doit prendre l'Assemblée sur les questions d'actualité, le Comité propose :

- une note sur le respect mutuel, la responsabilité et le dialogue avec les croyants d'autres religions.

En ce qui concerne les six autres propositions et les questions soulevées, le Comité a estimé que les décisions suivantes sont plus appropriées :

Trafic des femmes

Le Comité des questions d'actualité a reçu une proposition au sujet de la question du **trafic des femmes** et une demande de vouer une attention particulière à la

prochaine Coupe du monde de football qui aura lieu en juin 2006 en Allemagne et attirera probablement dans ce pays des dizaines de milliers de prostituées venues principalement des pays d'Europe centrale et orientale.

Le Comité des questions d'actualité fait observer que le Comité central du COE, lors de sa réunion du 15 au 22 février 2005, a publié une déclaration sur les personnes déracinées, intitulée : « La pratique de l'hospitalité face à de nouvelles formes de migration ». Cette déclaration souligne que le trafic des êtres humains est l'une des nouvelles tendances de la migration qui « *consiste à recruter et/ou à transporter des personnes en faisant usage de violence ou d'autres formes de contrainte, ou encore en leur fournissant des informations fausses pour les exploiter économiquement ou sexuellement (par le biais, par exemple, de la prostitution forcée ou du travail sous contrainte). Les victimes de ces trafics se trouvent souvent pratiquement réduites à l'esclavage, privées de leur liberté de mouvement et de la possibilité de prendre leur sort en mains. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés par ces pratiques* ». La déclaration recommande aux Églises de « *lutter contre le trafic d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants destinés à l'exploitation sexuelle ; collaborer avec les gouvernements, les Églises et les organisations non gouvernementales intéressées afin de faire en sorte que les victimes des trafiquants reçoivent le traitement et le respect qui leur sont dus ; s'opposer aux efforts des gouvernements qui tentent de faire de ce trafic une excuse pour restreindre l'immigration* ».

Des initiatives visant à suivre la question du trafic d'êtres humains ont été lancées dans les régions et reprises par quelques Églises membres. Le Comité des questions d'actualité recommande au secrétaire général et aux membres du personnel du COE de collaborer avec leurs partenaires de contact régionaux et internationaux pour continuer à soutenir les Églises membres et à prendre les mesures nécessaires à cet égard.

Pauvreté

Le Comité des questions d'actualité a reçu une proposition de déclaration sur la **pauvreté**. C'est là, assurément, une des grandes questions de notre monde et la lutte contre la pauvreté est une priorité du Conseil œcuménique des Églises. Réuni pour sa Huitième Assemblée à Harare, le Conseil avait fermement déclaré que « dans les faits, la répartition inégale du pouvoir et de la richesse, de la pauvreté et de l'exclusion contredit toutefois le discours trop facile sur une communauté de partage universelle. » L'absence d'une perspective éthique et morale

bien définie pour réagir à la pauvreté est un péché aux yeux de Dieu. Le Comité des questions d'actualité est d'accord sur le fait que cette question de la pauvreté dans le monde est un défi que les Églises et l'ensemble de la famille œcuménique sont appelés à relever au 21^e siècle. Cela doit faire l'objet d'un processus délibéré et permanent.

En prenant sérieusement en considération les conséquences de la pauvreté pour la vie du peuple de Dieu, le Comité des questions d'actualité présente à l'Assemblée trois déclarations dans lesquelles apparaît la question de la pauvreté. Ces déclarations, rédigées avec soin après des consultations étendues et une réflexion intense, appellent les Églises et les gouvernements à s'attaquer aux diverses causes de la pauvreté dans le monde. Les déclarations sur l'eau pour la vie, sur l'Amérique latine et sur la réforme des Nations Unies s'expriment avec fermeté et de manière spécifique sur les questions de la pauvreté et des moyens de la combattre dans divers contextes.

Incarcération de l'archevêque orthodoxe de Skopje, FYROM

Le Comité des questions d'actualité a reçu une proposition visant à **condamner l'incarcération de l'archevêque Jovan d'Ochrid et métropolitain de Skopje (FYROM)**. Le Conseil œcuménique des Églises s'est préoccupé de la situation de l'archevêque Jovan; dans une lettre du 31 août 2005 adressée à S.E. Branko Crvenkovski, président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, il a exprimé sa profonde préoccupation face à cette incarcération et répété qu'à ses yeux, les différends et disputes entre Églises devraient être résolus par la discussion et le dialogue et que la solution judiciaire ne devrait être envisagée qu'en dernier ressort.

Le Comité recommande que le secrétaire général et les membres du personnel continuent à suivre attentivement la situation et prennent les mesures appropriées selon les nécessités.

Protection d'Églises membres du COE faisant l'objet de discrimination

Le Comité des questions d'actualité a reçu une proposition concernant la **protection d'Églises membres du COE** faisant l'objet de discrimination, notamment les Églises minoritaires de langue hongroise en Europe orientale et centrale.

En ce qui concerne la situation particulière de ces minorités, le Comité des questions d'actualité a pris note du rapport du Comité central de février 2005 où la situation de la Voïvodine, en Serbie et Monténégro, est considérée comme un grand sujet de préoccupation. Plusieurs délégations ecclésiastiques ou gouvernementales ont visité la région ces temps derniers. Le responsable des programmes pour l'Europe au COE s'est rendu en Serbie et Monténégro en avril 2005 et a rencontré les autorités des Églises minoritaires. En outre, le secrétaire régional et la Commission des Églises pour les affaires internationales suivent de près la situation générale dans cette région en restant particulièrement attentifs à la condition des minorités à la lumière de la politique du COE consistant à accorder la priorité au respect des droits de la personne pour tous et à l'unité entre les différentes Églises membres. Lorsqu'il y a lieu, des mesures sont prises avec les institutions gouvernementales, dans un souci d'écoute et de respect des diverses perspectives des Églises majoritaires et minoritaires. Le Comité des questions d'actualité recommande à la CEAI et au secrétaire chargé de l'Europe, en relation avec la Conférence des Églises européennes, de suivre l'évolution de la situation dans la région, en restant à l'écoute de toutes les Églises membres et en veillant à ce que les différentes perspectives soient prises en compte, et d'envisager s'il y a lieu d'autres mesures.

La proposition souligne, également en termes généraux, les questions relatives à des persécutions, à la discrimination et à l'oppression d'Églises membres du COE. Le Comité des questions d'actualité déclare que le soutien apporté à des Églises membres se trouvant dans des situations de ce genre et l'action entreprise au nom de toute la communauté fraternelle du COE sont tout à fait dans le mandat de la Commission des Églises pour les affaires internationales et que, chaque fois qu'une telle situation se produit, le COE interviendra pour protéger ses membres, pour aborder la question dans ses relations avec les gouvernements et dans les réunions intergouvernementales.

Populations autochtones et disparition des langues

Le Comité des questions d'actualité a reçu une proposition concernant l'inscription de la question des **populations autochtones** et la disparition des langues. Réuni à Genève en février 2005, le Comité central du COE avait fait une déclaration à propos **des droits de la personne et des langues des populations autochtones**. Dans ce document, le Comité central appelait les Églises membres à demander avec insistance la création d'une année internationale de l'ONU pour les langues autochtones, en 2006 ou une année suivante, à demander aux

gouvernements de leurs pays d'abroger les lois discriminatoires sur les langues autochtones, d'agir pour éliminer les pressions exercées contre ces langues dans le domaine de l'éducation et dans le domaine social, et de chercher sérieusement à se conformer aux conventions et aux traités internationaux sur l'usage des langues traditionnelles considéré comme un droit humain fondamental. Le Comité des questions d'actualité estime que la déclaration du Comité central de février 2005, mentionnée ci-dessus, est importante et pertinente et demande aux Églises d'envisager la façon dont elles pourraient, sur le plan pratique, réagir à cette crise générale, en attirant l'attention sur cette importante question de la perte des langues et en cherchant à y remédier, dans leur cadre local ainsi qu'au niveau international. Le Comité central rappelle aux Églises et à la communauté chrétienne que la diversité des langues parlées est le signe de la présence de la plénitude de l'Esprit de Dieu, dans Actes 2, et que la diversité complète des langues fait intégralement partie de la grande célébration de Dieu, dans Apocalypse 7,9. Ces préoccupations ont également été communiquées au Comité d'orientation du programme de l'Assemblée.

Réunification pacifique de la péninsule coréenne

Le Comité des questions d'actualité a reçu une proposition de déclaration sur la **réunification de la péninsule coréenne**. Lors de la guerre de Corée, alors que la péninsule était divisée, le COE avait adopté la position qui était celle de l'ONU, attribuant à la République populaire démocratique de Corée l'entière responsabilité de cette situation qui est à l'origine d'énormes souffrances pour le peuple coréen.

Le Conseil œcuménique des Églises a continué à suivre de près l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne. En octobre 1984, à la requête des Églises coréennes, le COE a organisé un colloque sur la paix en Asie du Nord-Est. Entre autres sujets, ce colloque a abordé la question de la paix et de la réunification de la péninsule coréenne et de ses habitants. Cette réunion a eu lieu à Tozanso (Japon).

Suite à la rencontre de Tozanso, il y eut une série de visites organisées par la Fédération chrétienne coréenne (KCF) et le Conseil national des Églises – Corée (NCC-K), à Glion (Suisse). Ces rencontres ont eu des suites à Kyoto et à Macao. En collaboration avec les Églises de Corée, le COE a préparé un cadre pour l'unification. Au cours des années 1980 et 1990, il y eut des visites et des échanges entre

Églises membres au Canada, aux États-Unis et en République populaire démocratique de Corée, ainsi que des rencontres avec des familles séparées.

Le COE continue de suivre de près l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne, notamment la réunion à six. L'an dernier, le groupe de travail sur la Corée, composé du NCC-K, du KCF, du Conseil national des Églises du Japon, de la Conférence chrétienne d'Asie et du COE a redit le soutien qu'il apportait aux conversations de la réunion à six et s'est déclaré prêt à continuer à suivre de près les relations bilatérales entre Nord et Sud. Le COE continuera à soutenir les efforts des populations coréennes en vue de la réunification pacifique, conformément à la déclaration commune du 15 juin 2000.

En septembre 2004, le Comité exécutif du COE, réuni à Séoul, a fait une déclaration sur la question de la réunification, ainsi que sur les droits de la personne et sur le nucléaire. Le COE continuera de suivre de près l'évolution de la situation et de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les Églises membres en Corée.

Autres propositions hors délai

En outre, on a souhaité que le Comité des questions d'actualité demande au COE d'exprimer sa préoccupation à l'égard des graves violations des droits de la personne en Ouganda septentrional et de la destruction des monuments chrétiens arméniens en Azerbaïdjan. Le Comité des questions d'actualité renvoie ces deux questions au secrétaire général et au personnel du COE pour décision.

1. Déclaration sur l'Amérique latine

1. Pour la première fois de son histoire, l'Assemblée du COE se réunit en Amérique latine et souhaite tout d'abord exprimer sa profonde reconnaissance aux Églises latino-américaines qui l'ont accueillie, au Conseil des Églises d'Amérique latine (CLAI) pour le travail qu'il accomplit en vue de l'édification de l'unité des Églises chrétiennes, et au Conseil national des Églises chrétiennes du Brésil (CONIC) qui a généreusement invité le COE à tenir son Assemblée dans ce pays. La présente déclaration se fait l'écho de questions et de préoccupations émanant d'Églises latino-américaines.

2. Le thème de l'Assemblée, « Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce », rappelle les différentes transformations que cette région a connues au cours de son histoire : une histoire où l'espérance, la vie et la joie sont restées, au fil des siècles, des caractéristiques de la région et des signes de la grâce de Dieu, une histoire de transformations qui continuent à se produire jusqu'à nos jours. À la suite d'élections qui ont eu lieu récemment dans divers pays d'Amérique latine, pour la première fois, un autochtone est devenu président de Bolivie, et une femme présidente du Chili. Ces signes de renouveau politique dans la région font suite à d'autres changements qu'il faut interpréter dans le contexte de l'histoire latino-américaine si l'on veut discerner la présence de Dieu qui renouvelle la création tout entière (Apocalypse 21,5).

Rappel de l'histoire de l'Amérique latine

3. Après des millénaires de diverses cultures autochtones qui se sont développées de manière remarquable, comme par exemple les civilisations des Incas, des Mayas et des Tiwanacota, la conquête du XVI^e siècle par les couronnes d'Espagne et du Portugal a inauguré dans ce continent une histoire commune récente. Cette histoire a été officiellement rappelée en 1992, lors de la commémoration des cinq cents ans de colonisation par les Européens, au cours de laquelle on a reconnu la réalité du massacre de diverses populations autochtones et l'introduction de l'esclavage par les colonisateurs. Ayant subi les régimes européens, les habitants ont mené au XVIII^e siècle des guerres contre les Espagnols et les Portugais, frayant ainsi la voie à la liberté pour la plupart des États latino-américains. La plupart de ces pays ont acquis leur indépendance durant la première moitié du XIX^e siècle. Toutefois, cette indépendance politique n'a pas empêché la dépendance économique de certains d'entre eux.

4. Depuis les guerres d'indépendance, de nombreux dirigeants politiques ont appelé à l'unité des différents États latino-américains et au cours des deux siècles écoulés, de nombreuses tentatives de créer l'unité de l'Amérique latine ont vu le jour. Aujourd'hui, dans le cadre des tendances politiques mondiales qui viennent appuyer l'intégration régionale, cette unité est essentielle. Les Églises de la région ont déclaré sans ambiguïté que les efforts faits actuellement pour jeter des ponts entre les États ne devraient pas seulement se baser sur des accords commerciaux et économiques, mais chercher à répondre aux besoins et à respecter les droits des personnes, en particulier de celles qui sont faibles et vulnérables. De cette manière, la voie qui mène à

L'unité peut devenir un signe de la fraternité et de la sororité auxquelles Dieu appelle tous les êtres humains.

5. Plusieurs voix se sont élevées dans l'Assemblée pour attirer l'attention sur la lutte pour la vie et la dignité qui a été constante au sein des peuples d'Amérique latine. Tout au long de leur histoire ils ont été confrontés à des guerres intestines ou entre Etats, des conflits, des régimes autoritaires et des dictatures, ainsi qu'à des politiques irresponsables mises en œuvre par des gouvernements et des entreprises multinationales, causant un tort irréparable à l'environnement. Il faut ici rendre hommage au témoignage de milliers de chrétiens et d'autres personnes de bonne volonté qui ont donné leur vie pour les droits et la dignité des êtres humains et la sauvegarde de la création. Monseigneur Romero, d'El Salvador, Mauricio López, d'Argentine, Chico Mendes, du Brésil, Yolanda Céron, de Colombie, sont quelques noms parmi ceux des milliers de personnes, inconnues pour la plupart. Le sang de ces martyrs a irrigué les semences du Royaume de Dieu, qui ont produit des fruits de solidarité, de vie et de démocratie.

Vaincre la pauvreté et l'injustice

6. La répartition inéquitable des richesses, des ressources naturelles et des chances a engendré une pauvreté qui touche la région de manière dramatique. Selon les statistiques de l'ONU, depuis des décennies, plus de 40% de la population vit dans la pauvreté et 20% dans l'extrême pauvreté. On ne peut pas considérer cette situation hors de son cadre, qui est celui des programmes d'ajustement structurel mis en œuvre par les gouvernements à la demande d'institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. La privatisation d'entreprises d'Etat a produit, dans certains cas, un soulagement et une prospérité économique à court terme, mais nombreux sont ceux qui estiment que, dans le moyen et le long terme, l'application de ce type de politique a provoqué une détérioration de la situation de la région et déclenché dans de nombreux pays d'énormes crises à la fin des années 1990 et au début du XXI^e siècle. Malgré le fait que, ces dernières années, la région semble s'être remise de ces crises au niveau macro-économique, la pauvreté demeure un problème pour les gouvernements et les sociétés et un scandale aux yeux des Églises. Même dans les pays où la pauvreté est relativement moins aiguë, le fossé entre riches et pauvres est immense et la répartition des richesses reste inéquitable.

7. Depuis des décennies, la dette extérieure constitue un lourd fardeau. Les Églises de la région ont déclaré en toute clarté que cette dette est injuste, illégitime et immorale, parce qu'elle a été contractée sous les régimes des dictatures avec la complicité des institutions financières internationales et qu'elle est déjà remboursée. Cependant l'obligation de continuer à payer le service de la dette a empêché la mise en œuvre de politiques sociales efficaces dans la plupart des pays, ce qui a gravement affecté les domaines de l'éducation, de la santé ainsi que les conditions de travail. En outre, à la suite des crises économiques, l'émigration s'est accrue; des millions de Latino-Américains vivent aujourd'hui dans d'autres pays de la région, aux Etats-Unis ou en Europe et l'argent qu'ils envoient chez eux est devenu l'un des revenus les plus importants de certains pays.
8. Cette situation économique ne cesse d'accentuer l'exclusion de groupes vulnérables tels que les populations autochtones, d'ascendance africaine et rurales. Les populations autochtones continuent à se battre pour voir leurs droits reconnus. Les personnes d'ascendance africaine, au Brésil et dans d'autres pays de la région, subissent encore les conséquences de l'esclavage, ce qui les a empêchés d'exercer pleinement leurs droits parce qu'elles continuent à souffrir du racisme, de la violence et de la discrimination. Dans une région où la pauvreté est souvent liée à des questions de propriété foncière, les mouvements des sans-terre, dans différents pays, notamment au Brésil, ont revendiqué l'accès à la propriété foncière. Les Églises et le mouvement œcuménique ne sauraient rester sourds à l'appel des pauvres de ce continent. La pauvreté est inacceptable dans une région qui est extrêmement riche en ressources naturelles, mais ce qui est tragique, c'est que celles-ci ont été exploitées d'une façon qui a détruit l'environnement et perpétué une répartition injuste des richesses, notamment par la contamination des fleuves dans de vastes secteurs. En fait, c'est toute la planète qui est menacée par le déboisement de l'Amazonie.

Guérir les blessures de la violence

9. La violence reste l'un des problèmes majeurs de la région. Certains pays sont encore confrontés aux conséquences de la violence politique. C'est notamment le cas de la Colombie où la confrontation entre les acteurs politiques a grandement affecté la société civile. Ce conflit a causé la mort de milliers de personnes, pour la plupart innocentes, et plus de trois millions d'autres sont déplacées à l'intérieur du pays. Le conflit a franchi les frontières et les pays

voisins en ont subi le contrecoup. Les Églises colombiennes ont intensifié leur travail auprès des victimes, et demandé en termes clairs au gouvernement et aux groupes armés de rechercher une solution négociée au conflit, afin de parvenir à la paix dans la justice.

10. Proche de la région et des préoccupations des Églises d'Amérique latine, Haïti aussi a connu des violences très dures au cours de ces dernières années et a passé par une crise politique causée par des facteurs internes et externes. Malgré la présence d'une force de stabilisation intérimaire de l'ONU, la violence continue à se déchaîner, en particulier à Port-au-Prince. Les élections récentes, qui se sont déroulées après de nombreux délais, bien qu'importantes pour le très nécessaire rétablissement de la démocratie dans le pays n'ont pas amené la paix. Il est urgent d'engager un dialogue national à une large échelle et de lancer un processus de réconciliation pour guérir les blessures du pays. La communauté internationale devrait renforcer son soutien à la population haïtienne dans sa lutte contre la pauvreté, et ses efforts pour rétablir les institutions démocratiques et sauvegarder l'environnement.
11. Les situations dramatiques que vivent ces pays ne sauraient être considérées comme des cas isolés. Elles sont le reflet d'un phénomène plus vaste qui affecte toute la région. Le risque existe que la nouvelle dynamique du militarisme créée ces dernières années dans la région par l'établissement de bases militaires des États-Unis dans divers pays, comme l'Équateur et le Paraguay, devienne plus visible. Cependant l'influence des États-Unis n'est pas récente. Durant des décennies, ils ont influencé les décisions en matière de politique, d'économie et de culture du continent, ont soutenu des dictatures et des régimes autoritaires et ont formé les militaires d'Amérique latine dans la perspective de la sécurité de l'hémisphère.
12. Cuba a constitué une cible particulière du programme des États-Unis pour la région. Le blocus imposé par le gouvernement américain au cours des années 1960 n'a cessé d'affecter gravement la population de Cuba. Le gouvernement actuel a durci le blocus, condamné à plusieurs reprises par le COE. Cuba, néanmoins, a réussi à élaborer des politiques efficaces dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture. Le respect des droits civils et politiques doit encore faire l'objet d'une amélioration sérieuse dans ce pays, afin de correspondre au processus de transformation économique dans lequel il se trouve engagé. Des espaces de dialogue entre les différents secteurs de la société et le gouvernement sont extrêmement nécessaires.

13. La violence est aussi un phénomène quotidien en Amérique latine, dans les zones urbaines, les familles, les relations entre hommes et femmes et parmi les jeunes. Des bandes de jeunes (maras) existent dans la plupart des pays d'Amérique centrale. La prolifération des armes de petit calibre est un problème majeur auquel les Églises se sont attaquées. Ainsi, l'accent spécial de la Décennie 'vaincre la violence', qui porte en 2006 sur cette région, offre l'occasion de traiter certains des aspects de la violence et d'unir les efforts des Églises visant à édifier une culture de la paix.

Lutter pour la vie et pour la dignité

14. Les populations d'Amérique latine ont fait de grands efforts pour édifier la paix dans la justice et pour se donner des régimes démocratiques. Des organisations de victimes et de militants des droits humains, ainsi que les Églises de nombreux pays, ont été à l'avant-garde de ce combat. Le système interaméricain devrait être renforcé pour contribuer à faire respecter l'état de droit et à traiter avec plus d'efficacité les cas de violations des droits de la personne et l'impunité dans divers pays.
15. En outre, ces dernières années, de nombreux pays ont opéré des changements notables grâce à des élections présidentielles, expression de la démocratie participative. Les candidats et les partis qui ont manifesté le plus de sensibilité pour les besoins et les droits des populations ont été élus bien souvent. Les gouvernements nouvellement élus se sont montrés plus fermes face aux institutions financières internationales, aux accords commerciaux et aux subsides agricoles dans les pays du Nord; ils ont aussi mis en place des politiques intérieures plus respectueuses des droits de la personne, et pris des mesures de lutte contre la pauvreté et la faim, tout en répondant à d'autres besoins dans le domaine social. Ces gouvernements ont suscité de grands espoirs dans la région et au delà, bien qu'il ne faille pas ignorer les limites importantes auxquelles ils se trouvent confrontés, ni les contradictions et la corruption qui menacent certains d'entre eux.

Les Églises accompagnent les populations d'Amérique latine

16. Le christianisme est arrivé dans la région avec les colonisateurs au cours du XVI^e siècle et des suivants, et cela ne s'est pas passé sans heurts. Bien souvent, les persécutions menées contre ceux qui refusaient la foi chrétienne

ont fait des milliers de morts. Cependant, au fil de l'histoire, la foi vécue par les descendants des autochtones, des Africains, des *mestizos* et des descendants d'Européens a façonné le visage latino-américain du christianisme.

17. Pendant longtemps, l'Amérique latine a passé pour être le continent catholique romain par excellence. Mais la composition de cette chrétienté s'est modifiée au cours des siècles. Au 19^e siècle par exemple, les Églises protestantes et anglicanes sont venues travailler sur le continent et l'Église orthodoxe s'y est établie et a contribué à la création du tissu social de diverses communautés. Au cours des dernières décennies, des Églises évangéliques, pour la plupart pentecôtistes, ont connu une croissance régulière et constituent dans certains pays un important pourcentage de la population. Pour répondre à la nécessité de traiter toutes les religions sur pied d'égalité, question soulevée par de nombreuses Églises membres du COE, des améliorations sont intervenues dans quelques législations nationales visant à reconnaître leurs droits.
18. L'œcuménisme a apporté des contributions importantes à l'histoire de l'Amérique latine, notamment au cours de la période récente. Les Églises et les organisations œcuméniques de la région ont joué un rôle clé dans la lutte contre les régimes dictatoriaux et autoritaires et dans la défense des droits de la personne. Par divers programmes, et notamment grâce à son Bureau des droits de l'homme en Amérique latine et en collaboration avec CLAI, le COE a accompagné et soutenu les Églises, les organisations œcuméniques, celles de militants des droits de l'homme et de victimes dans leur action de lutte contre l'impunité, à conclure des accords de paix après des guerres civiles, à renforcer la démocratie et construire la réconciliation.
19. On peut faire remonter le combat que livrent les Églises en faveur de la dignité humaine à celui des ardents défenseurs des populations autochtones que furent des chrétiens tels que Fray Bartolomé de las Casas au XVI^e siècle. Depuis cette époque, la lutte pour la dignité humaine est restée un pilier de la théologie latino-américaine. Le souci spécial des pauvres, des marginalisés, des exclus dans les diverses sociétés, au cours de l'histoire, est à l'origine de la manière particulière de faire de la théologie que l'on connaît sous le nom de théologie de la libération. Fortement incarnée dans les luttes sociales des années 1960 et 1970, elle a élargi récemment ses objectifs pour inclure les dimensions de l'économie, de l'écologie, du genre et des relations interreligieuses. C'est pourquoi, nourrie de cette analyse théologique qui s'enracine dans une profonde expérience spirituelle, la chrétienté latino-américaine s'est engagée dans la défense, la protection et la célébration de la vie dans ses

multiples manifestations, en reconnaissant la présence de Dieu dans toutes les expressions de la vie et notamment de la vie humaine. Cette expérience est un don que Dieu fait à toute l'Église.

Propositions

La Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, réunie à Porto Alegre, Brésil, du 14 au 23 février 2006 :

- a) **adopte** la déclaration sur l'Amérique latine;
- b) **fait l'éloge** des Églises latino-américaines et de leur combat pour vaincre la pauvreté et l'injustice, pour guérir les blessures dues à la violence, pour promouvoir la vie et la dignité, pour garantir un traitement égal à toutes les religions dans les législations nationales; elle leur demande poursuivre leur action et leur réflexion sur des questions telles que la grâce, l'économie, le genre, la jeunesse, le handicap, l'appartenance ethnique, l'écologie et la violence, ce qui constitue une partie de leur contribution au mouvement œcuménique et une préparation à l'Assemblée du CLAI de 2007;
- c) **invite** les Églises, les organisations œcuméniques et les autres groupes de la société civile à participer activement à la Décennie « vaincre la violence » : les Églises en quête de réconciliation et de paix, dont l'accent spécial porte cette année sur l'Amérique latine;
- d) **appelle** les Églises membres et le personnel du COE à renforcer les échanges avec les Églises et les organisations œcuméniques d'Amérique latine et à chercher de nouvelles manières de coopérer avec les Églises et les peuples de cette région;
- e) **encourage** les populations d'Amérique latine à poursuivre leur lutte visant à édifier des sociétés nouvelles qui respectent la dignité de l'ensemble de la création et accordent une attention particulière aux plus vulnérables et aux exclus, notamment aux populations autochtones et d'ascendance africaine, et à partager leurs visions, leurs préoccupations et les enseignements appris avec les peuples d'autres régions;
- f) **appelle** les gouvernements d'Amérique latine à renforcer leur action en vue d'une meilleure intégration de la région, afin de faire face aux défis du monde actuel; à rechercher des politiques efficaces pour vaincre la pauvreté, l'injustice et la dégradation de l'environnement, à renforcer l'état de droit, ainsi que le respect et la promotion des droits et de la dignité des êtres humains, et à continuer à rechercher les moyens de renforcer la démocratie dans leurs pays respectifs;

- g) **prie instamment** la communauté internationale, les Etats et les institutions financières internationales d'admettre le caractère illégitime de la dette extérieure qui pèse lourdement sur la région, ainsi que de réexaminer la logique des accords de libre échange, afin de répondre efficacement aux besoins de la population et aux préoccupations que les Églises ont exprimées récemment, concernant les conséquences que ces accords entraînent pour les droits des paysans, des travailleurs et des communautés, sur l'environnement et la participation des citoyens.

2. Déclaration sur la responsabilité de protéger

Introduction

1. En janvier 2001, le Comité central du Conseil œcuménique des Églises a pris acte du document intitulé « La protection des populations menacées par la violence armée : Définition du point de vue éthique du Conseil œcuménique des Églises ». Ce texte, qui demandait aux Églises de poursuivre l'étude de la question, a également constitué le début d'un processus d'étude et de consultation au sein du COE, mis en place par la Commission des Églises pour les affaires internationales (CEAI). Mais les Églises ne sont pas seules à se lancer dans une réflexion approfondie sur les aspects éthiques et théologiques de la responsabilité de protéger. Lors d'une réunion à New York en 1999, le secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan avait demandé au pasteur Konrad Raiser, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises (COE), d'apporter sa contribution au débat international sur « l'intervention humanitaire » en plaçant celle-ci dans une perspective théologique et éthique.
2. L'usage de la force à des fins humanitaires constitue un sujet de controverse dans de nombreux milieux intellectuels et politiques. Si certains estiment que le recours à la force ne doit pas être évité lorsqu'il peut mettre fin à de graves violations des droits de la personne, d'autres soutiennent que toute intervention militaire, même à des fins humanitaires, ne peut qu'aggraver la situation. Par la force des choses, les Églises participent à ce débat, et l'on retrouve dans les milieux du COE les trois positions divergentes déjà formulées lors des débuts du mouvement œcuménique. A la première Assemblée du COE à Amsterdam, en 1948, ces trois positions furent formulées comme suit:
 - (1) Tout en pensant que le chrétien peut être appelé, suivant les circonstances, à participer à la guerre, certains considèrent que la guerre, avec ses destructions massives, ne peut jamais constituer un acte de justice.

- (2) Faute d'institutions supranationales impartiales, le règne du droit, selon d'autres, ne peut être finalement assuré que par l'action militaire. Il faut donc enseigner clairement aux citoyens qu'ils doivent défendre le droit par la force s'il le faut.
- (3) D'autres, enfin, refusent le service militaire sous toutes ses formes, dans la conviction que la volonté de Dieu exige de leur part un témoignage absolu contre la guerre et pour la paix et qu'elle réclame un témoignage analogue de la part de l'Église. »

3. Dans l'histoire, les Églises se sont trouvées au nombre de ceux qui ont justifié des interventions militaires débouchant sur des guerres désastreuses. Dans de nombreux cas, elles ont par la suite reconnu leur culpabilité. Au cours du 20e siècle, les Églises ont pris davantage conscience de leur vocation à exercer un ministère de guérison et de réconciliation, par delà les frontières nationales. La création du COE peut être considérée comme un résultat de cette redécouverte. L'injonction néo-testamentaire d'aimer son prochain et son ennemi et l'interdiction de tuer sont au cœur même de toute l'éthique chrétienne (Mt 5-7). Mais les témoins bibliques sont aussi le reflet d'une anthropologie qui prend au sérieux la capacité humaine à faire le mal. Pour les chrétiens, le défi consiste à rechercher la paix au milieu de la violence.
4. Les Églises membres du Conseil œcuménique confessent ensemble le primat de la non-violence, fortes de leur conviction que chaque être humain est créé à l'image de Dieu. Cela est conforme aux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est dans cet esprit que le COE a lancé une Décennie œcuménique « vaincre la violence »: les Églises en quête de réconciliation et de paix – 2001-2010, qui se déroule parallèlement à la Décennie internationale des Nations Unies pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix, 2001-2010.
5. Les Églises respectent le témoignage fort des nombreuses personnes qui ont souffert au nom de la non-violence et reconnaissent la responsabilité de protéger ceux qui sont faibles, pauvres et vulnérables et qui ne peuvent pas se défendre contre le mal qui les frappe. C'est dans ces personnes que le Christ devient visible à nos yeux (Mt 25). Cette responsabilité va bien au-delà des frontières nationales et religieuses. C'est une responsabilité œcuménique qui conçoit le monde comme la maison unique de Dieu, créateur de toutes choses.

De l'« intervention humanitaire » à la « responsabilité de protéger »

6. La notion de « responsabilité de protéger » a été élaborée par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats (CIISE), dans son rapport de décembre 2001. Ce texte fait passer le débat de la perspective des intervenants à celle des personnes ayant besoin d'aide et redéfinit ainsi la souveraineté comme un statut qui entraîne des responsabilités plutôt que comme un pouvoir absolu. Cette notion novatrice repose sur le souci des besoins et des droits des populations civiles et sur les responsabilités qu'entraîne la souveraineté, et non seulement sur les droits qui en découlent. C'est pourquoi le fait de passer de l'intervention à la protection place les citoyens au cœur du débat. Les Etats ne peuvent plus se dissimuler derrière leur souveraineté pour commettre des violations des droits de l'homme à l'égard de leurs citoyens et jouir d'une impunité totale.
7. Les Églises sont favorables à la norme internationale de la responsabilité de protéger en cours d'élaboration. Elle pose que c'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité première et souveraine de veiller à la sécurité de leurs populations. En fait, la souveraineté d'un Etat dépend dans une certaine mesure de sa capacité à assumer la responsabilité de protéger le bien-être de son peuple et d'y contribuer. Lorsqu'il y manque de manière flagrante, que ce soit par négligence, par manque de moyens ou en s'attaquant directement à l'intégrité de sa population, la communauté internationale a le devoir de venir en aide aux populations et aux Etats et, dans le pire des cas, d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Etat, pour sauvegarder les intérêts des personnes sans tenir compte de la souveraineté.

La prévention, préoccupation prioritaire des Églises

8. Les études du COE montrent que même si les Églises ont des vues divergentes au sujet de l'usage de la force pour protéger les personnes, elles sont d'accord sur le rôle essentiel et primordial de la prévention et sur la nécessité d'éviter les crises et, dans la mesure du possible, de s'y attaquer avant qu'elles ne deviennent trop graves. La protection devient nécessaire lorsque la prévention a échoué, c'est pourquoi les Églises mettent l'accent sur l'importance de faire porter tous les efforts sur celle-ci. Si une intervention extérieure – par la force ou par des moyens non violents – peut être requise dans certaines situations, les Églises devraient cependant se préoccuper tout autant d'augmenter la capacité des personnes sur place à intervenir elles-mêmes, en ren-

forçant les structures de la société civile et les formes modernes de partenariats entre les domaines public et privé, que ce soit au niveau de la prévention ou de la protection. Les Églises sont appelées à proposer leur autorité morale pour permettre la médiation entre les différentes forces en présence.

9. La prévention de cette catastrophe que constitue l'insécurité humaine exige que l'on s'attaque aux causes profondes de celle-ci ainsi qu'à ses causes plus immédiates ou directes. D'une manière générale, il s'agit à long terme de rechercher la sécurité humaine, dont les éléments essentiels sont le développement économique (répondre aux besoins fondamentaux), l'éducation universelle, le respect des droits de la personne, le bon gouvernement, une politique inclusive, le partage du pouvoir, le commerce équitable, le contrôle des instruments de la violence (en particulier les armes légères), le respect du droit grâce à des institutions sécuritaires soumises aux lois et responsables et la confiance dans les institutions publiques. D'autre part, lorsqu'il s'agit de réagir immédiatement et de manière préventive à des crises, il convient de prendre des mesures spécifiques pour atténuer l'insécurité et donner des raisons d'espérer que les institutions et mécanismes nationaux, forts du soutien et de l'attention de la communauté internationale, feront tout leur possible pour éviter une crise au niveau de la sécurité.
10. Au niveau national, les gouvernements devraient examiner leurs actes pour prendre conscience des menaces en train de se dessiner, créer des mécanismes pour attirer l'attention des autorités et d'autres instances sur ces menaces, faire participer la société civile et les Églises à l'examen des conditions de la sécurité et de l'insécurité, instaurer des dialogues nationaux, sans oublier d'y intégrer les acteurs non étatiques, prendre conscience des problèmes en train d'apparaître et encourager les gens à rechercher des solutions et à développer des plans d'action nationaux.
11. La prévention exige que l'on se soucie des situations d'insécurité dès leur apparition, avant qu'elles n'engendrent des crises, ce qui exige des mécanismes de prévention spécifiques – alertes avancées, identification des menaces naissantes ou des conditions d'insécurité – et la volonté politique d'agir avant que la crise ne se produise. Pour cela, il faut développer la compréhension des conditions de vie et des besoins des gens, en faisant appel à la collaboration de la société civile et plus particulièrement des communautés religieuses, profondément enracinées dans la vie spirituelle et les réalités concrètes. Ces communautés de foi jouent un rôle primordial dans les processus de renforcement de la confiance et de recherche de la vérité dans de nombreux contextes

de crise – commissions de vérité et de réconciliation, centres de guérison des traumatismes, lieux de rencontre sûrs pour des groupes antagonistes, etc.

Créer une sensibilité œcuménique face aux dilemmes de l'usage de la force à des fins humanitaires

12. Il importe de distinguer entre la prévention et l'intervention. Dans la perspective de l'Église et de l'œcuménisme, s'il y a intervention, c'est que la prévention a échoué. La responsabilité de protéger s'applique en tout premier lieu à la protection des civils contre toute violation grave des droits de la personne et à la prévention de tels actes. La responsabilité de la communauté internationale se manifeste essentiellement par des mesures de prévention non militaires: mise à disposition de secours et de personnel humanitaires et d'envoyés spéciaux, développement des capacités, renforcement d'infrastructures locales durables, sanctions économiques et embargos sur les armes, etc. La communauté internationale a le devoir d'assurer la sécurité humaine avant que les troubles ne dégèrent et ne prennent des dimensions catastrophiques. C'est là le devoir de protéger, en prévenant les attaques contre la sécurité, les droits et le bien-être des gens dans leurs maisons et leurs communautés.
13. En appelant la communauté internationale à venir en aide aux personnes vulnérables victimes de souffrances et menacées de périls, la communauté des Églises n'entend pas dire qu'il n'est jamais défendable ni jamais nécessaire de recourir à la force pour protéger ces personnes. Ce refus de principe d'exclure le recours à la force ne se fonde pas sur la certitude naïve que l'on peut compter sur la force pour résoudre des problèmes délicats. Il se fonde plutôt sur la certitude qu'il faut se préoccuper en priorité du bien-être des personnes, notamment de celles qui sont particulièrement vulnérables ou qui sont totalement livrées aux caprices et à l'arbitraire de leurs bourreaux.
14. Le recours à la force est avant tout la conséquence d'un échec: n'avoir pas su empêcher ce qui aurait pu l'être par une vision et des actes appropriés; ayant admis cet échec, le monde doit faire ce qu'il peut pour limiter les souffrances et les dangers qui en résultent. La force n'est légitime que si elle sert à empêcher l'usage de la force armée et à restaurer un régime civil en respectant strictement la proportionnalité des moyens. Cette force doit être soumise au droit international et ne peut être mise en œuvre que par ceux qui respectent eux-mêmes strictement ce même droit. Il s'agit là d'une condition impérative (sine qua non). On ne peut accepter de violer le droit, même lorsque ce re-

noncement entraîne – dans une optique militaire – des désavantages ou une perte d'efficacité à court terme. De même que les individus et les communautés vivant dans des sociétés stables et prospères peuvent, en cas d'urgence, faire appel à l'aide armée de la police lorsqu'ils sont soumis à des menaces exceptionnelles, de même les Églises admettent que des populations menacées par des violences hors du commun doivent avoir la possibilité de recourir à des protecteurs.

15. C'est pourquoi les Églises reconnaissent que le recours à la force en vue de protéger peut constituer, dans certaines circonstances, une option qui, sans garantir le succès, mérite d'être choisie, parce que le monde n'a pas su et ne sait toujours pas imaginer d'autres moyens de venir en aide à ceux qui se trouvent dans des situations désespérées. Il convient de noter que certaines personnes, dans les Églises, refusent de recourir à la force dans quelque circonstance que ce soit. Leur forme de responsabilité consiste à persévérer à faire œuvre de prévention, quoi qu'il en coûte, allant même, en dernière extrémité, à risquer une intervention non violente face à l'usage de la force. Cette manière d'agir peut échouer elle aussi, mais il convient de la respecter en tant qu'expression de la responsabilité.

Les limites de l'usage de la force

16. Toutefois, les Églises ne croient pas que le recours à la force brutale puisse déboucher sur un nouvel ordre de paix et de sécurité. En limitant expressément ce recours à des objectifs de protection immédiats, elles insistent sur la nécessité de trouver des solutions à long terme, à savoir la restauration de conditions dans lesquelles la majorité des gens soient en sécurité et où leurs besoins essentiels économiques, sociaux et sanitaires soient assurés, où les libertés et les droits fondamentaux soient respectés, où les instruments de la violence soient sous contrôle et où la dignité et la valeur de tous soient affirmées; de telles solutions à long terme ne peuvent être imposées par la force. En fait, en limitant l'usage légitime de la force aux opérations de protection, on reconnaît que les souffrances des sociétés profondément ébranlées ne peuvent pas être allégées ni par des moyens militaires ni par la diplomatie, et que pendant tout le processus long et pénible de mise en place des conditions permettant une paix durable, les plus vulnérables ont le droit d'être protégés des menaces les plus manifestes.

17. L'utilisation de la force à des fins humanitaires ne peut jamais constituer une tentative de trouver des solutions militaires à des problèmes sociaux et politiques ni de créer, par des voies militaires, de nouvelles réalités sociales et politiques. Elle a au contraire pour objectif de désamorcer les menaces imminentes et de soulager les souffrances dans l'urgence, en attendant de trouver d'autres solutions par d'autres moyens. C'est pourquoi l'usage de la force à des fins humanitaires doit être intégré dans une vaste gamme d'efforts économiques, sociaux, politiques et diplomatiques visant à changer les conditions immédiates et à long terme qui sont à la racine d'une crise. A long terme, des contingents policiers internationaux devraient être formés et entraînés en vue de ces tâches, qu'ils accompliraient dans le cadre du droit international. Leurs interventions devraient être accompagnées d'opérations distinctes de secours humanitaire, et il faudrait leur donner les moyens et la volonté de demeurer auprès des personnes menacées jusqu'à ce que l'ordre et la sécurité publics soient restaurés et que les autorités locales disposent des moyens de poursuivre l'édification d'une paix durable.
18. Les moyens déployés à des fins humanitaires doivent aussi se distinguer clairement des méthodes et des objectifs militaires. Ces opérations ne constituent pas une guerre visant à la défaite d'un Etat mais une tentative de protéger les populations en danger d'être harcelées, persécutées ou tuées. Ces activités s'apparentent plutôt à celles d'un corps de police – sans impliquer forcément un recours à la force d'une ampleur similaire –, puisqu'il ne s'agit pas de « gagner » un conflit ni d'éliminer un régime. Ceux qui y participent n'ont d'autre but que de protéger les personnes en danger et de garantir une certaine sécurité publique, tandis que d'autres autorités et institutions recherchent des solutions aux problèmes.
19. Il peut donc y avoir des circonstances dans lesquelles les Églises appellent de leurs vœux une intervention à des fins humanitaires. Ces appels seront toujours adressés à la communauté internationale et impliquent un processus de discernement et de prise de décisions en conformité avec la volonté de la communauté internationale et respectueux des règles du droit international. Ces appels ne seront probablement pas lancés sans quelque hésitation, car les Églises, comme d'autres institutions et personnes, auront toujours conscience du fait que la situation de danger aurait pu être évitée et aurait dû l'être. Dans de telles circonstances, les Églises pourraient être amenées à reconnaître leur culpabilité collective du fait de leur incapacité à prévenir les crises qui ont mis ainsi les gens en danger.

Recommandations

20. Réunie à Porto Alegre du 14 au 23 février 2006, la 9^e Assemblée du Conseil œcuménique des Églises décide ce qui suit:
 1. Elle **prend connaissance** avec satisfaction du processus d'étude et de consultation sur « La responsabilité de protéger: réflexion éthique et théologique » et demande au Comité central de continuer à élaborer des lignes directrices à l'intention des Églises membres sur la base des principes de ce rapport.
 2. Elle **préconise** la prévention en tant qu'instrument et préoccupation privilégiés des Églises en matière de responsabilité de protéger. Comme les Églises et les autres communautés religieuses, ainsi que leurs responsables, sont ancrés dans les réalités quotidiennes, spirituelles et physiques, des populations, ils ont à la fois la responsabilité et la possibilité de participer à l'élaboration de systèmes de protection et de prévention des conflits, tant au niveau national que multilatéral. Les Églises et les autres communautés de foi ont la responsabilité particulière de participer à la détection précoce des conditions d'insécurité. La prévention est le seul moyen fiable de protection, et la détection précoce de la détérioration d'une situation du point de vue de la sécurité exige l'attention constante de ceux qui collaborent étroitement avec les populations touchées et jouissent de leur confiance.
 3. Elle **se joint** à d'autres chrétiens du monde entier pour se repentir de notre incapacité collective à vivre dans la justice, à promouvoir celle-ci et à refuser de participer à l'injustice. Il n'est possible d'adopter une telle attitude dans le monde que lorsque la seigneurie du Christ est placée au-dessus de toute autre loyauté et que l'Église est prête à s'ouvrir à la puissance mystérieuse de l'Esprit Saint. La solidarité critique avec les victimes de la violence et la volonté de lutter contre toutes les forces d'oppression doivent aussi marquer nos efforts théologiques pour parvenir à une nouvelle ecclésiologie. Le ministère de l'Église auprès des personnes ayant besoin de protection est enraciné dans l'accompagnement holistique et permanent de l'humanité dans toutes les circonstances de l'existence, dans les bons et les mauvais jours.
 4. Elle **réaffirme** que le ministère de réconciliation et de guérison des Églises joue un rôle important pour favoriser le dialogue national et politique en vue de l'unité et la confiance. Dans une vision unificatrice de l'Etat, tous les éléments de la population doivent avoir le sentiment d'être impliqués dans l'avenir du pays. Les Églises devraient insister tout particulièrement sur le fait que la souveraineté est synonyme de responsabilité. Sous la

souveraineté de Dieu, nous estimons que l'humanité a le devoir de se préoccuper de tous ses membres et de toute la création. La souveraineté exercée par les institutions humaines repose sur la responsabilité de nous protéger réciproquement, et de protéger l'ensemble de la création.

5. Elle invite la communauté internationale et les gouvernements nationaux à renforcer leur capacité de mettre en place des stratégies de prévention et de limitation de la violence, en collaborant avec les institutions de la société civile, à continuer à développer le droit international fondé sur les droits de la personne et à soutenir la création de stratégies susceptibles de traiter des violations flagrantes de ces droits.

3. Déclaration sur le terrorisme, les droits de la personne et le contre-terrorisme

1. *« La violence du terrorisme – sous toutes ses formes – est odieuse à quiconque croit que la vie humaine est un don de Dieu, et par conséquent infiniment précieuse. Toute tentative pour intimider d'autres personnes en leur infligeant aveuglément la mort et des blessures doit être universellement condamnée. Toutefois, la réponse au terrorisme ne doit pas consister à rendre la pareille, car cela risque de provoquer davantage de violence et de terreur. Un effort concerté de tous les pays est au contraire nécessaire, de façon à ôter toute justification à ce type d'action. »*
2. La 9^e Assemblée du COE reprend à son compte ce message, figurant dans la lettre du 1^{er} octobre 2001 adressée par le secrétaire général du COE au secrétaire général des Nations Unies.
3. Récemment, le terrorisme et certains aspects de la « guerre au terrorisme » ont introduit une dimension nouvelle de la violence. On constate en outre que les lois et les normes internationales fondamentales, et notamment les critères relatifs aux droits humains respectés de longue date, sont menacés.
4. Les terroristes fondent leur action sur des revendications despotiques. La religion sert parfois de prétexte au recours à la violence permise par la divinité. Assemblés en tant que représentants des Églises du monde entier, nous affirmons sans ambages que l'on ne saurait jamais justifier d'un point de vue juridique, théologique ou éthique le terrorisme et ses actes de violence aveugle à l'encontre de civils non armés, pour des motifs politiques ou religieux.

5. La 9^e Assemblée du COE soutient le but déclaré de la Décennie « vaincre la violence », à savoir « renoncer à toute justification théologique de la violence et proclamer une nouvelle spiritualité de réconciliation et de non-violence active ».
6. Les actes terroristes sont des actes criminels et il faut y répondre en recourant aux moyens mis à disposition par la légalité, tant au niveau national qu'international, moyens qu'il convient de renforcer. Les normes et critères internationalement admis en matière de droits humains et de droit humanitaire résultent d'efforts communs et sont spécifiquement conçus pour régler des situations de crise et faire face aux menaces qui pèsent sur les personnes et les sociétés. Ces normes et critères risquent d'être contournés pour lutter contre le terrorisme. Il est d'une importance capitale de s'opposer à cet affaiblissement des droits et libertés. La « guerre au terrorisme » a modifié la définition de la guerre et dévalorisé les normes et critères du droit international et des droits humains. La riposte militaire au terrorisme peut provoquer des destructions aveugles et engendrer la peur dans les populations touchées. Elle peut légitimer le recours à la violence plutôt qu'à la justice pénale, seule compétente en matière de terrorisme. La communauté internationale devrait coopérer pour lutter contre le terrorisme, notamment en donnant à la Cour pénale internationale une compétence accrue dans ce domaine. Elle ne peut vaincre le terrorisme qu'en respectant la dignité de la personne et la primauté du droit.
7. Les Églises et les autres communautés religieuses sont appelées à donner une réponse à cette réalité nouvelle qu'est la vie dans un monde où règne la terreur. Dans de telles circonstances, il convient de mettre l'accent sur les ressources précieuses de la religion qui peut nous conduire vers la paix et la réconciliation. Lors de leurs rassemblements, les communautés et responsables religieux devraient s'appuyer sur ces ressources pour condamner tous les actes de terrorisme et toute tentative de les légitimer. Ils devraient aussi se prononcer contre toute tentative de répondre au terrorisme par des moyens militaires, au mépris des droits humains et de la primauté du droit. Les communautés et responsables religieux devraient être en première ligne de la lutte pour une société où règnent le droit et le respect de la dignité humaine. Les Églises ont un rôle clé à jouer pour replacer ces questions dans le cadre d'une culture du dialogue.

Propositions

La Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, réunie à Porto Alegre, Brésil, du 14 au 23 février 2006 :

- a) *adopte* la Déclaration sur le terrorisme, le contre-terrorisme et les droits de la personne;
- b) *affirme* que le rôle des Églises consiste à rechercher et à réaliser la paix ; la violence exercée à l'encontre de civils désarmés et innocents, dans un but politique ou religieux, par les agents d'un Etat ou par des groupes privés ne saurait être en aucun cas justifiée, ni juridiquement, ni théologiquement, ni moralement;
- c) *prie instamment* les Etats membres des Nations Unies de se mettre d'accord sur une définition claire du terrorisme;
- d) *demande avec insistance* que l'on considère les actes et les menaces terroristes, ainsi que le soutien logistique au terrorisme, comme relevant de la justice pénale ; les mesures de lutte contre le terrorisme doivent être démilitarisées et les Églises doivent contester avec fermeté et détermination la notion de « guerre au terrorisme »;
- e) *exprime sa reconnaissance* pour le travail théologique accompli par les Églises sur la notion de sécurité et demande que ce travail se poursuive;
- f) *exprime* la nécessité d'accompagner et de soutenir les Églises qui donnent une réponse prophétique et novatrice dans le cadre de leur mission pastorale et prophétique pour aider les personnes prisonnières de la peur;
- g) *encourage* les initiatives interreligieuses visant à mettre en œuvre d'autres réponses au terrorisme, qui ne se fondent pas sur la violence; ces initiatives refuseront toute tentative de justifier des actes de terrorisme par l'existence de problèmes politiques et sociaux, et devront jouer un rôle actif dans la prévention des conflits en fonctionnant comme système d'alerte avancée et en créant une culture de paix en faveur de la vie;
- h) *affirme* que toutes les actions contre-terroristes menées par l'Etat doivent demeurer dans le cadre de la légalité internationale, garantissant le respect des droits humains et du droit humanitaire; la législation antiterroriste ne devrait déboucher ni sur l'humiliation ni sur la violation des droits et de la dignité de la personne humaine; il est nécessaire que les Etats et la communauté internationale dépassent le stade des actions de police et de coopération militaire et collaborent pour traiter les causes profondes du terrorisme.

4. Déclaration sur la réforme des Nations Unies

1. A de nombreuses reprises, les instances dirigeantes du Conseil œcuménique des Églises ont souligné le rôle unique des Nations Unies et la noblesse des idéaux exprimés dans leur Charte. Le 60^e anniversaire des Nations Unies et le processus de réforme lancé avant la récente réunion au sommet offrent à la présente Assemblée du Conseil œcuménique des Églises l'occasion d'examiner l'état actuel de l'ordre international et d'appeler les Églises membres à réaffirmer et à renforcer leur soutien aux Nations Unies et leur engagement en leur faveur, au moment où cette institution vit un moment critique de son histoire. Les Églises, tout comme l'ensemble de la société civile, ont la responsabilité de contribuer à la formation de l'opinion publique et de susciter la volonté politique de prendre, dans un esprit de coopération multilatérale, les décisions nécessaires pour permettre aux Nations Unies d'accomplir leur mission.
2. Nombreux sont les « peuples des Nations Unies » qui continuent d'appeler de leurs vœux la justice et la paix. Ce cri est lancé notamment par les populations qui subissent l'occupation étrangère et des régimes d'oppression, par les victimes des guerres et des conflits civils, par des millions de personnes déracinées, par des populations autochtones déplacées de leurs terres ancestrales et par ceux et celles qui souffrent du VIH/sida et d'autres pandémies, de la faim, du manque de travail, d'eau potable et de terres cultivables. Nombreux sont ceux qui sont déçus par la capacité limitée des Nations Unies de réagir à leurs cris. Lors des sécheresses, des inondations et des ouragans et face aux graves changements climatiques, nous entendons aussi le cri de la terre qui gémit sous l'impact de la cupidité humaine et de l'exploitation effrénée des ressources de la nature.
3. Nous qui sommes chrétiens, nous vivons dans la promesse et l'espoir que Dieu entendra les cris des humains et les délivrera de leurs souffrances. Quand nous prions: « Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce », nous sommes confiants que le Seigneur, par son Esprit porteur de vie, nous offre constamment la vie dans sa plénitude. Lorsque nous prions, nous devons être prêts à agir pour devenir les collaborateurs de Dieu, pour nous transformer et transformer nos communautés et l'ordre international et édifier une culture de la vie dans la dignité dans des communautés justes et durables.
4. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945, elle était inspirée par le désir d'épargner aux générations futures le fléau de la guerre, d'af-

firmer sa foi dans les droits humains fondamentaux, de créer les conditions permettant le règne de la justice et du droit et d'encourager le progrès social et la réalisation de meilleures conditions de vie dans une plus grande liberté. Cette vision, inspirée par des gens de foi, a constitué la base du soutien sans faille que le COE a apporté aux Nations Unies pendant leurs 60 années d'existence, à leurs activités et à leurs aspirations ainsi qu'au principe du multilatéralisme.

5. Avec la fin de la Guerre froide et les progrès de la mondialisation, les Nations Unies se trouvent à un moment critique. D'une part, il faut donner aux problèmes mondiaux complexes une réponse inspirée par la coopération et le multilatéralisme. Jamais encore il n'a été si manifeste que les défis des maladies contagieuses et de la dégradation de l'environnement, de la corruption et de la criminalité organisée, de la prolifération des armes et des menaces du terrorisme ne peuvent être relevés par l'action individuelle des pays. D'autre part, cette situation suscite de nouvelles craintes, des soupçons réciproques, voire des actes de violence aveugle conduisant certains à se retrancher derrière les murs de l'exclusion ou à se lancer dans des opérations unilatérales supposées plus efficaces.
6. Les Nations Unies reposent sur l'engagement des gouvernements à agir ensemble et de manière solidaire. Malgré leurs faiblesses et les réticences des gouvernements à coopérer dans leur cadre, elles demeurent le meilleur instrument que nous ayons pour relever les défis actuels. Au cours de leurs 60 années d'existence, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées ont pu faire respecter le droit, résoudre de nombreux conflits (par ex. au Cambodge, au Timor oriental, en Namibie et au Liberia), faire rentrer chez eux des millions de réfugiés, faire reculer l'analphabétisme, promouvoir l'éducation pour tous, mettre en place des soins de santé primaires, lutter contre la pauvreté et faire face à d'innombrables situations d'urgence ainsi qu'à des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme. L'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les contributions financières au développement et les récents accords concernant la remise des dettes impossibles à rembourser et illégitimes sont autant d'éléments qui attestent la vigueur de l'engagement en faveur des actions multilatérales.
7. Cependant, l'évolution de la situation mondiale oblige les Nations Unies et leurs Etats membres à se lancer dans un sérieux processus de réforme pour conserver leur capacité d'accomplir leur mandat fondamental et de répondre aux aspirations des peuples. Ce processus de réforme doit dépasser le cadre

de l'Organisation des Nations Unies pour viser à améliorer la conduite des affaires mondiales en se fondant sur le principe du multilatéralisme.

8. Au nombre des résultats positifs du Sommet figure la prise de conscience que la réalisation de la paix et de la sécurité, du développement et de la justice sociale et économique et l'application des droits humains sont indissolublement liées. Cette constatation devrait servir de cadre et d'orientation au processus permanent de réforme. En fait, il a toujours été évident pour les gens sur le terrain qu'il ne peut pas y avoir de sécurité dans une situation de grand dénuement, que le développement économique acquis au prix de violations des droits humains, notamment de ceux des marginalisés, des femmes, des enfants, des autochtones et des personnes aux aptitudes différentes, ne sert pas la cause de la justice sociale et que si la sécurité élémentaire et la satisfaction des besoins humains ne sont pas assurées, les grandes déclarations en faveur des droits humains perdent toute signification.
9. Le fait d'admettre que la sécurité, le développement et les droits humains sont liés a des répercussions sur notre manière de concevoir nos activités dans ces domaines. Nous réaffirmons la déclaration publiée par l'Assemblée du COE à Vancouver (1983) : « Aucune nation ne peut prétendre être en sécurité tant que les droits légitimes à la souveraineté et à la sécurité d'autres nations sont ignorés ou refusés. La sécurité ne peut donc résulter que d'une commune entreprise des nations. Mais la sécurité est également indissociable de la justice. Tout concept de 'sécurité commune' des nations doit se doubler de celui de 'sécurité des individus'. La sécurité d'un peuple passe par le respect des droits humains, y compris de ses droits à l'autodétermination, et par la justice sociale et économique que chaque nation doit garantir par son propre système politique. » (Rassemblés pour la vie, pp. 187-188) Cette position a été réaffirmée lors de la dernière Assemblée de Harare (1998) dans les déclarations consacrées aux droits de la personne humaine et à la mondialisation: « Les droits de la personne humaine sont la base essentielle d'une paix juste et durable. Leur violation débouche souvent sur les affrontements et la guerre [...]. Il est urgent de tirer les leçons du passé et de mettre en place des mécanismes d'intervention rapide dès l'apparition des premiers signes de danger. » (Faisons route ensemble, p. 165).
10. Le fait que le document émanant du Sommet mondial de 2005 reconnaisse les liens étroits existant entre les trois piliers de la sécurité, du développement et des droits de la personne témoigne des efforts délibérés en vue de renforcer la cohésion administrative et programmatique du système des Na-

tions Unies par-delà les frontières et entre les institutions spécialisées, les domaines d'intérêt et les milieux concernés.

11. Par rapport aux attentes suscitées et aux besoins recensés, le résultat du Sommet mondial de septembre 2005 a été décevant. Bien qu'on ait fait des progrès considérables dans le domaine de la sécurité avec l'acceptation du principe de « la responsabilité de protéger » qui constitue une obligation et l'engagement en faveur d'une approche plus cohérente en matière de prévention des conflits et d'édification de la paix grâce à la création d'une Commission de consolidation de la paix, on n'a pas pu se mettre d'accord sur le désarmement et la non-prolifération des armes. Au sujet du terrorisme, le Sommet n'est pas parvenu à un accord sur une définition internationale claire condamnant une fois pour toutes les attaques contre les civils à des fins politiques et il n'a pas non plus pu aller au delà de la collaboration au niveau des services secrets, de la police et de l'armée pour parvenir à une coopération qui viserait les causes premières du terrorisme. Enfin, les propositions de réforme et de restructuration du Conseil de sécurité, sujet éminemment politique, ont également débouché sur une impasse.
12. Concernant le développement, si le document final du Sommet réaffirme les engagements en faveur des Objectifs du millénaire, ainsi que du plein emploi et du travail décent tels que visés, il ne contient pas de nouveaux engagements relatifs à l'aide, au désendettement ou au commerce. Ces lacunes montrent que les responsables des pays n'ont pas reconnu la nécessité d'une action urgente dans ces domaines. Le COE a été la première organisation à proposer une cible d'aide au développement officielle représentant 2% du revenu national. Il est essentiel que les Églises membres des pays donateurs continuent à insister auprès de leurs gouvernements et des citoyens pour que l'aide aux Nations Unies soit maintenue au niveau de 0.7% du PNB ou augmentée pour atteindre cette cible, sans être assortie de conditions défavorables. Si on ajoute à cette mesure des politiques commerciales plus équitables et une réduction plus rapide et plus radicale de la dette, il est possible d'encourager le développement et de réduire la pauvreté pour atteindre les Objectifs du millénaire – importants mais limités –, ou même pour les dépasser.
13. La décision de doubler les ressources du haut-commissaire aux droits de l'homme et d'approuver un nouveau plan d'action constitue une étape importante. S'il joue un rôle crucial au sein des Nations Unies et s'il est doté des outils nécessaires, le nouveau Conseil des droits de l'homme permettra

d'améliorer le fonctionnement des mécanismes de défense de ces droits. Si la Commission des droits de l'homme a joué un rôle considérable en définissant des critères de base, elle a largement échoué à les faire appliquer, échec aggravé par le contexte actuel de « la guerre contre le terrorisme » qui a gravement porté atteinte à la primauté du droit au niveau international et plus particulièrement au respect des droits humains. La réticence de certains pays à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale constitue un autre exemple de la tendance actuelle à entraver les progrès de la primauté du droit.

14. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle essentiel aux Nations Unies en apportant des informations capitales, en suivant les processus de prise de décisions, en donnant aux voix de la base – qui sont souvent celles des victimes de la politique internationale – l'occasion de se faire entendre et en invitant à dépasser la perspective réductrice des intérêts immédiats pour encourager un esprit de multilatéralisme. Les Églises sont appelées à poursuivre et renforcer leurs efforts pour jouer un rôle dans ce processus en rappelant aux Nations Unies et à leurs membres leur responsabilité face à leurs décisions et à leurs politiques. Le rôle spécifique que les religions ou les organisations religieuses peuvent jouer en intervenant dans les conflits et en œuvrant en faveur de la paix, des droits humains et de la lutte contre la pauvreté représente un potentiel qui n'est pas encore entièrement réalisé. Il est absolument nécessaire que les Nations Unies et leurs États membres s'intéressent de plus près aux interactions croissantes entre la religion et la politique. Il est aussi absolument nécessaire que les Églises et le COE se donnent des moyens accrus de poursuivre et renforcer leurs engagements auprès des Nations Unies.
15. Le véritable test de ce processus de réforme sera la mesure dans laquelle il favorisera les chances des gens de la base de vivre dans la dignité, au sein de communautés durables. Tel est le contexte privilégié dans lequel les Églises doivent agir et témoigner. Elles sont détentrices d'un message de vie et d'espoir qui peut dissiper les soupçons et les craintes paralysantes et libérer les gens pour qu'ils prennent courage et aient confiance en leurs capacités de transformer leurs vies dans la communauté.

Propositions

La Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, réunie à Porto Alegre, Brésil, du 14 au 23 février 2006 :

- a) *adopte* la déclaration sur la réforme des Nations Unies, pour assurer une plus grande efficacité aux efforts des Nations Unies en faveur de la paix mondiale dans la justice;
- b) *réaffirme* l'engagement du Conseil œcuménique des Églises et de ses Églises membres en faveur des principes et objectifs des Nations Unies, de leur Charte et de leurs efforts pour faire respecter la primauté du droit et formuler des normes et critères de comportement des Etats qui favorisent la sécurité et le bien-être de tous les peuples. L'efficacité des Nations Unies dépend de processus de prise de décisions démocratiques, responsables et inclusifs, qui ne tiennent pas à l'écart les pays membres plus petits, moins puissants et moins favorisés économiquement, et le succès de la réforme des Nations Unies sera jugé en fonction de la capacité de l'institution de changer la situation des gens de la base et d'améliorer généralement et concrètement leur bien-être ; réaffirmer également la volonté du COE d'être présent et visible aux Nations Unies;
- c) *encourage* les Églises à demander instamment aux Etats membres de collaborer avec les Nations Unies et de demeurer fidèles à leurs engagements financiers en leur faveur, afin que cette organisation et ses institutions disposent des ressources humaines et financières nécessaires à l'accomplissement de leurs mandats;

Sécurité

- d) *soutient* une modification de la composition du Conseil de sécurité de l'ONU qui le rendrait plus représentatif du monde actuel, d'un point de vue géographique, politique et culturel, et qui favoriserait des méthodes de travail et des processus de prise de décisions permettant de répondre de manière équitable, efficace et rapide aux besoins des personnes vulnérables et de prévenir le déclenchement de conflits violents. Tous les membres du Conseil de sécurité, actuels et candidats, devraient satisfaire entièrement aux exigences du Traité de non-prolifération;
- e) *salue* la création de la Commission de la consolidation de la paix, qui devrait permettre de mettre en place de nouvelles manières adéquates de réagir aux guerres civiles. La Commission de la consolidation de la paix devrait adopter et approuver des principes et des pratiques en faveur de la paix qui mettent

l'accent sur l'appropriation par les populations locales des mesures nécessaires à son maintien et qui devraient encourager la participation de plein droit des femmes (conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies), des groupes marginalisés, des populations autochtones, des personnes aux aptitudes différentes et des jeunes. Simultanément, il convient de renforcer les instances et mécanismes de désarmement et de les rendre plus efficaces pour progresser en vue des objectifs mondiaux approuvés en matière d'élimination des armes nucléaires et de contrôle des armes conventionnelles et des transferts d'armes;

Développement

- f) *souligne* l'importance des forums de discussion démocratiques, ouverts et responsables consacrés aux questions économiques, sociales et écologiques mondiales et souhaite que leur poids augmente par rapport à celui de lieux de discussion fermés, partiels et secrets. Le Conseil économique et social des Nations Unies devrait avoir la possibilité de convoquer des réunions des ministres des finances consacrées à la gestion macro-économique mondiale, de se soucier davantage des questions écologiques liées aux questions sociales et économiques et de demander des comptes aux institutions financières internationales. Les engagements pris par les gouvernements en matière de financement du développement pour atteindre les Objectifs du millénaire, de remise de la dette et de développement durable devraient être considérés comme contraignants, et les Nations Unies devraient disposer des instruments nécessaires à leur application;
- g) *encourage* les Églises à collaborer avec les Etats membres pour que les Nations Unies mettent en place et effectuent un contrôle mondial de la gestion des ressources naturelles et des biens publics et pour qu'elles renforcent les mécanismes qui assurent que les compagnies transnationales respectent les normes mondiales;

Droits de la personne

- h) *souligne* que la réforme des structures des Nations Unies en matière de droits humains doit déboucher sur le renforcement de la capacité de celles-ci d'améliorer au niveau pratique les conditions de vie des victimes de l'injustice, de la discrimination et de l'oppression dans le monde entier. Les systèmes mis au point par la Commission des droits de l'homme – procédures spéciales, sur-

veillance de l'application des traités, haut-commissaire et son bureau – doivent recevoir un soutien actif; leur indépendance doit être respectée et leurs possibilités d'action considérablement renforcées;

- i) *invite instamment* les Etats membres à ne pas faire trop de place aux critères politiques dans la composition du nouveau Conseil des droits de l'homme et à accorder à celui-ci dans les structures des Nations Unies un statut qui reflète l'importance de ces droits, qui constituent l'un des trois piliers du système. Les membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies doivent manifester par leurs orientations, leurs décisions et leur respect des droits humains au niveau national et international un engagement authentique en faveur de la promotion et de la protection de ces droits, y compris dans le domaine économique, social et culturel. Le fait d'être membre des Nations Unies ou même membre permanent du Conseil de sécurité ne constitue pas la preuve que ces critères sont remplis;

Participation de la société civile

- j) *demande* à tous les Etats de veiller à assurer la participation permanente des organisations de la société civile et des communautés de foi aux travaux de l'ONU, aux niveaux local et international; cette participation représente un moyen d'encourager la transparence et la responsabilité et permet d'avoir accès à des sources de connaissances et d'information importantes. Cet aspect doit être particulièrement souligné dans la perspective du rôle des religions et des organisations religieuses face aux problèmes de la sécurité, des droits humains, du développement et de l'interaction croissante entre la religion et la politique.

5. Déclaration sur l'eau pour la vie

1. L'eau est symbole de vie. La Bible déclare que l'eau est le berceau de la vie, signe à perpétuité de la grâce de Dieu envers l'ensemble de la création (Gn 2,5ss). C'est une condition essentielle de toute vie sur terre (Gn 1, 2ss), il convient de la protéger et de la partager au profit de toutes les créatures et de l'ensemble de la création. L'eau est source de santé et de bien-être, elle requiert une action responsable de la part des êtres humains, partenaires et prêtres de la Création (Rm 8,19ss, Ap 22). En tant qu'Églises, nous sommes appelés à prendre part à la mission de Dieu qui consiste à susciter une nouvelle création où la vie en abondance sera garantie à tous (Jn 10,10; Am

5,24). Par conséquent, il est juste de s'exprimer et d'agir lorsque l'eau génératrice de vie se trouve de plus en plus et systématiquement menacée.

2. L'accès à l'eau douce est une question qui devient urgente sur l'ensemble de la planète. La survie d'un milliard deux cent millions de personnes est actuellement menacée par le manque d'eau potable et d'assainissement. Le fait qu'il existe des inégalités dans l'accès à l'eau est à l'origine de conflits entre personnes, groupes humains, régions et nations. La biodiversité elle aussi se trouve menacée en raison de la raréfaction et de la pollution des ressources en eau douce, ou par les effets dus aux grands barrages, aux grandes exploitations minières et aux cultures intensives qui supposent souvent le déplacement forcé de populations et le bouleversement des écosystèmes. L'intégrité et l'équilibre de l'écosystème sont indispensables pour accéder à l'eau. Les forêts, qui constituent un élément essentiel de l'écosystème, doivent être protégées. La crise est encore aggravée par les changements climatiques et accrue du fait d'importants intérêts économiques. De plus en plus, l'eau est traitée en bien commercial soumis aux conditions du marché.
3. Le manque d'eau est aussi de plus en plus source de conflits. Il faut rendre plus concrets les accords sur les cours d'eau internationaux et les bassins fluviaux, en prenant des mesures pour faire respecter les traités et en y incorporant des mécanismes précis de résolution des conflits en cas de controverse.
4. Que ce soit localement ou au niveau international, il existe des réponses positives et novatrices permettant de définir le profil d'un témoignage chrétien sur les questions concernant l'eau :
5. Par exemple, les Églises du Brésil et de Suisse ont publié une déclaration œcuménique commune sur l'eau comme droit humain et bien public – ce qui, en soi, est un excellent exemple de coopération œcuménique. Le patriarche œcuménique Bartholomée déclare qu'on ne peut jamais considérer ou traiter l'eau comme une propriété privée et qu'elle ne saurait devenir le moyen et la fin de l'intérêt individuel. Il souligne que l'indifférence à l'égard du caractère essentiel de l'eau est à la fois un blasphème envers le Dieu créateur et un crime contre l'humanité. Des Églises de divers pays, avec leurs ministères spécialisés, se sont regroupées en un Réseau œcuménique de l'eau pour travailler en faveur de l'approvisionnement en eau douce et d'un assainissement convenable, ainsi que pour défendre le droit à l'eau, dont l'accès est sans conteste un droit fondamental de la personne humaine. Les Nations

Unies ont appelé à une Décennie internationale d'action 'l'eau, source de vie' pour la période 2005 à 2015.

6. Il est donc essentiel que les Églises et les organisations chrétiennes collaborent et cherchent à coopérer avec d'autres partenaires, y compris avec d'autres religions et traditions, ainsi qu'avec des ONG, en particulier celles qui s'occupent des populations vulnérables et marginalisées, qui partagent leurs convictions éthiques. Il faut se lancer dans la discussion et dans l'action au sujet de la politique de l'eau, notamment dans le dialogue avec les gouvernements, les institutions multilatérales, les entreprises. Cela est essentiel pour faire valoir la signification du droit à l'eau et pour signaler d'autres façons de vivre qui soient davantage respectueuses des processus écologiques et plus viables à long terme.

Propositions

La Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, réunie à Porto Alegre, Brésil, du 14 au 23 février 2006 :

- a) *adopte* la déclaration sur l'eau pour la vie et demande aux Églises et aux partenaires œcuméniques d'œuvrer ensemble en vue de :
- b) *sensibilise* et prend toutes les mesures nécessaires en faveur de la préservation et de la protection des ressources en eau contre la surconsommation et la pollution, car cela fait intégralement partie du droit à la vie;
- c) *s'efforce* d'appuyer la création d'instruments juridiques et de mécanismes garantissant l'application du droit à l'eau en tant que droit humain fondamental, aux niveaux local, national, régional et international;
- d) *favorise* la coopération des Églises et des partenaires œcuméniques sur les questions relatives à l'eau, au moyen de la participation au Réseau œcuménique de l'eau
- e) *appuie* des initiatives locales dont les objectifs consistent à permettre aux gens d'exercer un contrôle responsable, de gérer et d'assurer la régulation des ressources en eau, ainsi que d'en empêcher l'exploitation à des fins commerciales;
- f) *prie instamment* les gouvernements et les organisations humanitaires internationales de considérer comme prioritaires les programmes destinés à permettre l'accès à l'eau pour les collectivités locales et de développer des systèmes et des projets adéquats d'assainissement, et les inciter à y consacrer des budgets et d'autres ressources à un niveau suffisant, compte tenu du besoin

pour les personnes handicapées d'avoir accès aux réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement;

- g) *observe* les différends et les accords relatifs aux ressources en eau et aux bassins fluviaux pour s'assurer que ces accords comportent des dispositions précises, concrètes et sans ambiguïté sur la résolution des conflits;
- h) *participe* à la Décennie internationale d'action 'l'eau, source de vie', 2005-2015, en étudiant et en mettant en lumière la dimension éthique et spirituelle de la crise de l'eau.

6. Note sur l'élimination des armes nucléaires

1. Par amour pour le monde et pour obéir au Dieu de toute vie, nous élevons aujourd'hui de nouveau la voix, animés par des convictions qui sont celles de l'Église depuis la première utilisation des armes nucléaires, il y a soixante ans.
2. A l'âge atomique, Dieu, qui est lent à la colère et riche en miséricorde, a accordé à l'humanité de nombreux jours de grâce. Tout au long des années tumultueuses de la Guerre froide et jusqu'à nos jours, il est devenu évident que Dieu nous a sauvés de nous-mêmes, comme il l'a déjà fait à maintes reprises. Bien que de nombreuses personnes se soient fait et se fassent encore des illusions, on ne se moque pas de Dieu (Ga 6,7). Si la vengeance appartient à Dieu (Rm 12,19), il est certain que les humains n'ont pas le droit de déclencher l'holocauste nucléaire. Notre rôle est de travailler avec Dieu pour la vie.
3. Les Églises ne sont pas seules à défendre la sainteté de la vie. Il existe un principe commun à toutes les religions du monde, plus grand que toutes les armes de destruction massive et plus puissant que tout « équilibre de la terreur »: nous devons faire aux autres ce que nous aimerions qu'ils fassent pour nous. Puisque nous ne voulons pas que l'on use des armes nucléaires contre nous, notre nation ne saurait s'en servir contre d'autres. Depuis Hiroshima et Nagasaki, l'uranium est compris dans la règle d'or.
4. En fait, les gouvernements, en 2000, ont pris « l'engagement sans équivoque » d'honorer leurs obligations et d'éliminer toutes les armes nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).
5. Pourtant, loin d'avoir progressé, la situation est en crise. Le compromis fondamental et incontournable, qui est au cœur du traité, est en train de se rompre.

Les cinq Etats reconnus pour être en possession de l'arme atomique, qui se sont engagés en vertu du traité à assurer « l'élimination des armes nucléaires et de leurs vecteurs des arsenaux nationaux », recherchent de nouveaux usages militaires et politiques de celle-ci. Les 184 autres Etats parties au traité ont pris l'engagement de ne jamais détenir d'armes nucléaires. Si le compromis visant à éliminer les armes nucléaires est rompu, ces Etats pourraient être incités à leur tour à acquérir l'arme atomique. Si les Etats qui possèdent les arsenaux conventionnels les plus fournis tiennent à avoir aussi des armes nucléaires pour assurer leur sécurité, ceux dont les arsenaux sont plus réduits auront l'impression que leur sécurité est moindre et feront de même. En outre, les pressions externes, tant politiques que militaires, peuvent inciter des pays à acquérir des armements nucléaires. Pour résumer, la prolifération nucléaire existe aujourd'hui, malgré le TNP.

6. Plus le nombre d'Etats qui acquièrent ce type d'armement s'accroît, plus le risque est grand que de telles armes tombent aux mains d'acteurs non étatiques, et cela précisément au moment où il est impératif, au niveau international, de faire preuve de sagesse dans la lutte contre la violence terroriste. Les armements nucléaires ne dissuadent pas les acteurs non étatiques et une attaque nucléaire menée contre eux causerait d'horribles massacres et détruirait le droit et la moralité au niveau international. Ce sont des scénarios que les Etats parties au TNP ont l'obligation de prévenir.
7. En ce qui concerne la question morale, il est indispensable aujourd'hui que les croyants de toutes les religions démasquent le mensonge de la doctrine nucléaire. Les tenants de cette doctrine soutiennent par exemple que les armes de destruction massive sont des agents de stabilité, que les gouvernements ont des armements nucléaires afin de ne jamais avoir à s'en servir et que, dans les affaires humaines de cette petite planète, il y a place pour une bombe plus puissante que toutes celles que l'on a utilisées jusqu'à présent. Avec nos sœurs et nos frères, aujourd'hui âgés, qui ont survécu tant aux bombes atomiques au Japon qu'aux essais nucléaires dans le Pacifique et dans l'ancienne Union soviétique, et en tant que populations sortant d'un siècle qui a connu des génocides et des guerres mondiales, nous devons impérativement nous opposer à ces folies avant qu'il ne soit trop tard.
8. Les Églises doivent persuader les gouvernements de l'immoralité indéniable des armements nucléaires.

9. Dès sa création en tant que communauté fraternelle d'Églises chrétiennes, le COE a condamné l'usage des armes nucléaires dans la guerre moderne, en raison de la « destruction étendue et sans discernement » qu'elles causent, parce qu'elles constituent « un péché contre Dieu » (Première Assemblée du COE, 1948). Il a reconnu très tôt que la seule défense sûre contre les armes nucléaires consiste à les interdire, à les éliminer et à vérifier la mise en œuvre de ces mesures (Deuxième Assemblée, 1954). Il a notamment invité les citoyens à « faire pression sur leurs gouvernements afin qu'ils assurent la sécurité nationale sans recourir aux armes de destruction massive » (Cinquième Assemblée, 1975).
10. Le COE, conformément à la ligne qu'il s'est donnée, prie instamment tous les Etats de respecter leurs obligations découlant du traité en réduisant puis en détruisant leurs arsenaux nucléaires, sous une surveillance appropriée. Notre position est d'en appeler aux cinq premières puissances nucléaires (dans l'ordre alphabétique : Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) pour qu'elles s'engagent à ne jamais être les premières à utiliser l'arme atomique, ni à menacer d'en user, à réduire le niveau d'alerte de leurs armements et à les retirer du territoire d'Etats non nucléarisés. Le COE, dans la même ligne, demande instamment aux trois Etats qui n'ont pas signé le TNP (Inde, Israël, Pakistan), à celui qui s'en est retiré (Corée du Nord) et à celui qui menace de s'en retirer (Iran), respectivement, d'y adhérer comme Etats non nucléarisés, d'effectuer un retour pleinement vérifiable et de ne pas s'en retirer (Déclaration du Comité exécutif du COE sur le Traité de non-prolifération nucléaire, 19.02.2004; Déclaration du Comité central du COE sur le désarmement nucléaire, la politique de l'OTAN et les Églises, 05.02.2001.) Bien que ces mesures jouissent d'un large appui au sein de la communauté internationale, elles ne sont pas appliquées.

Propositions

La Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, réunie à Porto Alegre, Brésil, du 14 au 23 février 2006 :

- a) *adopte* la note sur l'élimination des armes nucléaires;
- b) *appelle* chaque Église membre à inviter instamment son gouvernement à rechercher sans équivoque l'élimination des armes nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; les gouvernements qui ont décidé de s'abstenir de produire des armes nucléaires seront félicités; on fera pression sur les Etats non signataires du TNP pour qu'ils le signent;

- c) *prie instamment* les Églises d'agir en vue de vaincre l'ignorance et les illusions répandues dans la société à propos de la menace nucléaire, et en particulier de sensibiliser les générations qui n'ont pas le souvenir des effets que produisent ces armes;
- d) *recommande vivement* que, jusqu'à ce que le but du désarmement nucléaire soit atteint, les Églises persuadent leurs gouvernements d'assumer la responsabilité collective de mettre en œuvre les mécanismes internationaux de désarmement, y compris les mécanismes de contrôle, de s'assurer que les armes nucléaires et les matériaux servant à les fabriquer ne tombent pas aux mains des acteurs non étatiques, et de soutenir l'Agence internationale pour l'énergie atomique et son mandat capital consistant à surveiller les matériaux fissiles et l'usage pacifique de l'énergie nucléaire;
- e) *appelle* les Églises membres et leurs paroisses à mobiliser leurs membres afin qu'ils soutiennent et renforcent les zones exemptes d'armes nucléaires établies en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Pacifique sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique, ainsi que celles que l'on se propose de créer dans d'autres régions habitées de la terre ; et recommande particulièrement aux Églises d'engager les croyants d'autres religions à plaider en faveur de ces zones pendant la Décennie «vaincre la violence»: les Églises en quête de réconciliation et de paix (2001-2010).

7. Note sur le respect mutuel, la responsabilité et le dialogue avec les croyants d'autres religions

1. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour favoriser dans le monde le respect de la diversité, de la culture et de la religion. Les communautés et les responsables religieux se doivent tout particulièrement d'encourager la tolérance et de lutter contre la méconnaissance des autres. Les représentants de 348 Églises, provenant de 120 pays et réunis à Porto Alegre, Brésil, à l'occasion de la 9^e Assemblée du COE, réaffirment leur engagement à soutenir dans le respect le dialogue et la coopération entre les fidèles de différentes religions et convictions. C'est par le dialogue que nous appréhendons la foi des autres et comprenons mieux leurs maux et leurs frustrations profondes. Nous nous voyons comme les autres nous voient. Nous pouvons également ainsi mieux discerner la place de la religion dans la politique nationale et internationale.
2. Dans un monde où nous constatons une interaction croissante de la religion et de la politique, nombre de conflits et de tensions portent une empreinte

religieuse. Le COE n'a cessé d'encourager le dialogue interreligieux à l'échelon tant mondial que local. Nous invitons instamment les Églises membres et les conseils d'Églises nationaux à créer des lieux d'échange à cet effet. Tout dialogue devrait reposer sur le principe de la coopération où les communautés confessionnelles peuvent ensemble s'adresser aux autres secteurs de la société civile et aux gouvernements sur des questions d'intérêt commun, en particulier quand sont menacés la religion, les lieux saints, les droits des minorités et les droits humains.

3. La publication au Danemark en septembre dernier des caricatures de Mohammed, Prophète de l'islam, fait ressortir l'absolue nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre chrétiens et musulmans. Cette publication a provoqué une vive polémique partout dans le monde. Les publications ultérieures et les violentes réactions qui ont suivi n'ont fait qu'aggraver les tensions. En tant que croyants, nous comprenons la souffrance causée par le manque de respect de ce que la foi considère comme précieux. Nous déplorons la publication de ces caricatures. Nous joignons nos voix à celles de nombreux responsables musulmans qui déplorent les réactions violentes à ces publications.
4. La liberté d'expression est sans conteste un droit humain fondamental qui doit être protégé et garanti. C'est à la fois un droit et une responsabilité. L'exercice de ce droit se justifie pleinement quand il met les structures du pouvoir face à leurs responsabilités et les confronte à leurs abus. Avec la publication des caricatures, la liberté d'expression a servi à faire du mal en tournant en dérision la religion, les valeurs et la dignité des gens. Ainsi, le fondement même de ce droit se trouve dévalorisé. Comme l'a écrit Saint Pierre dans sa première épître, « Comportez-vous en hommes libres, sans utiliser la liberté comme un voile pour votre méchanceté, mais agissez en serviteurs de Dieu. Honorez tous les hommes » (1 P 2,16-17). C'est par des moyens non violents qu'il conviendrait de réagir à une utilisation abusive du droit à la liberté d'expression, par exemple en formulant des critiques et en manifestant nettement sa désapprobation.
5. Nous reconnaissons que les éléments religieux ne sont pas les seules causes des tensions actuelles. L'échec des négociations visant une solution équitable et pacifique dans le conflit israélo-arabe, les hésitations à accepter le résultat d'élections libres, outre les guerres menées respectivement en Irak et en Afghanistan, ajoutent un sentiment de frustration à la conscience collective marquée par un passé de croisades et de colonialisme. Dans de nombreuses

parties du monde, les populations se sentent exclues au plan économique et font souvent l'expérience que les puissances et les cultures dominantes ont deux poids, deux mesures pour aborder les questions qui leur importent. Nombre de pays des régions riches et prédominantes n'ont pas inclus dans leurs politiques d'intégration les nouvelles minorités, qui de ce fait se heurtent au racisme, aux préjugés, à la xénophobie et à un manque de respect pour leur religion.

6. La tension réelle qui règne dans le monde oppose non pas des religions et des croyances, mais des idéologies laïques et religieuses agressives, intolérantes et manipulatrices. Ces idéologies servent à légitimer le recours à la violence, l'exclusion des minorités et la domination du pouvoir. Les minorités religieuses, qui vivent dans un milieu culturel différent, sont les principales victimes de ce genre de polémiques. Cependant, nous constatons que, dans toutes les cultures, le respect et la tolérance gagnent du terrain. Nombreux sont ceux qui apprennent qu'on peut être différent, voire ne pas être d'accord, tout en continuant à dialoguer sereinement et à œuvrer ensemble pour le bien commun.
7. Il ressort de cette crise que les États et les sociétés laïques doivent mieux comprendre et respecter le rôle et la signification de la religion, élément essentiel de l'identité humaine, dans un monde multiculturel et sans véritables frontières, contribuant ainsi à aider les religions et les fidèles à combler les fossés entre les cultures et les nations et à résoudre les problèmes sous-jacents.

Propositions

La Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, réunie à Porto Alegre, Brésil, du 14 au 23 février 2006 :

- a) *adopte* la note sur le respect et la responsabilité mutuels et le dialogue avec les fidèles d'autres religions;
- b) *demande* aux Églises membres et aux partenaires œcuméniques du monde entier de manifester leur solidarité avec les personnes dont la religion est bafouée et de se joindre à elles pour défendre l'intégrité de leur foi par des moyens non violents;
- c) *recommande* à toutes les Églises membres et aux conseils nationaux et régionaux d'Églises de contribuer à la création de lieux de dialogue avec les fidèles d'autres religions ou les personnes sans religion, et d'aborder les causes tan-

gibles et profondes de division sociales, économiques et politiques, et d'agir en concertation avec les gouvernements et les autorités séculières;

- d) *invite instamment* les Églises membres et les partenaires œcuméniques vivant dans des milieux où l'interaction de la religion et de la politique engendre la division, à approfondir le dialogue avec les responsables d'autres religions, à rechercher des voies communes et à élaborer des codes de conduite communs;
- e) *appelle* les Églises membres et les partenaires œcuméniques du monde entier à continuer à lutter contre le racisme, les préjugés de caste et la xénophobie dans leurs sociétés et à encourager, d'entente avec les fidèles d'autres religions, une culture du respect et de la tolérance;
- f) *réaffirme* notre engagement en faveur du droit à la liberté d'expression, alors que les Églises membres sont invitées à contribuer à une réflexion nécessaire sur la façon d'exercer ce droit à bon escient, en adoptant un comportement éthique.

